



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE « AUVERGNE + »

3^{ème} GENERATION

Entre le **Conseil régional d'Auvergne**, représenté par son Président,
Monsieur René SOUCHON,

le PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher », représentée par son Président,
Monsieur Daniel DUGLERY,

la **Communauté de communes de Commentry/Néris les Bains**, membre du PETR « Pays
de la Vallée de Montluçon et du Cher », représentée par son Président, Monsieur Claude
RIBOULET,

la **Communauté de communes du Pays d'Huriel**, membre du PETR « Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher, représentée par son Président, Monsieur Michel TABUTIN,

la **Communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille**, membre du PETR
« Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, représentée par son Président, Monsieur
Christian CHITO,

la **Communauté d'agglomération Montluçonnaise**, membre du PETR « Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher, représentée par son Président, Monsieur Daniel DUGLERY,

la **Communauté de communes de la Région de Montmarault**, membre du PETR « Pays
de la Vallée de Montluçon et du Cher, représentée par son Président, Monsieur Bruno
ROJOUAN,

la **Communauté de communes du Pays de Tronçais**, membre du PETR « Pays de la
Vallée de Montluçon et du Cher, représentée par son Président, Monsieur Gérard DERIOT,

la **Communauté de communes du Val de Cher**, membre du PETR « Pays de la Vallée de
Montluçon et du Cher, représentée par son Président, Monsieur Gérard CIOFOLO,

et le **Président du Conseil de Développement du PETR « Pays de la Vallée de
Montluçon et du Cher »**, Monsieur PAPPO.

Vu le projet de Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de l'Auvergne (SRADDT),

Vu la Charte du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »,

Vu le budget régional,

Vu la délibération du Conseil régional d'Auvergne des 22 et 23 septembre 2014 instituant les Contrats « Auvergne + » 3ème Génération,

Vu la décision du Conseil régional d'Auvergne en date du 10 juillet 2015,

Il a été convenu ce qui suit :

Depuis 2005, la Région mène une politique d'aménagement de ses territoires dans l'objectif de les rendre plus attractifs pour accueillir de nouvelles populations, créer de l'activité et de l'emploi.

La politique d'aménagement régionale est déployée sur l'ensemble du territoire sous la forme de contrats passés entre la Région, les Pays/PETR et leurs EPCI. Cette proximité permet de mener une politique différenciée, s'attachant à valoriser les atouts de chaque territoire, quelles que soient leurs caractéristiques. D'une durée de 3 années, ces contrats permettent d'assurer le financement de projets des territoires et l'ingénierie associée.

Après deux générations de contrats, il a été décidé d'engager la mise en place d'une nouvelle génération.

Afin de prendre en considération les évolutions observées de façon générale et celles observées à l'échelle régionale, l'actualisation du SRADDT Auvergne a constitué une phase préalable essentielle à la mise en place des Contrats Auvergne +.

Au terme d'une phase de concertation et de consultation large, le SRADDT actualisé fixe les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire. Il s'appuie sur 4 défis transversaux :

- Attractivité territoriale
- Transition numérique
- Transition écologique et énergétique
- Gouvernance renouvelée.

Ces 4 défis sont donc dorénavant des pré-requis partagés entre la Région et les territoires dans l'élaboration de leurs projets respectifs.

En conséquence, la nouvelle génération des Contrats Auvergne + qui reprend des éléments des générations précédentes, s'appuie sur des nouvelles conditionnalités issues de défis transversaux du SRADDT :

- Attractivité
- Transition numérique
- Transition écologique et énergétique

Durée des contrats

Les Contrats, d'une durée de 3 ans, sont signés par les Présidents du Conseil régional d'Auvergne, des Pays/PETR, des Conseils de développement et des EPCI. Ils sont valables pour trois ans à compter de la date du vote de l'Assemblée régionale, soit à partir du 10 juillet 2015 et ce jusqu'au 9 juillet 2018.

Composition d'un Contrat

Volontairement intégrateurs, les Contrats reflètent les modalités de développement d'un territoire, tant dans ses dimensions aménagement que développement. Chaque contrat comporte les éléments suivants :

- Une stratégie locale de développement
 - o Réalisée à l'échelle des Pays/PETR sur la base de bilans et de données et analyses statistiques, ces stratégies mettent en exergue les spécificités de chaque territoire et les choix fait en matière de développement et d'aménagement.
- Un volet opérationnel

Négocié à l'échelle de chaque territoire, il comprend des opérations portées par le Pays/PETR, les EPCI et parfois par les communes (sous réserve d'une implication financière des EPCI dans les plans de financement des projets). Les projets soumis au Contrat sont analysés au regard des stratégies des territoires. Les projets retenus sont ceux qui illustrent ces stratégies et sont conformes avec les ambitions du SRADDT. Ils s'inscrivent donc à l'intersection des enjeux locaux et des enjeux régionaux.

Les opérations retenues dans le cadre du présent contrat sont indiquées dans le tableau joint dans la partie « volet opérationnel ». **Seul le tableau**

présenté est contractuel (pour les projets concernés par le FRADDT). Les fiches sont présentées à titre informatif.

Ce tableau constitue un cadre servant de support aux décisions attributives de subventions prises par le Conseil régional d'Auvergne en Commission permanente. Les montants de FRADDT sont indiqués à titre informatif. Ils pourront être revus à la lumière d'éléments techniques et/ou financiers nouveaux. En effet, pour chaque projet, il conviendra de s'assurer que les cofinancements européens sont bien mobilisés au maximum, pour les projets pouvant en bénéficier. Des ajustements des montants de FRADDT pourront être réalisés en fonction des fonds européens pouvant être mobilisés. Ces ajustements seront uniquement financiers et ne devront pas induire de changement dans la nature et/ou le contenu des projets. Ces ajustements se feront dans le respect de l'enveloppe mobilisable initiale.

Chaque projet devra faire l'objet d'une demande de subvention déposée auprès des services de la Région Auvergne. Il sera instruit selon les modalités prévues dans les différents programmes régionaux et en application du règlement financier et comptable de la collectivité régionale. L'instruction ne pourra débuter que si toutes les pièces nécessaires ont été fournies à la Région, notamment les documents relatifs à l'éco-conditionnalité. L'affectation des subventions interviendra au vu des estimatifs définitifs et des dossiers techniques opérationnels présentés, et sous réserve de la disponibilité des crédits.

Les dossiers doivent être déposés comme suit :

- Pour les projets ne bénéficiant pas de fonds européens
→ Les dossiers¹ sont à adresser à Monsieur le Président du Conseil régional d'Auvergne, pôle Développement solidaire des territoires

¹ Pièces constitutives d'un dossier de demande de subvention :

- Dossier de niveau APD pour les travaux, avec plans et estimatif détaillé par lot, et documents relatifs à l'éco-conditionnalité
- Etude préalable le cas échéant
- Cahier des charges pour étude avec devis,
- Délibération du maître d'ouvrage et délibération de l'EPCI en cas de fonds de concours le cas échéant.

Pour les demandes de versement, les éléments suivants seront nécessaires :

Pour toute première demande, avance ou acompte, il conviendra d'adresser au Conseil régional : le plan de financement définitif signé par le maire ou président ainsi que tous les arrêtés des autres co-financeurs et la photo du panneau de chantier faisant apparaître la participation régionale.

Pour une demande d'avance de 20% : tous les ordres de services avec les montants des marchés ou actes d'engagement.

Pour une demande d'acompte : un état récapitulatif signé du trésorier et toutes les factures au fur et à mesure de l'avancement des travaux (à défaut, les factures peuvent être fournies à la fin de l'opération).

- Pour les projets susceptibles de bénéficier de FEDER
 - ➔ Les dossiers sont à adresser à chaque cofinanceur qui adressera un accusé de réception. Dans le cas d'une opération entrant dans le champ concurrentiel, la date de l'accusé de réception du premier cofinanceur est prise en compte pour l'éligibilité des dépenses.
 - Pour information, les accusés de réception des cofinanceurs seront transmis au dépôt de dossier FEDER. La justification des cofinancements (notifications, conventions, ...) sera transmise au pôle FEDER avant présentation du dossier au Comité de programmation (ou au plus tard dans un délai de 1 mois suivant le Comité de programmation).
- **Pour les projets pouvant bénéficier de FEADER au titre d'une des mesures du PDRR**
 - ➔ les dossiers complets devront-êtré adressés au service FEADER au sein du Conseil régional d'Auvergne qui assure le rôle de guichet unique. Le service assure la délivrance des accusés de réception et l'envoi des dossiers aux co-financeurs, dont le Conseil régional.
- **Pour les projets pouvant bénéficier de FEADER au titre du LEADER**
 - ➔ les dossiers complets devront-êtré adressés au GAL concerné qui assure le rôle de guichet unique. Le GAL assure la délivrance des accusés de réception et l'envoi des dossiers aux co-financeurs, dont le Conseil régional.

Le présent Contrat engage uniquement les montants financiers de FRADDT. Les projets susceptibles de bénéficier de lignes sectorielles sont mentionnés à titre informatif. Leur inscription dans le présent contrat ne vaut pas un accord de financement. Ils sont inscrits dans l'objectif de pouvoir apprécier la globalité des actions menées par un territoire. Pour bénéficier des fonds issus des lignes sectorielles, il convient pour les maîtres d'ouvrage d'adresser leurs demandes de subventions au Président du Conseil régional. Il est vivement conseillé aux maîtres d'ouvrage de se rapprocher des services concernés afin de bien saisir les modalités des lignes sectorielles et de pouvoir présenter des projets compatibles avec celles-ci.

Pour la demande de solde : un état récapitulatif signé du trésorier accompagné de l'ensemble des factures ou mandats de paiement, les PV de réception de travaux, la photo de la plaque pérenne Région apposée au bâtiment, l'étude thermique, la confirmation du label THPE conformément aux règles d'éco-conditionnalités stipulées et signées par le maître d'ouvrage lors du dépôt de dossier d'instruction.

- Un volet culturel

Le Conseil régional a adopté à l'unanimité une Stratégie pour la culture et le patrimoine en décembre 2013 pour les années 2014/15/16, affichant ainsi *la culture et le patrimoine comme éléments du développement humain et durable de l'Auvergne*. Une de ses priorités est d'accompagner les Pays/PETR dans leur projet culturel et de développer la présence artistique sur l'ensemble du territoire auvergnat.

Cette entrée territoriale de la politique culturelle, depuis 2007, a ainsi démontré sa pertinence au travers des différents projets qui s'y déroulent et qui s'y expérimentent. C'est grâce au dispositif « Projets culturels de Pays » (ligne sectorielle Culture) et de l'instance de concertation qu'est le Conseil culturel (CCT) de chaque territoire qu'a pu se développer une offre artistique forte et structurée, hétérogène selon les pays et ayant permis l'émergence d'expériences notables en matière de cohésion sociale et d'accessibilité.

Le projet culturel de chaque Pays/PETR, dont une synthèse est présentée ci-après (cf volet culturel), s'est appuyé tout d'abord sur un diagnostic partagé des atouts et faiblesses de la présence culturelle sur chaque territoire, portant à la fois sur les équipements, sur les événements et sur les acteurs culturels.

Chaque projet culturel met en avant les objectifs partagés du territoire et livre les axes stratégiques à mettre en place. Il donne une vision prospective et ambitieuse des enjeux, des besoins du territoire et du projet de développement global des acteurs locaux dans le domaine culturel. Il comporte deux volets :

- un volet opérationnel, formé d'une ou plusieurs actions structurantes à l'échelle du Pays, visant soit à accompagner, soit à permettre l'émergence d'opérations de mutualisation,
- un volet événementiel, composé de manifestations ou festivals, également structurants à l'échelle du Pays, concourant à l'aménagement du territoire et à son maillage.

Les CCT, composés d'élus et d'experts culturels, travaillent tout au long de l'année sur un rythme qui leur est propre, à l'élaboration des priorités de leur territoire et les présentent au Conseil régional lors d'une réunion annuelle qui les valide. Une illustration de l'accompagnement régional est ici présentée pour l'année 2015 sur le volet événementiel pour chaque Pays/PETR, et sur le volet opérationnel lorsque les subventions ont déjà pu être attribuées en Commission permanente avant la contractualisation Auvergne +.

Le lien fort, entretenu par Auvergne +, entre Culture et Territoires se formalise par une aide aux équipements culturels, aujourd'hui seule porte d'entrée régionale aux investissements dans le domaine culturel. On peut constater, au regard du nombre de projets présentés dans ce domaine, la nécessité de poursuivre le maillage de l'Auvergne, notamment en tiers-lieux, médiathèques ou salles de spectacles. Ces équipements ne peuvent être

aidés que s'ils répondent à un double objectif : qu'ils s'appuient sur un véritable contenu culturel et qu'ils soient encadrés par un personnel professionnel. Ces projets sont évidemment complémentaires à ceux émergeant sur l'un ou l'autre des volets des projets culturels des Pays.

Le contexte extrêmement instable actuel, lié aux interrogations que posent encore la réforme territoriale et l'Union des régions, nous a amené à souhaiter sanctuariser le dispositif « Projets culturels de Pays » et son illustration dans la contractualisation Auvergne +.

Le dispositif « Projet culturel de Pays » sera ainsi reconduit pour les années 2016 et 2017, dans les mêmes conditions qu'en 2015.

Pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, une enveloppe régionale annuelle de 50 000 euros est potentiellement mobilisable pour accompagner les actions et les manifestations culturelles qui se déroulent sur son territoire.

- Un volet ingénierie appelé Accord-cadre ingénierie

La Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre et l'animation de leurs stratégies et projets respectifs. En ce sens, elle leur propose plusieurs outils :

- o Le recours à l'ingénierie des Agences régionales (ARDTA, ARDE, CRDTA et Transfo)
- o Un montant de FRADDT Pays mobilisable de 60.000 €², mobilisable annuellement sur la durée du Contrat, soit 180.000 € au total.

La convention-cadre ingénierie fixe les modalités de mobilisation des 60.000 € proposés annuellement en fonction de la stratégie du territoire, de la nature des projets à mettre en œuvre et des moyens d'ingénierie dont dispose le Pays/PETR (en interne comme en externe).

Seul le Pays peut mobiliser le FRADDT prévu pour l'accord-cadre.

Un compte-rendu d'activités devra être fourni, au Conseil régional d'Auvergne, suivant l'échéancier suivant :

- 1^{er} compte-rendu : avant le 30 janvier 2016,
- 2^{ème} compte-rendu : avant le 31 janvier 2017,
- 3^{ème} compte-rendu : avant le 30 mai 2018.

L'embauche d'un animateur, chef de projet ou directeur en charge de l'animation du Contrat Auvergne + sur le territoire est une condition pour la validation du Contrat. Le cas échéant, l'embauche doit avoir lieu dans les trois mois qui suivent la signature du Contrat.

² Le taux maximal d'intervention régionale est fixé à 60% par poste

Modifications en cours de contrat

Les modalités du Contrats sont fixées pour 3 années. Il ne sera pas possible de modifier ou d'introduire de nouveaux projets en lieu et place de ceux qui sont validés dans le présent contrat. Deux exceptions sont à noter :

- En matière de développement culturel

Les projets annuels préparés par les Conseils Culturels de Territoire qui constituent les volets évènementiels et opérationnels seront présentés chaque année en Commission permanente. Les modalités d'élaboration de ces volets évènementiels et opérationnels resteront identiques à celles menées en 2015.

- En matière de développement des usages numériques

Le FRADDT Pays et le FRADDT EPCI non programmés à la date du 10 juillet 2015 peuvent être mis en réserve et mobilisés en cours de contrat sur des projets à forte composante numérique (le montant de la part numérique représente au moins 50% des dépenses prévisionnelles).

Si des projets (numériques ou pas) sont abandonnés en cours de contrat, le montant de FRADDT correspondant pourra être mobilisé sur des nouveaux projets à forte composante numérique (le montant de la part numérique représente au moins 50% des dépenses prévisionnelles).

Ces nouveaux projets feront l'objet d'une instruction technique par les services du Conseil régional et d'un nouvel arbitrage politique en comité de concertation³. La mise en place de cette démarche peut être demandée par le Territoire à tout moment du contrat avant le 1^{er} janvier 2018. Une seule nouvelle négociation peut avoir lieu par Pays. Un « avenant numérique » au contrat sera alors présenté à l'Exécutif régional. Les montants mobilisables pour l'avenant numérique sont indiqués dans le tableau de synthèse.

³ Comité de concertation : réunissant le Président du Conseil régional et/ou le Vice-Président du Conseil régional en charge de l'aménagement du territoire, le Président du Pays/PETR et les Présidents des EPCI, le comité de concertation est une instance de décision statuant sur les projets présentés.

Enfin, en cas de recompositions territoriales du fait de la fusion d'EPCI ou de la constitution de nouveaux EPCI, il pourra être procédé à des ajustements. Les montants des enveloppes initiales de FRADDT mobilisables seront strictement respectés.

Communication

La participation de la Région Auvergne, puis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à compter du 1^{ier} janvier 2016 sera mise en valeur sur toutes les communications relatives aux opérations concernées par le présent contrat, ceci en respect de l'article 10 du règlement financier de la Région Auvergne (ci-joint en annexe). En particulier, des panneaux mis en place dès le début des chantiers informeront de la participation de la Région Auvergne. Le maître d'ouvrage devra veiller à ce qu'une plaque soit posée sur l'équipement financé par la Région.

Lorsque la mise en service d'une opération, ou d'une tranche fonctionnelle, donne lieu à une inauguration, celle-ci sera préparée en association avec la Région Auvergne.

Le Pays ou l'EPCI s'engagent à informer la population des réalisations financées dans le cadre du contrat.

S'il existe un journal de l'EPCI ou du Pays, ces derniers s'engageront à faire paraître une fois par an un bilan des aides de la Région Auvergne sur son territoire. De même, l'intervention de la Région Auvergne sera mentionnée pour chaque article de presse concernant une opération faisant l'objet du présent contrat.

Les services du Pays ou des EPCI se rapprocheront du Service Communication de la Région Auvergne pour la mise en œuvre de cet article.

Engagements des signataires

Outre l'engagement en matière de communication, de respect du Guide des bonnes pratiques et de la délibération des 22 et 23 septembre 2014 du Conseil régional fixant les modalités des Contrats Auvergne +, les bénéficiaires de FRADDT s'engagent à :

- Assurer le suivi des opérations sur la plateforme VIZIA territoire proposée par le Conseil régional
- A appliquer les critères d'éco-conditionnalité du Conseil régional, pour tous les projets d'investissement (ci-joint en annexe). Le respect de ces critères doit clairement apparaître sur les factures afin de pouvoir en juger.

Fait à

, le

Pour le Conseil régional d'Auvergne

Le Président

René SOUCHON



**Pour le PETR « Pays de la Vallée de Montluçon
et du Cher »,**

Le Président

Daniel DUGLERY

**Pour Le Conseil de développement du
PETR « Pays de la Vallée de Montluçon
et du Cher »**

Le Président

M. PAPPO

Pour les EPCI composant le Pays,

**Pour la Communauté de communes de
Commentry/Néris les Bains**

Le Président

Claude RIBOULET

**Pour la Communauté de communes du
Pays d'Huriel**

Le Président

Michel TABUTIN

**Pour la Communauté de communes du
Pays en Marcillat en Combraille**

Le Président

Christian CHITO

**Pour la Communauté d'agglomération
Montluçonnaise**

Le Président

Daniel DUGLERY

**Pour la Communauté de communes de
la Région de Montmarault**

Le Président

Bruno ROJOUAN

**Pour la Communauté de communes du
Pays de Tronçais**

Le Président

Gérard DERIOT

**Pour la Communauté de communes du
Val de Cher**

Le Président

Gérard CIOFOLO

Prise en compte des conditionnalités

Les Pays et leurs EPCI, signataires des Contrats, doivent valider les trois conditionnalités :
attractivité, transition numérique et transition énergétique.

La partie ci-après expose les voies et moyens employés par les signataires des Contrats
pour valider ces conditionnalités

PETR DE MONTLUÇON RESPECT DES CONDITIONNALITES

ATTRACTIVITE

Ce territoire est un territoire dont l'économie est en recomposition, engagé dans un processus de modernisation et de diversification, néanmoins il existe des inégalités dans le rythme d'adaptation et de relance d'activités économiques dont les activités productives à partir de son terroir économique.

Cependant, il présente un potentiel de développement suffisant pour faire de l'attractivité résidentielle une clé de son développement futur et permettre au moyen de la rénovation de son tourisme, la diffusion d'une image redressée et valorisée du territoire à laquelle les usages numériques peuvent contribuer fortement.

En intégrant les 4 défis transversaux du SRADDT Auvergne, c'est donc sur ce choix stratégique de « Renouveau de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays » que les acteurs du territoire souhaitent s'engager pour cette période 2014-2020 comprenant cette première période de contractualisation.

La stratégie du Pays « Vivre et Accueillir Autrement » a fait l'objet d'une large diffusion notamment auprès des instances consultatives du Pays dont son Conseil de développement. Sa finalisation s'est conduite en alternance avec l'élaboration de la candidature Leader du Pays qui « s'imbrique » dans ce cadre stratégique global.

NUMERIQUE

La priorité stratégique « Vivre et accueillir autrement » du Pays consiste à renouveler l'attractivité résidentielle et touristique du territoire du pays. Le numérique en est l'un des piliers avec un axe intitulé « Animer et promouvoir le territoire du Pays comme territoire d'innovation et du bien vivre relayé par le développement des usages numériques ». De plus, le numérique apparaît comme un outil au service des autres axes prioritaires de la stratégie du Pays : accompagner la compétence numérique des PME-TPE, encourager le développement de projets e-santé, le numérique au service de la jeunesse, les usages numériques au service de l'agriculture (commercialisation, circuits courts), le numérique au service du tourisme. En moyenne sur les fiches projets présentées, 6 sur 10 intègrent de façon plus ou moins forte une composante numérique.

Ces projets dans leur ensemble rejoignent les 9 ambitions du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire en lien avec le numérique.

Parmi les projets de développement les plus emblématiques, nous pouvons citer une forte implication du territoire dans le développement de l'e-éducation au sein des écoles primaires, la mise en place d'une plateforme numérique de gouvernance territoriale et de gestion de la relation citoyenne, un pôle de santé intégrant des services de télémedecine ou encore une maison témoin équipée d'appareils témoin pour ajuster et suivre les consommations.

Il est particulièrement intéressant de noter que le Pays souhaite poursuivre la dynamique engagée à l'occasion de la contractualisation sur la capitalisation de l'effet levier du numérique. Pour ce faire, une personne sera recrutée et mutualisée à l'échelle du Pays, grâce à un cofinancement Leader, afin d'aider l'ensemble des EPCI à mettre en œuvre leurs projets en lien avec le numérique.

Que ce soit sur les thématiques relatives à l'e-éducation, l'e-santé ou encore l'économie numérique, les projets du Pays de Montluçon et de la Vallée du Cher sont conformes à la conditionnalité numérique des contrats Auvergne+ de 3ème génération. Chaque territoire s'est par ailleurs engagé dans une démarche favorable à la libération des données publiques.

TRANSITION ENERGETIQUE

Le Pays souhaite développer l'attractivité résidentielle de son territoire par une offre d'habitat qui prenne en compte les critères d'éco-conditionnalité, afin de limiter leur consommation énergétique.

La Communauté d'Agglomération a prévu la création d'une maison témoin, dans le centre ancien de Montluçon, qui présentera les différentes techniques permettant la rénovation énergétique des bâtiments auprès de propriétaires privés.

Par ailleurs la CC de Montmarault souhaite réhabiliter 6 logements à Doyet sous la forme d'un chantier-école qui sera une vitrine des techniques d'éco construction, et permettra des actions de formation dans ce domaine.

Par ailleurs, et même si aucune opération n'est inscrite dans le contrat, le PETR de Montluçon a intégré dans sa stratégie le soutien aux nouvelles mobilités.

VOLET STRATEGIQUE
DU PETR « PAYS DE LA VALLEE DE
MONTLUCON ET DU CHER »



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

vallée 2.0 
Laboratoire des Usages Numériques
du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
ma vallée a de l'avenir

STRATEGIE et PROJET du TERRITOIRE du Pays-PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher pour la période de contractualisation Région-Europe 2014-2020

L'élaboration de la stratégie territoriale du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'inscrit dans le cadre de son évolution en PETR fin 2014 et de la nécessité d'une part de redéfinir son projet de territoire mais également de procéder à la refonte de sa charte de développement ; le Pays ayant plus de 10 années d'existence.

Dans ce contexte, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a plus encore animé le dialogue territorial dont un signal fort a été donné lors du 10^{ème} anniversaire du Pays en mars 2013.

La stratégie ici retenue résulte donc de cette démarche qui s'est poursuivie aux cotés de la Région Auvergne en participant à l'expérimentation « Nouvelles contractualisations » qui a vu la création d'un laboratoire des usages numériques générateur d'un marketing territorial « Ma Vallée a de l'Avenir » Vallée 2.0 qui continue d'être animé .

L'expérimentation régionale et le travail mené par IRSTEA a permis le croisement de méthodes d'analyse et diagnostic territorial en référence au Schéma régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire en cours de révision ; si la méthode expérimentale a nécessité des ajustements, les enjeux dégagés ont confirmé le profil d'attractivité territoriale du Pays pour partie ressorti dans le cadre du SCOT Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher approuvé en le 18 mars 2013.

Le territoire rurbain qu'est le Pays, organisé autour de la ville centre et maillé de pôles intermédiaires présente une attractivité tant économique, que résidentielle fragilisée.

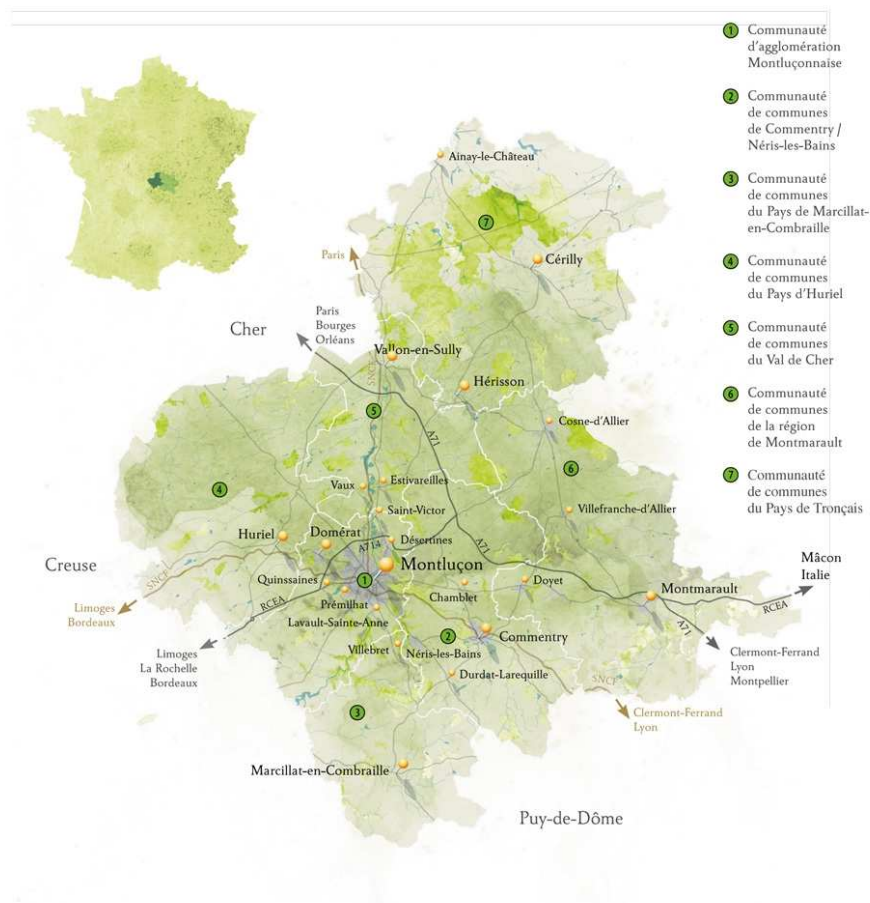
Ce territoire est un territoire dont l'économie est en recomposition, engagé dans un processus de modernisation et de diversification, néanmoins il existe des

inégalités dans le rythme d'adaptation et de relance d'activités économiques dont les activités productives à partir de son terroir économique.

Cependant, il présente un potentiel de développement suffisant pour faire de l'attractivité résidentielle une clé de son développement futur et permettre au moyen de la rénovation de son tourisme, la diffusion d'une image redressée et valorisée du territoire à laquelle les usages numériques peuvent contribuer fortement.

En intégrant les 4 défis transversaux du SRADDT Auvergne, c'est donc sur ce choix stratégique de « Renouveau de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays » que les acteurs du territoire souhaitent s'engager pour cette période 2014-2020 comprenant cette première période de contractualisation.

Cette stratégie « Vivre et Accueillir Autrement » est ci présentée en format diaporama ayant fait l'objet d'une large diffusion notamment auprès des instances consultatives du Pays dont son Conseil de développement. Sa finalisation s'est conduite en alternance avec l'élaboration en cours de la prochaine candidature Leader du Pays qui « s'imbriquera » dans ce cadre stratégique global et d'actions du Pays qu'il convenait de fonder en préalable.



Ma Vallée a de l'Avenir

Le projet de territoire et la stratégie 2014-2020 Vivre et Accueillir Autrement

Sa priorité stratégique : Renouveler l'attractivité résidentielle et
touristique du territoire du pays

Cadre de la contractualisation Auvergne+ et Leader 2014-2020

LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le diagnostic du territoire s'est inscrit dans la démarche nouvelle contractualisation initiée par le Conseil régional d'Auvergne en 2014 avec le concours des chercheurs de l'ISTREA. Il en résulte donc pour une grande part.

A- Le Périmètre Leader du PETR –Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

« Entre rural et urbain, un Pays, des territoires ! »

Le périmètre du territoire Leader (annexes n° 1- 2) épouse l'intégralité du Périmètre du Pôle d'équilibre territorial (PETR) Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, d'une superficie de 2209 km², il comprend 95 communes et 7 EPCI dont l'agglomération Montluçonnaise.

Situé au Nord-Ouest de la Région Auvergne, la Vallée du Cher en constitue la charpente naturelle, historique et économique. Ainsi, il s'agit d'un PETR-Pays interrégional puisqu'il comprend une commune du département du Cher et de la Région Centre.

C'est un territoire organisé en 3 sous- bassins de vie dont l'aire d'influence s'étend au-delà des limites départementales de l'Allier notamment en direction des autres bassins de vie limitrophes du Cher (St Amand de Montrond), de la Creuse (Evaux les bains- Boussac- Guéret) et du Puy de Dôme (St Eloy les mines-St Gervais d'Auvergne).

7 pôles d'appui viennent mailler ce bassin en offrant des services, commerces et équipements de proximité. Certains de ces pôles subissent directement l'influence de Montluçon (Huriel, Vallon en Sully) tandis que d'autres plus éloignés de l'Agglomération (Montmarault-Cosne d'Allier) développent une certaine autonomie vis-à-vis du cœur urbain.

Le Pays est organisé autour de son cœur urbain et de sa ville centre Montluçon qui connaît une baisse d'attractivité notamment par le départ de ses jeunes actifs au profit de sa périphérie. Ainsi son espace rural qui occupe la majeure partie du territoire se différencie en territoires ruraux de 1^{ère} couronne qui connaissent une mutation résidentielle importante (St Victor, Estivareilles, Villebret....) selon une logique d'étalement périurbain peu maîtrisé ; et en territoires ruraux dits de marge qui connaissent des difficultés croissantes liées à leur isolement, au vieillissement de la population et au départ des emplois et des services de proximité ainsi exposés à la dévitalisation.

B - Populations et principales données socio-économiques du territoire.

1- Une population qui tend à se stabiliser mais une situation démographique très contrastée selon les EPCI. *(Sources données 2010 - Appui méthodologique à la future politique de contractualisation avec les territoires en auvergne UMR Metafort AgroParisTech – Inra – Irstea – Vetagrosup Nov. 2014 – Portrait de territoire ARDTA- INSEE 2010).*

Le PETR compte 112 280 habitants (données INSEE : population municipale 2011). La densité de population moyenne, de 51,29 hab. /km² est approchante de la moyenne régionale 58 hab/km². L'évolution de la population de 1999 à 2010 traduisait une déprise démographique de – 1.9%, soit – 0,2% par an. Cette diminution est moins importante que sur la période de 1990 à 1999 (-0,5% par an). **Entre 2010 et 2011 la diminution de population est de - 0,03%.**

Cette diminution reste liée au solde naturel négatif que ne compense pas complètement le solde migratoire : il est de -3 705 habitants entre 1999 et 2011. Les communes les plus structurantes du territoire perdent des habitants (Montluçon-Commentry) ; la commune la plus peuplée est sa ville centre Montluçon qui compte 38 166 habitants et qui entre 2006 et 2011 a connu une perte de population de -0.9%.

Le solde migratoire sur la période 1999-2010 est positif : +1 496 habitants, se traduisant par l'importance des « retours au pays » dans les migrants venus d'autres régions.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est emparé de cet enjeu démographique (objectif à + 4% à 10 ans) dans le cadre de son schéma de cohérence territoriale (SCOT) à présent en phase de mise en œuvre depuis avril 2013.

Un territoire dont la population se stabilise mais globalement néanmoins marqué par une population vieillissante.

La structure de la population du Pays tend au vieillissement et traduit la prédominance des plus de 65 ans sur les moins de 20 ans par un indice de vieillissement à 113 en cela proche de celui de la région Auvergne ; entre 1999 et 2009, l'on constate une progression de + 2,4 % des personnes âgées de 75 ans.

Cette structure de la population du pays conditionne le développement et la structuration d'une offre de services accessibles aux personnes vieillissantes. Dans cette perspective une analyse des besoins sociaux du territoire est engagée à l'échelle du Pays, articulée avec l'émergence d'un futur contrat territorial santé à l'échelle du Bassin de santé intermédiaire de Montluçon.

2- Situation socio-économique du territoire :

a) « Entre Industrie et Tertiaire, une transition amorcée dans un contexte socio-économique particulièrement vulnérable »

Le territoire rural qu'est le Pays, organisé autour de la ville centre et maillé de pôles intermédiaires présente une attractivité tant économique, que résidentielle fragilisée.

Le bassin économique se scinde en deux zones d'intervention économique ; d'un côté l'agglomération Montluçonnaise et le territoire de Commentry qui recensent trois zones urbaines sensibles (ZUS) situées sur la commune de Montluçon et deux communes en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à Montluçon et Commentry. La quasi-totalité du reste du territoire se situe quant à elle en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Les fonctions productives industrielles persistent sur le territoire, 5% des établissements relèvent du secteur industriel, concentrés principalement sur son cœur urbain (Commentry-Agglomération Montluçonnaise); ces fonctions productives s'organisent en filières structurées s'appuyant sur des savoir-faire reconnus (électromécanique, métallurgie, transformation du caoutchouc, chimie, agro-alimentaire, logistique, bois, éco-industrie ...).

L'influence du cœur urbain en matière d'emplois s'étend sur tout le pays avec 1 emploi sur 3 occupé par un actif résidant en dehors de l'agglomération ; ainsi pôle urbain et espaces ruraux voient leur « sort » étroitement lié.

Les employés (16,3%) sont en plus grande proportion par rapport à la moyenne régionale (15,4%). 29% des actifs du territoire dépendent de l'industrie comprenant l'industrie agroalimentaire. La population active du Pays est donc composée principalement d'ouvriers (14,4%) et d'employés (16,3%) de faible niveau de qualification.

Le besoin de montée en compétences des entreprises industrielles et de services aux industries du bassin représente un enjeu de maintien de compétences clés de son activité mais aussi de son évolution ; ce besoin s'est vu révélé par la conduite en 2014 d'une mission de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisées à l'échelle du pays.

L'emploi total comprenant les effectifs salariés et non-salariés sur le bassin en 2010 est de 42 052 salariés avec un taux d'activité (15 à 64 ans) de 69,6%, taux approchant de celui du département de l'Allier.

Les retraités constituent la catégorie la plus représentée au sein de la population du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Leur part est légèrement supérieure à la moyenne régionale (35,2 % contre 34% pour la région Auvergne).

La proportion d'agriculteurs, exploitants (1,8%) est inférieure à la moyenne régionale, cependant le territoire se caractérise par la prédominance de l'élevage et de son bassin allaitant, comprenant la présence d'industries agro-alimentaires dérivées de la production de la viande bovine (à Montluçon et Villefranche d'Allier).

L'organisation du territoire autour de son pôle urbain offre un potentiel de développement pour les circuits courts et les circuits alimentaires de proximité encore en devenir malgré l'initiative de producteurs locaux (vente directe, GIE Chambérat, marché de producteurs fermiers à Athanor, 2 AMAP ...). Cette agriculture est fortement ancrée dans l'histoire du pays ; elle en marque profondément son paysage bocager représentant une ressource valorisable Bois Bocage pour l'agriculture et le développement d'un tourisme paysager.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du cher a été un territoire précurseur de la préservation et valorisation économique, bio fonctionnelle, culturelle et touristique de la haie bocagère. Avec 75% de la surface du Pays, l'agriculture est l'activité dominante en matière d'occupation spatiale. La tendance auvergnate vers la diminution et l'agrandissement des exploitations agricoles est aussi confirmée pour le territoire du Pays. Quant à la filière bois, elle se voit principalement structurée sur le Nord du territoire avec la forêt de Tronçais principale ressource forestière du territoire dont la gestion et l'exploitation est assurée par l'ONF.

La proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise (3,2%) et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures (3,9%) sont inférieures aux moyennes régionales (respectivement de 3,7%, 4,1% et 4,4%).

Le tissu économique intermédiaire du Pays (ses 7 pôles) reflète la structuration du territoire ; cependant l'offre de commerce de proximité de centre-ville et de centre- bourg souffre et l'on assiste sur certain territoire à un effritement de leur assise commerciale due à l'affaiblissement du commerce traditionnel, notamment pour les communautés de communes les plus rurales. L'évasion commerciale est faible sur le bassin montluçonnais (étude CRCI 2013). La vente à distance ne représente que 3% du montant des achats alimentaires et non alimentaires dont 50% se font par internet. Comparativement la proportion en région Auvergne est de 64%, pour 57% en Allier. Il y a pour le territoire du Pays, une marge de progression notable pour [la vente par internet](#).

Ce mode de promotion de l'offre et de vente de proximité constituant une alternative face à l'emprise des formes de vente en grande surface. En 2014 le Pays a lancé une plateforme collective

« Achetezmontluçon » de promotion de l'offre de commerce, de services, de l'artisanat de proximité et des produits locaux en voie de développement à cette échelle territoriale.

Entre 2007 et 2011, le nombre de salariés sur le bassin a diminué plus fortement qu'au niveau régional

(-7%, contre -3% en Auvergne) en raison des effets de la désindustrialisation ; en 5 ans les effectifs industriels ont diminué de 12. Le taux de création d'entreprises du bassin est proche de la moyenne régionale en 2012 et plus élevé dans l'agglomération Montluçonnaise. (*Source Observatoire de l'emploi Auvergne repères et analyse mars 2014*). Le taux de chômage au second trimestre 2014 est le plus élevé d'Auvergne soit 11.9% avec une légère prédominance du chômage des femmes (pour une évolution de + 0.4pt sur un an, -0.2pt pour la région auvergne). (*Source Observatoire de l'emploi Auvergne Chiffre clés du bassin d'emploi de Montluçon Oct. 2014*).

Le taux de chômage des jeunes est similaire ou approchant de la moyenne auvergnate soit 25% ; le taux de chômage des seniors des + de 50 ans de 26% est quant à lui plus élevé que la moyenne auvergnate 23%. 48% des demandeurs d'emploi sont de niveau 5 (CAP-BEP), taux supérieur à la moyenne régionale.

Autre indicateur de la fragilité du contexte socio- économique du territoire celui du revenu net moyen déclaré par ménage en 2010 qui est inférieur à la moyenne régionale : 19 686 € pour le Pays, et 21 018€ moyenne régionale. L'indice de pauvreté est inférieur d'environ 1000 euros à la moyenne obtenue sur l'ensemble des EPCI d'Auvergne.

b) Mobilité – transport : « Un territoire irrigué et desservi par des infrastructures routières performantes, une offre ferroviaire faible et disqualifiée ; une mobilité infra territoriale à développer »

Le territoire du Pays bénéficie d'un réseau routier stratégique grâce à l'autoroute A71 reliant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud et de la Route Centre Europe Atlantique(RCEA) qui constitue l'une des grandes liaisons transversales reliant l'Europe centrale à la façade Atlantique. Sa desserte ferroviaire est inadaptée et contribue à l'isolement du Pays n'offrant pas une alternative concurrentielle et attractive à la voiture individuelle.

Autre constat du SCOT, celui d'un réseau de transports en commun peu efficace (1,8% des trajets quotidiens dans le pays contre 4.2% en Auvergne), hormis au sein de l'agglomération. Ainsi les déplacements sont de plus en plus dépendants de la voiture individuelle avec des conséquences économiques, sociales et environnementales prégnantes pour les habitants les plus fragilisés et éloignés des fonctions de centralités et du pôle urbain.

c) Une offre de services plutôt bien maillée sur le territoire, un tissu économique intermédiaire aux équilibres fragiles.

Le Pays présente un maillage remarquable du territoire en 7 pôles intermédiaires. Le vieillissement de la population, l'évasion des jeunes qualifiés, l'inadaptation de l'offre de logement etc., impactent l'économie de proximité et sa viabilité.

Le vieillissement de la population se répercute sur le parc de logement avec un taux de vacance élevé de 13,3% en 2014 particulièrement sur Montluçon et Commentry ; ce parc s'avère inadapté aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées. Le SCOT se donne pour objectif la réduction de moitié de la vacance sur le territoire du pays et pour se faire il devra se doter d'outils spécifiques d'observation, de maîtrise du foncier, de requalification (dont rénovation énergétique) de l'habitat en accompagnement des démarches territoriales des EPCI (OPAH, PNRU 2 ...).

Les deux générations de contractualisation CG/ CR Auvergne + ont permis une mise à niveau de l'offre de services, ainsi le territoire est doté de plusieurs établissements de santé et de structures d'accueil médicosociales (Hôpitaux d'Ainay le Château et de Montluçon, clinique St François, MARPA et EHPAD, maisons de retraite privées), un CLIC et 6 centres sociaux confrontés à des mutations structurelles (organisationnelles, technologiques, de leurs modes de financement).

En recherche des complémentarités fonctionnelles entre pôles , une nouvelle économie de services en confortation du développement des pôles intermédiaires est à accompagner voire initier pour la prise en compte des besoins des populations isolées et fragilisées, des familles , des actifs ,et des jeunes ménages. Les usages numériques pouvant contribuer à l'amélioration des services, voire à l'implantation de nouvelles activités tertiaires.

Les temps d'accès aux divers services pour la population du Pays hormis sur ces marges rurales sont inférieurs ou équivalents à la moyenne régionale ; cependant de nouvelles organisations (maillage-regroupements...) de services sont nécessaires pour leur maintien /développement tant en milieu urbain que rural.

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher développe une offre de formation performante post-bac pour l'ensemble du bassin et au-delà. L'on compte : le CFAI, l'IFAG, Institut de soin infirmiers, l'IUT d'Allier, les lycées Paul Constans, Einstein, le lycée agricole de Durdar Larequille, le lycée Mme de Staël, l'AFPA, l'école de gendarmerie.

Ces établissements et filières de formation sont dotés de plateaux techniques pour plusieurs d'entre eux potentiellement supports de R&D, d'expérimentations, de Fab'Labs au profit du territoire et de son tissu économique.

d) Téléphonie mobile et couverture numérique un déploiement inégalitaire.

Le taux de couverture numérique varie entre 45 % et 80% selon les EPCI du Pays même si des alternatives techniques et leur accessibilité sont à développer. Ce décalage s'avère fortement limitant pour les territoires ruraux tant pour le développement de l'e-service que pour l'e-tourisme ; d'autant que bon nombre de communes rurales ne bénéficient pas d'une couverture téléphonie mobile satisfaisante (zone grise) permettant les usages et applicatifs de l'internet mobile.

C - Les éléments remarquables du patrimoine du territoire : Une trame verte et bleue véritable produit d'appel.

Le Pays « entièrement » structuré par le Cher et sa vallée qui en constitue l'armature territoriale, est recouvert d'un réseau et d'une multitude d'étangs qui ont permis l'essor industriel du pays. Le canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la Vallée, à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon en Sully interconnectée vélo route (en amont-transversalité et aval) sur l'axe de la Vallée du Cher.

La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Audes, mais aussi en d'autres endroits du territoire dont l'importante collection de machines industrielles du CRAIUM de Montluçon, et à Doyet avec un projet de centre culturel Art et Industrie.

Autres éléments majeurs du patrimoine du territoire :

La présence du bocage (Bocage de la Basse Combraille du 12^{ème} siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18^{ème} siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. (cf. carte DREAL auvergne annexe n° 3). Un observatoire lui est à présent dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat en Combraille.

La forêt de Tronçais est un autre héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert ; d'une superficie de 14 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents. Le site des forges de Tronçais à St Bonnet de Tronçais au cœur de la forêt en constitue un vestige du patrimoine économique du pays alimenté par son réseau d'étangs connecté au canal de Berry. La communauté de communes du Pays de Tronçais a engagé une étude de valorisation du site.

La Vallée de Chambonchard et les Gorges du Haut Cher en aval et aux portes de Montluçon (Lavault Ste Anne) présente un relief de gorges favorables à la préservation d'une biodiversité importante mais aussi à la pratique d'activités de découverte sport-nature à l'exemple de la via ferrata de Lignerolles. Le Conseil général de l'Allier et la Communauté de Communes de Marcillat en Combraille ont élaboré un projet de valorisation de la Vallée.

Un potentiel « Culture –Art de vivre » basé sur les villages/ cœur de ville remarquables du territoire et le spectacle vivant : les villages médiévaux (Ainay le château, Huriel, Hérisson, la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires), et le patrimoine thermal (Néris les bains).

Plus globalement la qualité naturelle du territoire se traduit par une biodiversité importante (6 zones classées en site d'Intérêt communautaire par le réseau NATURA 2000 et la présence de ZNIEFF de type 1 (forêts dont la forêt de Tronçais) et de type 2 (étangs, forêts, prairies humides) et par son paysage favorables aux mobilités douces pour le développement d'un tourisme durable à qualifier et promouvoir.

L'enjeu du développement touristique pour le pays réside davantage dans la qualification de son offre que sur la quantité. Le niveau de touristicité du pays est inférieur à la moyenne régionale, le territoire n'est pas identifié comme un territoire touristique ; peu d'offres labellisées (33), la moyenne auvergnate étant de 105. Il s'agit d'accompagner la montée en gamme de l'offre à partir d'un positionnement affirmé. La qualité culturelle du territoire outre ses éléments patrimoniaux et son composant «patrimoine économique» à préserver nécessitent des produits et actions de médiation culturelle à développer. Elle converge vers un positionnement touristique marqué «itinérance douce» et «Culture-Art de vivre».

La qualité et professionnalisme reconnus de l'offre culturelle sur le territoire du Pays est inégale en Région Auvergne et constitue une caractéristique forte du territoire avec la présence de nombreuses compagnies professionnelles (dont le CDN le Fracas à Montluçon, Le CUBE et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat en Combraille, Entract' à Commentry etc.), et de résidences d'artistes de plasticiens.

Cette offre s'avère néanmoins peu visible aux habitants du territoire et impacte insuffisamment l'attractivité du territoire pour de nouveaux arrivants, entrepreneurs culturels, étudiants et touristes.

D - Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants.

Le Pays, une tradition de coopération entre territoires : 1^{er} Pays Loi Voynet constitué en Auvergne en 2003, en cela précédé par un syndicat intercommunal pour le développement économique et la promotion touristique de la Vallée du Cher (SIVAL créée en 1989), l'existence du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a d'abord reposé sur la volonté des élus du territoire de sensibilité et appartenance politiques différentes de réfléchir ensemble et de porter des projets à cette échelle territoriale de bassin de vie. Cette volonté a traversé plus de deux décennies et se voit réaffirmer par la décision des élus du territoire de la transformation du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en Pôle d'équilibre territorial et rural le 28 novembre 2014 par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Allier.

Ainsi le Pays syndicat mixte fermé à présent PETR se voit renforcé en tant qu'espace de coopération, de réflexion prospective, son SCOT en témoigne. Le PETR offre à présent un cadre possible aux futures évolutions de l'intercommunalité.

Une capacité à réunir, structurer le partenariat local :

Dès 2003, conformément à la loi Voynet, le Pays s'est doté d'un Conseil de développement(Codev) qui a été reconfiguré en 2012 comprenant plusieurs collèges représentatifs des ressources de la société civile; le CODEV doté d'un nouveau Président depuis mai 2014 antérieurement chef d'entreprise , voit son rôle renforcé dans le cadre du PETR .Le CODEV est actif au sein du pays et a initié plusieurs réflexions (e-commerce ; observatoire de l'offre et de la demande ; Montluçon Ville Etudiante, l'accessibilité ferroviaire).Le Codev a créé en juin 2014 une commission Jeunesse qui souhaite s'engager dans la mise en œuvre du programme Leader nouvelle génération en participant aux travaux du GAL et à la diffusion de l'information auprès des populations au moyen de méthodes d'animation participative.

En lien avec l'équipe technique du PETR-Pays il participera à l'élaboration d'un Plan d'actions Jeunesse à échéance de début 2016.

La création d'une conférence/conseil des maires des 95 communes du PETR/Pays (*obligation de la loi MAPAM du 27 janvier 2014*) est intervenue avant sa reconnaissance le 7 juillet 2014. Par son action Leader 2007-2013, le Pays en lien avec les agents de développement des EPCI est devenu au fil du temps un espace « conseil d'orientation et d'assistance technique » pour les communes, les associations locales et les porteurs de projets alors orientées par leurs élus.

Le Pays, est également [la plateforme d'appui du Comité de bassin d'emploi et d'activités\(CBE\)](#) qui en épouse complètement le périmètre. Le CBE a été créé en 2006, il réunit les partenaires sociaux et les organisations représentatives des entreprises locales, les acteurs de la formation et de l'emploi, l'Etat et les collectivités partenaires (Conseil général –Conseil régional) ; Le Pays en assure l'animation et le fonctionnement depuis sa création. Le CBE conduit actuellement une mission de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territorialisée dont la première phase d'étude débouche sur un plan d'actions à 3 ans.

Le Pays est [gestionnaire du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher](#), il [assure l'animation de son COPIL](#) depuis 2009 et prévoit en 2015 d'internaliser par le recrutement d'un technicien environnement la mise en œuvre de son DOCOB.

[Membre du SAGE CHER Amont](#), dont la présidence pour l'élaboration de son document de planification aboutie en 2014 a été assurée par un élu du Pays jusqu'à mai 2014.

L'animation du Pays /PETR s'appuie sur [le réseau technique des agents de développement et directeurs du Pays](#) qui se réunit tous les 2 mois. Le Pays développe [un nouvel outil d'animation et d'émergence de projets qu'est le laboratoire des usages numériques](#) relayé par le site **vallee2.0** (cf. annexe n°4).

En 2006, le pays doté de la compétence de promotion touristique a délégué à [l'Agence Locale de Tourisme](#), la mission de promotion et de développement touristique; le Pays a confié à l'ALT en 2013 la conduite d'une formation-Action(en lien avec l'ARDTA) pluri-acteurs en vue de la valorisation « Voie-verte-Vélo Route » de la Vallée du Cher et Canal de Berry ;

[Les 6 Centres sociaux du pays](#) sont des acteurs avec lesquels le Pays entretient un dialogue continu et assidu en les réunissant notamment dans le cadre de la mission d'analyse, d'observation des besoins sociaux et de préfiguration d'un schéma d'accessibilité des services du territoire ; mission engagée depuis 2014 et qui réunit [un groupe d'expert constitué](#).

Est en cours d'élaboration [un observatoire de l'offre et de la demande de logements](#) (base de données Intranet gérée par le Pays) réunissant acteurs publics et privés dont agences immobilières et associations des propriétaires privés.

Mais aussi, le territoire comprend [un réseau associatif dense et hétérogène](#) (hors délégataire ou mandataire de services des collectivités locales) ; principalement concentré sur le pôle urbain. Le programme leader 2007-2013 a permis de prendre le pouls de la vitalité de ce monde associatif majoritairement atomisé. Peu de coopérations entre acteurs associatifs sont constatées. Il est également confronté au renouvellement générationnel de ses dirigeants. Emergent à présent l'expression de volontés d'échanges inter associatifs voire d'espaces « citoyens- d'éducation populaire – d'émergence d'idées/projets » perceptibles au travers des échanges avec les élus locaux et les associations locales rencontrées.

Ma Vallée a de l'Avenir

Le projet de territoire et la stratégie 2014-2020
Vivre et Accueillir Autrement



5 Axes stratégiques dégagés

-  **Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignement universitaire du bassin**
-  **Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous, y compris pour créer de nouvelles activités**
-  **Valoriser les ressources territoriales et les atouts touristiques en préservant le patrimoine industriel, naturel et paysager**
-  **Animer et promouvoir le territoire du Pays comme territoire d'innovation et du bien vivre relayé par le développement des usages numériques**
-  **Rechercher les synergies rural-urbain et avec les espaces voisins**



1^{er} AXE : Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignements universitaires du bassin

Les priorités d'actions

1. **Soutenir le développement des entreprises et l'adaptation des compétences des salariés (GPECT), attirer des compétences externes**
2. **Accompagner la montée en compétences « Usages numériques » des PME-TPE du bassin; étendre la qualification numérique des zones d'activités.**
3. **Valoriser et promouvoir les savoir-faire du Bassin d'emploi et d'activités et son terroir économique pour attirer plus d'étudiants et de nouveaux salariés**
4. **Accueillir de nouvelles activités à forte valeur ajoutée et organiser la capacité d'accueil du territoire**
5. **Accompagner les projets et la structuration des acteurs dans le champ de l'économie sociale et solidaire**
6. **Favoriser l'entrepreneuriat culturel**



2^{ème} AXE : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services Pour Tous, y compris pour créer de nouvelles activités

Les priorités d'actions

Améliorer et moderniser le cadre de vie

1. **Encourager à la rénovation énergétique de l'habitat par des opérations démonstratives et diffuser la connaissance auprès des entreprises artisanales et des habitants**
2. **Diversifier et adapter l'offre de logement en adéquation avec les profils des ménages et leur parcours résidentiel (étudiants, jeunes ménages, populations âgées et/ou handicapées.)**
3. **Accompagner les projets de requalification des centres-bourg, des friches industrielles, de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics**
4. **Maîtriser le foncier en s'appuyant sur des outils réglementaires adaptés et se doter d'outils partagés d'aide à la régulation du marché de l'immobilier en secteur détendu**

Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité

- 1- Consolider et diversifier les services pour mieux accueillir les nouvelles populations et soutenir de nouvelles voies de diversification économiques (équipements multisectoriels), de nouvelles formes, modes d'organisation d'activités et de services notamment par les usages numériques (tiers lieux professionnels ...)**
- 2- Accompagner les nouvelles sociabilités**
- 3- Combler les déficits avérés en matière d'équipement et de services « Enfance-jeunesse » et de santé**
- 4- Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leurs apprentissages avec le numérique**
- 5- Soutenir le développement de nouvelles mobilités pour les usagers**
- 6 - Agir en faveur d'une meilleure visibilité de l'offre culturelle du territoire et renforcer la professionnalisation des acteurs à partir d'une approche filière**



3^{ème} AXE : Valoriser les ressources territoriales et les atouts touristiques en préservant les patrimoines industriel, naturel et paysager

Les priorités d'actions

Concourir au maintien d'une agriculture dynamique gestionnaire du bocage et du Paysage

- 1- Accompagner l'émergence de filières maraîchères à l'échelle du bassin .**
- 2-Développer les circuits courts et optimiser leur commercialisation par les usages numériques.**
- 3-Soutenir l'expérimentation de nouvelles pratiques agronomiques favorisant l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles du territoire.**
- 4-Encourager la préservation et le développement d'infrastructures agro écologiques (mares-haies ...)**
- 5- Soutenir les dynamiques locales de valorisation des coproduits issus de l'élevage**

Développer une offre touristique d'itinérance douce, de bien-être et de patrimoine

- 1- Organiser des produits touristiques combinant itinérance douce en particulier le vélo, nature et patrimoine**
- 2- Améliorer la qualité de l'offre d'hébergement et développer les synergies des activités de loisirs , d'itinérance et de visites émergentes par le recours aux applications numériques**

3- Révéler et organiser l'attractivité touristique par une offre e-tourisme



4^{ème} AXE : ANIMER ET PROMOUVOIR le Territoire comme territoire d'innovation et de bien vivre avec le développement des usages numériques

Les priorités d'actions

- 1- Organiser et mutualiser les ressources d'ingénierie du territoire**
- 2- Mobiliser les outils numériques et leurs applications pour une meilleure gestion de la relation citoyen et des fonctions de veille de l'initiative locale**
- 4- Soutenir et accompagner les démarches de mutualisation des services entre territoires du Pays**

VOLET OPERATIONNEL
DU PETR « PAYS DE LA VALLEE DE
MONTLUCON ET DU CHER »

Préambule

Seul le tableau présenté est contractuel. Les fiches sont présentées à titre informatif ; elles ne sont pas contractuelles.

Conformément et en complément du rapport de session des 22 et 23 septembre 2014 du Conseil régional d'Auvergne et au Guide des bonnes pratiques transmis dans le cadre de la mise en place des Contrats Auvergne +, les règles suivantes s'appliquent aux projets présentés dans le volet opérationnel :

- Dès lors qu'une maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune, **un fond de concours** de l'EPCI doit être apporté au plan de financement. Ce fond de concours peut être calculé selon deux modalités, laissées à l'appréciation de l'EPCI
 - o L'EPCI apporte 10% du montant de l'opération à la commune maître d'ouvrage,
 - o L'EPCI apporte une participation correspondant à 10% du montant de son BP principal d'investissement 2015 à la commune maître d'ouvrage.
- Pour les projets portant sur **les écoles élémentaires** (rénovation énergétique et/ou équipement numérique) : le FRADDT n'interviendra que sur les écoles publiques et en aucun cas sur les écoles privées. Le taux d'intervention du FRADDT pourra s'élever à hauteur de 20% du montant de l'opération sous réserve du respect des règles.
- **Les interventions de réhabilitation sur les écoles viseront exclusivement à de la réhabilitation énergétique.** En aucun cas le FRADDT ne sera mobilisé sur des opérations de construction, d'agrandissement ou de réaménagement.
- Le FRADDT peut être mobilisé par les EPCI/communes⁴ dans leurs opérations d'amélioration énergétique de leurs bâtiments publics, sous réserve de cofinancer des projets ayant les mêmes exigences que les politiques énergétiques régionales et qui par ailleurs ne peuvent pas émarquer aux aides FEDER⁵. Les opérations bénéficiant de FRADDT doivent répondre à l'une des exigences suivantes :
 - o les travaux entrepris permettent d'atteindre un niveau de consommation conventionnelle d'énergie primaire compatible avec le niveau « BBC rénovation », tel que défini dans l'arrêté du 29 septembre 2009 ;
 - o les travaux permettent de renforcer la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment : traitement a minima des postes 1 et 2 et d'un troisième parmi les trois postes restants au niveau de performance exigé (tableau ci-après). La possibilité est laissée au maître d'ouvrage de justifier

⁴ Les projets sous maîtrise d'ouvrage communale peuvent bénéficier de FRADDT sous réserve d'avoir un fonds de concours des EPCI d'au moins 10%.

⁵ Bâtiments publics émarquant aux aides du FEDER : bâtiments publics liés à l'enseignement dont le montant des travaux de rénovation énergétique est supérieur à 500 k€.

de la réalisation préalable d'un des postes choisis au niveau de performance exigé.

		Caractéristique thermique	Exigences
Poste 1	Toitures terrasse	Résistance additionnelle	$\geq 5 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Planchers de combles perdus	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Rampants de toiture de pente $< 60^\circ$	Résistance additionnelle	$\geq 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 2	Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toiture de pente $> 60^\circ$	Résistance additionnelle	$> 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE ¹ $> 5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
	Murs en contact avec un volume non chauffé	Résistance additionnelle	$> 3 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE $> 4 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
Poste 3	Planchers bas	Résistance additionnelle	$> 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 4	Parois vitrées	- Coefficient de transmission thermique (U_w des fenêtres) - Facteur de transmission solaire (S_w fenêtres)	$U_w < 1,7\text{W/m}^2\text{K}$ et $S_w > 0,36$
			$U_w < 1,3\text{W/m}^2\text{K}$ et $S_w > 0,30$
Poste 5	VMC performante		Respect des critères de performance des fiches standardisées BAT-TH-23, 24 ou 26 (quelle que soit la surface des bâtiments).

Dans tous les cas, une estimation des économies d'énergie générées par les travaux, et calculée selon la méthode Th-CE-ex doit être fournie (comparaison de la consommation avant travaux et après travaux).

¹ ITE : Isolation thermique par l'extérieur / ITI : Isolation thermique par l'intérieur.

- **Les Maisons pluridisciplinaires de santé pourront bénéficier de FRADDT sous réserve :**
 - o D'être labélisées par l'ARS
 - o D'être situées dans une zone qualifiée de « potentiellement fragile », « fragile » ou « très fragile » par l'ARS

Le respect de ces deux conditions est nécessaire.⁶ Par ailleurs, le montant de FRADDT alloué par Maison de santé ne pourra pas dépasser 400.000 €
- Les projets de Maisons pluridisciplinaires de santé doivent intégrer une dimension numérique importante.
- En matière de logement, le FRADDT intervient uniquement sur les projets locatifs.
- **Fiches avec des opérations groupées pour des opérations de rénovation énergétique ou d'équipement numérique des écoles**

Lors de la préparation du Contrat, certains territoires ont prévu des travaux de rénovation énergétique sans connaître avec précision le ou les maîtres d'ouvrage. Ainsi, certaines fiches sans maîtres d'ouvrage définis, prévoient un montant de FRADDT réservé pour des opérations de rénovation énergétique et d'équipement numérique des écoles. Ces maîtres d'ouvrage seront définis en cours de Contrat, parfois à la suite d'audits ou d'études. Une fois le contenu et le maître d'ouvrage défini pour une opération, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services du Conseil régional. En cas d'attribution de FRADDT, celui-ci sera prélevé sur l'enveloppe FRADDT préalablement réservé lors de la rédaction de la fiche.
- **Equipement numérique des écoles**

Le FRADDT (à hauteur de 20% maximum du coût de l'opération) peut-être accordé sous réserve de l'amorçage de projet pédagogique nouveau et de sa conformité avec le SCONEETA⁷. Il ne s'agit pas de renouvellement de matériel, mais bien d'équipement nouveau dans le cadre de l'amorçage d'un nouveau projet pédagogique. Le fonctionnement courant (maintenance, abonnement, formation...) n'est pas éligible.

⁶ En avril 2012, l'ARS a défini un zonage des territoires selon cinq catégories de « gradation du niveau de l'offre médicale de premier recours en Auvergne ». Il s'agit des zones suivantes :

1. Très satisfaisantes,
2. Satisfaisantes,
- 3. Potentiellement fragiles,**
- 4. Fragiles,**
- 5. Très fragiles.**

Les interventions de la Région porteront sur les trois dernières zones qui sont confrontées à des problèmes de démographie médicale ou en passe de l'être.

⁷ SCONEETA : schéma de cohérence pour le numérique éducatif et l'équité des territoires

- **Tourisme numérique**

Les projets portant sur la création d'outils numériques à destination des clientèles touristiques (applications, m-tourisme...) doivent être complémentaires à ceux proposés par le CRDTA. Une instruction de ces projets sera réalisée par le CRDTA.

De même, les projets d'équipement en outils numériques (tablettes, bornes wifi...) de sites touristiques seront instruits par le CRDTA.

- **Recettes**

Dès lors qu'un projet génèrera des recettes (loyers, vente de lots...), elles seront déduites du coût du projet.

- **Les frais de fonctionnement** (hors convention-cadre ingénierie et sauf exception), **de communication** (site internet notamment) **et de formation** ne peuvent pas bénéficier de cofinancement au titre du FRADDT.

- **Etude préalable**

Certaines opérations sont validées dans le Contrat mais nécessitent la réalisation d'études préalables. Les études peuvent être demandées soit à la même échelle que le projet d'investissement soit à une échelle différente (ex : une étude stratégie en matière de tourisme à l'échelle du Pays, suivie par un projet d'investissement en déclinaison à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI). Pour ces projets d'investissement, la réalisation de l'étude préalable devra être effective. Les conclusions devront faire partie des pièces du dossier de demande de subvention lors de son dépôt. Les projets d'investissement seront financés uniquement si les conclusions de l'étude sont favorables.

- **Régime d'aides**

Les demandes de subvention devront être conformes aux régimes d'aides applicables au moment de l'instruction du projet.

- **Il n'est pas possible de cumuler le FRADDT avec les lignes sectorielles** sauf cas exceptionnel en lien avec le développement des territoires et la prise en compte des 3 conditionnalités,

- **En cas de modification de la dépense subventionnable :**

- o Si la dépense est inférieure au montant indiqué dans le contrat, c'est le taux figurant dans le contrat qui sera appliqué, et la subvention sera donc calculée au prorata de la dépense réelle,
- o Si la dépense est supérieure, le montant de la subvention affichée sera alors considéré comme plafond.

- Pour les **zones d'activités** non éligibles à la ligne sectorielle Economie du Conseil régional, le FRADDT peut intervenir pour les opérations ayant un intérêt en termes d'économie présentielle pour l'accueil des entreprises artisanales (hors production ; les entreprises commerciales sont exclues). Le FRADDT peut être accordé sous réserve :

- De fournir des données détaillées (chiffrées, localisées..) sur l'offre foncière existante dans le bassin d'emploi (et non à l'échelle de l'intercommunalité)
- De fournir des données sur la demande des entreprises (projets de développement, d'implantation des entreprises endogènes, éléments issus des chambres consulaires ...)
- De respecter la Charte de développement durable des parcs d'activités.

La subvention de la Région sera calculée de la même manière que pour la ligne sectorielle c'est-à-dire sur la base d'une participation (50%) au déficit prévisionnelle de l'opération.

- Pour les projets de **maison de services**, les surfaces liées à aux services des EPCI sont exclues de l'assiette éligible.
- Pour les projets liés à **l'artisanat d'art** (création d'ateliers) ou à la création de lieux à caractère culturel, un accompagnement par le Transfo sera nécessaire.
- **Pour les opérations intervenant sur les rivières**, les opérations finançables par le FRADDT porteraient uniquement sur les travaux d'aménagement dans l'objectif d'apporter un service à la population. Une cohérence et complémentarité sera absolument nécessaire avec les opérations finançables dans le cadre des Contrats territoriaux. Le FRADDT n'interviendra pas en matière de renaturation des berges et rives.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
*CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION***

**Tableau récapitulatif des modalités d'intervention
du
Conseil régional d'Auvergne**

**Seul le tableau suivant présente la programmation retenue
par le Conseil régional d'Auvergne.**

BENEFICIAIRE DU FRADDT	ENVELOPPE GLOBALE	Action	Maître d'ouvrage	Coût	Taux sub	Montant FRADDT	Fraddt programmé total	FRADDT mobilisable pour avenant numérique	Commission permanente du 10 juillet 2015
CC de Commentry Nérès les Bains	806 584,13 €	Aménagement de l'espace culturel l'Agora	Commentry	200 000,00 €	30,00%	60 000,00 €	670 834,00 €	135 750,13 €	FRADDT à hauteur de 30 % de 200.000 € = 60.000 € si fonds de concours de la CC
		Salle de pratique collective école de musique	Commentry	140 000,00 €	30,00%	42 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 140.000 € = 42.000 € si fonds de concours
		Espace dédié arts du cirque	comcom	450 000,00 €	30,00%	135 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 450.000 € = 135.0000 €
		Développement réseau des médiathèques	comcom			- €			LS Culture si éligible au dispositif
		Extension hôtel d'entreprises	comcom	640 000,00 €	15,00%				LS Immobilier locatif si éligible au dispositif
		Développement RAM	comcom	600 000,00 €	30,00%	180 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 600.000 € = 180.000 €
		Miro-crèche à Vermeix	Vermeix	260 000,00 €	15,00%	39 000,00 €			FRADDT à hauteur de 15% de 260.000 € = 39.000 € si fonds de concours de la CC
		Equipement numérique des écoles	9 cnes de la CC	174 170,00 €	20,00%	34 834,00 €			FRADDT à hauteur de 20% de 174.170 € = 34.834 €
		Pôle social et d'initiatives "Labo de la Gare"	Commentry	600 000,00 €	30,00%	180 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 600.000 € = 180.000 € et fonds de concours de la CC
CC Huriel	463 411,25 €	Atelier d'artisan d'art	comcom	140 310,00 €	30,00%	42 093,00 €	381 093,00 €	82 318,25 €	FRADDT à hauteur de 30% de 140.310 € = 42.093 €
		Equipement numérique des écoles	comcom	120 000,00 €	20,00%	24 000,00 €			FRADDT à hauteur de 20% de 120.000 € = 24.000 €
		Pôle de santé	comcom	700 000,00 €	25,00%	175 000,00 €			FRADDT à hauteur de 25% de 700.000 € = 140.000 € si zone déficitaire et projet de soins labellisé par l'ARS + prise en compte du numérique
		Plan d'eau d'Herculat	comcom	700 000,00 €	20,00%	140 000,00 €			FRADDT à hauteur de 20% de 700.000 € soit 140.000 €
CC Marillat	252 602,00 €	Espace services à Marillat	comcom	700 000,00 €	26,00%	182 000,00 €	207 000,00 €	45 602,00 €	FRADDT à hauteur de 26% de 700.000 € = 182.000 €
		Lieu accueil parents enfants	comcom	250 000,00 €	10,00%	25 000,00 €			FRADDT à hauteur de 10% de 250.000 € = 25.000 €
CC Montmarault	656 601,41 €	Hôtel d'entreprises	comcom	445 000,00 €	15,00%		650 500,00 €	6 101,41 €	LS Immobilier locatif si éligible au dispositif
		Centre de loisirs de Bézenet	comcom	250 000,00 €	30,00%	75 000,00 €			FRADDT à hauteur de 20% de 250.000 € = 75.000 €
		Accueil séniors en famille à Villefranche	comcom	300 000,00 €	30,00%	90 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 300.000 € = 90.000 €
		Habitat partagé intergénérationnel	comcom	580 000,00 €	30,00%	174 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 375.000 € = 112.500 €
		6 logements éco construction à Doyet	comcom	375 000,00 €	30,00%	112 500,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 375.000 € = 112.500 €
		Halle chemin de fer à Montmarault (étude)	comcom	30 000,00 €	30,00%	9 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 30.000 € soit 9.000 €
		Equipement numérique des écoles	comcom	200 000,00 €	20,00%	40 000,00 €			FRADDT à hauteur de 20% de 200.000 € = 40.000 €
		Pôle relais - antenne MSP Cosne	comcom	500 000,00 €	30,00%	150 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 500.000 € = 150 000 € si zone déficitaire et labellisation ARS - les loyers seront déduits du coût de l'opération
CC Tronçais	492 773,90 €	Plateforme de stockage et d'arrosage bois	comcom	546 831,00 €	15,00%	82 024,65 €	101 824,65 €	390 949,25 €	FRADDT à hauteur de 15% de 548.831 € = 82.025 €
		Equipement numérique des écoles	comcom	99 000,00 €	20,00%	19 800,00 €			FRADDT à hauteur de 20% de 49.500 € = 1.800 €
CC Val de Cher	335 294,61 €	Pas d'opérations	comcom			- €	- €	335 294,61 €	reliquat de FRADDT mobilisable lors de l'avenant numérique
CA Montluçon	1 702 085,22 €	Meux vivre sa ville	CA Montluçon	15 000 000	0,092464	1 386 965	1 702 085,00 €	0,22 €	FRADDT EPCI à hauteur de 9,25% de 15.000.000 € soit 1.386.965 € + FRADDT PAYS à hauteur de 621.747 €
		Maison témoin cité médiévale	CA Montluçon	200 000,00 €	30,00%	60 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 200.000 € = 60.000 €
		Bike park (2ème phase)	Montluçon	350 400,00 €	30,00%	105 120,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 350.400 € = 105.120 € si fonds de concours puisque MD communale
		Etang de Saulit	CA Montluçon	500 000,00 €	30,00%	150 000,00 €			FRADDT à hauteur de 30% de 500.000 € = 150.000 €
PETR Vallée de Montluçon et du Cher	831 062,27 €	Plateforme numérique gouvernance PETR	PETR	25 000,00 €	20,00%	5 000,00 €	806 747,00 €	24 315,27 €	FRADDT à hauteur de 20% de 25.000 € = 5.000 €
		Convention cadre ingénierie	PETR	300 000,00 €	60,00%	180 000,00 €			voir convention cadre plafonnée à 180.000 € sur 3 ans
		Meux vivre sa ville	Montluçon	15 000 000,00 €	4,14%	621 747,00 €			FRADDT PAYS à hauteur de 4,14% de 15.000.000 € soit 621.747 € + FRADDT EPCI à hauteur 1 386 964 € soit 9,25% et 10% de fonds de concours de la CA puisque maîtrise d'ouvrage communale

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
*CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION***

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
de Commentry/Néris les Bains**

Document non contractuel

PAYS		PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Ville de Commentry
1	Intitulé de l'opération	Aménagement et développement scénique de l'espace culturel de L'AGORA
<i>Objectifs de l'opération</i>		
Objectifs généraux : • Renforcement de l'image et de la promotion du territoire • Dynamisation de la vie culturelle visant -au développement culturel par l'élargissement d'un choix de qualité et diversifié sur le territoire -à l'aménagement culturel du territoire afin d'offrir un choix de qualité reposant sur un bon niveau d'équipement. • Pérennisation de l'esprit festif, facteur d'attractivité par le maintien et le développement d'une scène musicale dynamique Depuis 5 ans, avec une volonté municipale forte, une saison culturelle a été mise en place afin de compléter l'offre sur le bassin de vie tout en renforçant l'accès aux spectacles grâce à une politique tarifaire attractive. Cette saison s'appuie sur une collaboration étroite entre la municipalité et les acteurs associatifs du territoire commentryens (Foyer Culturel d'Expression et d'Animation, la Bouchure, l'Harmonie Commentryenne, l'Amicale des Anciens ainsi que l'association des commerçants). La programmation de cette saison culturelle a une identité propre qui s'insère dans une cohérence culturelle de territoire. Preuve en est, aujourd'hui ces spectacles proposés depuis 5 ans dans la salle de l'Agora, bénéficient d'une forte attractivité régionale (voir nationale) et d'une notoriété certaine tant d'un point de vue des spectateurs que des professionnels accueillis (artistes, tourneurs, techniciens...) La construction de l'Agora, inauguré en décembre 1985, a été pensé comme salle polyvalente pouvant accueillir tout type de manifestations (loto, repas dansant, gala de danse, spectacles...) avec une capacité comprise entre 450 places assises configuration repas à 830 places debout configuration concert. Aujourd'hui la polyvalence de ce bâtiment ne nous permet plus d'organiser en autonomie technique les spectacles présentés. En 30 ans, les standards techniques (son et lumière) ont évolué grâce à l'arrivée du numérique ; les équipements existants ne répondent plus à la réalité des spectacles actuels et au développement de l'entrepreneuriat culturel. Notre volonté aujourd'hui est de développer en parallèle de la saison culturelle l'accueil des artistes locaux afin de les accompagner dans des conditions optimales (techniques et d'hébergement grâce à une collaboration avec l'OPAC de Commentry), dynamisant ainsi la vie artistique du territoire. Ce réaménagement scénique pourra valoriser une politique tarifaire attractive déjà existante : -les tarifs grands publics sont compris entre 4 et 20 euros maximum -partenariat avec le CCAS local avec des places à 1 euro pour les ayants droits -partenariat avec Culture du Cœur Auvergne, APEAH Montluçon avec des gratuités offertes -partenariat avec les comités d'entreprises du bassin faisant bénéficier à chaque employé du tarif réduit à chaque spectacle.		

Description détaillée de l'opération

Caractéristiques actuelles de l'équipement :

- 800 m2 grande salle (avec 128m2 d'espace scénique) + 100 m2 entrée/bar
- 120 locations annuelles effectuées par le tissu associatif commentryen (spectacles, lotos, galas de Danse, repas, repas dansants, conférences, salons économiques, assemblées générales d'organismes départementaux voir nationaux, débats politiques...), et des services municipaux culturels (Ecole de Musique, Pléiade, Jeunesse...)
- Depuis 2013, sont accueillis 5000 spectateurs par an en moyenne pour 10 représentations de la saison culturelle balayant divers discipline artistique (musiques actuelles, musiques savantes, théâtre, humour...) La programmation artistique s'appuie sur des artistes de renommée nationale mais fait aussi la part belle aux pratiques artistiques amateurs.

Installations des nouveaux équipements envisagés :

- grill technique :
 - structure métallique carrée pour accrocher les projecteurs et le système son, montée sur 6 moteurs électriques avec stop chute
 - pendrillonage afin de créer une boîte noire scénique
 - parc de 70 projecteurs en liaison numérique avec leur bloc de puissance
 - console lumière numérique
 - diffusion sonore :
 - système son pour diffusion façade système Line array permettant de baisser les niveaux sonores tout en améliorant la qualité d'écoute pour les spectateurs (enceintes L-Acoustic Kiva)
 - parc microphones de scène
 - console de mixage numérique Allen & Heath GLD 80
 - accessoires et autre : câblages son et lumière, armoires électriques, nacelle Génie pour le réglage des projecteurs en toute sécurité.
- NB : la salle étant déjà bien équipé en vidéoprojection (BARCO) rien n'est proposé sur ce volet.
- Personnels de la structure : 2 techniciens formés tant d'un point de vue technique (son et lumière) que sécuritaire, 2 personnes (manutention et entretien), 1 chargé de communication, 1 secrétaire, et 1 programmeur.

Liens avec la stratégie de développement du PAYS

Axe 2 de la stratégie du territoire : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités

Priorité :

- Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité
- Agir pour une meilleure visibilité de l'offre culturelle du territoire et renforcer la professionnalisation des acteurs.

Liens avec le SRADDT	
ATTRACTIVITE	Un espace vivant Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société. Concourt à l'offre de spectacle vivant sur le bassin du PETR
NUMERIQUE	Développement des usages numériques Outre les matériels, et la présence sur les réseaux sociaux, la promotion de la programmation, la réservation de la salle se feront en ligne. Un module qui sera intégré à la nouvelle version du site internet de la collectivité, sera en ligne à compter de septembre 2015. Il vise à présenter l'offre communale de salles ouvertes à la réservation, dont la salle de l'agora. Le module prévoit la présentation de chaque salle (photos, plans, etc.), la grille tarifaire, un calendrier de disponibilités, et enfin un formulaire de demande de réservation. De plus, la billetterie des spectacles est accessible sur beaucoup de sites marchands (Cultura, France Billet...) mais aussi sur le site de commerce du territoire montluçonnais : www.achetezamontlucon.fr
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique Les projecteurs seront choisis en fonction de leur consommation énergétique (LED)
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Commentry
Localisation	Salle de L'Agora
Partenariat	<i>Equipements culturels du territoire du PETR – Communauté de Communes - MJC de Cosne - Achetezamontlucon – Achetezacommentry - France Billet – Ticket Net – Leclerc culture - Cultura</i>
Date prévue de démarrage de l'opération	<i>Juillet 2015</i>
Date prévue de la fin de l'opération	<i>Septembre 2015</i>
Coût de l'opération	200 000 € HT
Type de dépenses	<i>Travaux d'accroche et d'adaptabilité sur charpente</i> <i>Matériel scénique</i> <i>Equipeement de sécurité</i> <i>Maîtrise d'œuvre</i>

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
	Pas de frais de fonctionnement supplémentaire		Ville de Commentry	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux	
	Autofinancement	42 000	21%	
	Région	60 000	30%	
	Département			
	État	28 000	14%	
	Europe (LEADER)	50 000	25%	
	Autres (à préciser) <i>Fonds de concours Cc</i>	20 000	10%	

Document non contractuel

PAYS	PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher Montluçon
Action présentée par	Ville de Commentry
2	Intitulé de l'opération Création d'une salle de pratique collective à l'école de musique et développement de cursus novateur d'enseignement musical
Objectifs de l'opération	
Objectifs généraux : • Renforcement de l'image et de la promotion du territoire • Dynamisation de la vie culturelle visant -au développement culturel par l'élargissement d'un choix de qualité et diversifié sur le territoire -à l'aménagement culturel du territoire afin d'offrir un choix de qualité reposant sur un bon niveau d'équipement. L'école Municipale de Musique de Commentry souhaite totalement réformer son organisation pédagogique. A travers la mise en place de cursus novateurs, <u>unique en Auvergne</u>, une plus grande place sera laissée aux pratiques collectives et à l'interactivité entre élèves tout en réformant totalement les programmes de formation musicale. De plus, cette pédagogie fera la part belle aux usages numériques en adaptant les enseignements à ces nouveaux vecteurs. Pour cela, l'école doit se pourvoir d'une salle de pratique collective supplémentaire totalement équipée (traitements acoustiques, internet, tableau blanc interactif...). Parallèlement, dans un souci de cohérence éducative et de partage des contenus pédagogiques, il est primordial que tous les professeurs aient accès à Internet dans leurs salles de cours. En lien avec le schéma départemental de l'enseignement musical, l'équipe pédagogique de l'école se propose d'être pôle d'expérimentation pour l'évolution de l'enseignement musical dans la région auvergne par la mise en place de diffusion pédagogique, journées portes ouvertes, colloques, récits d'expériences numérique à destination des collègues de la région Pour ce fait, une formation de 3 jours en intra a été organisée en février en lin avec le CNFPT Auvergne, le Conservatoire A. Messenger et le Conservatoire de Bordeaux	
Description détaillée de l'opération	
Capacité d'accueil de l'école de Musique 150 élèves, actuellement 180 inscrits (1/3 de Commentryens, 1/3 de la communauté de communes hors Commentry et 1/3 d'extérieurs) La vocation de l'EMM, est d'être un équipement de proximité faisant la part belle aux pratiques collectives ont l'orchestre d'Harmonie. Elle s'inscrit totalement dans une démarche transversale puisqu'elle entretient des liens très étroits avec le conservatoire départemental A. Messenger de Montluçon. 65 % des élèves qui ont quittés les conservatoires n'auront plus aucunes pratiques artistiques. Face à ce constat alarmant, ce nouveau cursus souhaite développer : -la capacité de l'élève à jouer dans un ensemble collectif, ensemble qui sera le théâtre d'expression de sa future vie de musicien amateur -développer la cohérence entre les apports techniques instrumentaux, la culture musicale et la pratique collective -confronter l'élève à tous les styles musicaux dont l'oralité -permettre à l'élève d'appréhender la dimension artistique de son évolution Les élèves formeront ainsi un groupe de classe de niveau bien identifié, qui seront en mesure de mener des projets artistiques novateurs (spectacles, enregistrements, projets vidéo, partenariat avec la saison culturelle de Commentry...) Aménagement d'une salle de pratique collective supplémentaire de 100 m2 accessible aux personnes à mobilité réduite -Traitement acoustique (revêtement sol et mural acoustique, blocs à sons) -Capacité à installer des projecteurs scéniques -Mise en place d'un tableau blanc interactif (TBI) -Système son adapté pour l'écoute, l'enregistrement, et la répétition de spectacles vivants (tables mixages, prise de sons...) -Accessibilité à Internet dans toutes les salles de cours (wifi ou réseau filaire en fonction de la réglementation) Le projet d'établissement est en cours de réécriture pour tenir compte de ces évolutions pédagogiques et numériques	

Liens avec la stratégie de développement du PAYS	
Axe 2 de la stratégie du territoire : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités Priorité : Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité Agir pour une meilleure visibilité de l'offre culturelle du territoire et renforcer la professionnalisation des acteurs. Accompagner l'enfance Jeunesse dans leurs apprentissages avec le numérique	
Liens avec le SRADDT	
ATTRACTIVITE	Un espace vivant Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société.
NUMERIQUE	Développement des usages numériques Intégration les outils numériques dans la pratique musicale
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	<i>La réalisation portera une attention toute particulière à l'environnement en utilisant des matériaux rentrant les normes de l'éco construction</i>
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Commentry
Localisation	Ecole de Musique de Commentry / AGORA
Partenariat	-Conservatoire André Messager Montluçon : depuis plusieurs années, l'EMM de Commentry et le CAM de Montluçon ont mis en place des liens étroits avec l'élaboration de productions communes (concert, conte pour enfants, ensembles musicaux communs) ainsi que la mise en place d'examens communs (Instrument et Formation Musicale) -Conseil Général : depuis la création du schéma d'enseignement musical départemental, l'EMM s'est positionnée comme pôle ressource est à accompagner ponctuellement d'autres écoles (Huriel, Montmarault). Dans le cadre de la mise en place de ce nouveau cursus, nous solliciterons le département pour être force de proposition afin de valoriser cette action novatrice
Date prévue de démarrage de l'opération	Printemps 2016
Date prévue de la fin de l'opération	Rentrée 2016
Coût de l'opération	140 K€
Type de dépenses	Investissement

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Pas d'incidence		Commune de Commentry
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	28K€	20%
	Région	42K€	30%
	Département		
	État	16 K€	11,5%
	Europe Leader	40 K€	28,5%
	Autres (à préciser) Fonds de concours Cc	14 K€	10%

Document non contractuel

PAYS	Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains
3	Intitulé de l'opération
	Création d'un espace dédié au spectacle vivant (arts du cirque)

Objectifs de l'opération

DYNAMISATION DE LA VIE CULTURELLE A L'ECHELLE DU PAYS

Afin d'accompagner l'épanouissement individuel, conforter la cohésion sociale, maintenir ses habitants et attirer de nouvelles populations, la Communauté de Communes entend faire de la culture une priorité de son action.

Aussi, il sera engagé une politique volontariste visant deux objectifs prioritaires :

- le **développement culturel**, qui consiste à élargir le champ de la culture à de nouveaux publics. Pour cela, Communauté de Communes considère essentiel le travail réalisé par les professionnels (médiateurs, programmeurs, agents de développement culturel...), les artistes, qui œuvrent ensemble pour offrir un choix culturel de qualité, pérenne et diversifié sur l'ensemble du territoire ;
- l'**aménagement culturel du territoire**, qui vise à offrir un choix culturel de qualité. Ceci repose à la fois sur un bon niveau d'équipement mais surtout sur une proposition professionnelle d'activités culturelles, selon une approche cohérente par pôles et bassins, afin d'avoir une bonne couverture du Pays de la Vallée de Montluçon. Ces efforts doivent permettre une appropriation des équipements et des actions culturelles par le territoire pour en faire de vrais instruments de développement.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PAYS

-Attractivité touristique et culturelle du territoire par la mise en place d'une programmation annuelle (spectacles, expositions, rdv culturels, ateliers, stages et formations, accueils en résidences...)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Requalifier une friche industrielle
- création d'emplois

Le bâtiment devra répondre aux normes en matière **d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de sécurité, de réglementation thermique, de bâti, d'accès au numérique...**

Description <u>détaillée</u> de l'opération	
Acquisition d'un entrepôt de 1000 m² vacant depuis de nombreuses années dans une zone résidentielle à Commentry afin de créer un espace dédié au spectacle vivant à l'échelle communautaire. Le bâtiment serait aménagé afin d'accueillir dans de bonnes conditions la compagnie Entr'act, lui permettant de mener à bien ses créations, stocker son matériel (costumes, décors...) et comporterait : • Un espace de stockage de 200 m² • Une salle de répétition de 600 m² • Un atelier, un espace de réunion et de répétition musicale l'ensemble plafonné à 2,80 m de hauteur sur une surface de 200 m² • Bureau et vestiaires / sanitaires de 50 m² La compagnie se chargera par la suite de l'agencement du local concernant : • l'espace scénique et régie (installation de ponts, d'une régie, praticable et/ou plancher, matériel son et lumière...) permettant notamment l'accueil en résidence de compagnies notamment étrangères. • L'accueil des publics afin de partager son travail avec un public nombreux (habitants ou touristes), faire découvrir le métier à travers des stages, formations et ateliers...	
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>	
1^{ER} AXE : Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignement universitaires du bassin • Priorité d'action : - Favoriser l'entrepreneuriat culturel 2ème AXE : -Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités • Priorités d'action : -Accompagner les projets de requalification de friches industrielles • -Agir en faveur d'une meilleure visibilité de l'offre culturelle du	
Liens avec le <u>SRADDT</u>	
ATTRACTIVITE	Un espace vivant Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société.
NUMERIQUE	Développement des usages numériques Accès à la fibre optique pour développer des activités liées au numérique (site internet, formations en ligne, intégration du numérique dans les activités de la compagnie...)
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique Aménagement d'une friche industrielle aux normes thermiques actuelles (couverture/isolation, menuiserie extérieures et intérieures, chauffage...)
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains

Localisation	Commentry		
Partenariat	Pays de la Vallée de Montluçon		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	450 000 € (Estimatif architecte)		
Type de dépenses	Acquisition + travaux + maîtrise d'œuvre		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	12 000 euros (loyer)		Compagnie Entr'Act
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	90 000	20
	Région FRADDT EPCI	135 000	30
	Département	80 000	18
	État		
	Leader	145 000	32
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS		Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Commentry/Néris-les-Bains
4	Intitulé de l'opération	Développement du réseau des médiathèques
Objectifs de l'opération		
DYNAMISATION DE LA VIE CULTURELLE A L'ECHELLE DU PAYS Afin d'accompagner l'épanouissement individuel, conforter la cohésion sociale, maintenir ses habitants et attirer de nouvelles populations, la Communauté de Communes entend faire de la culture une priorité de son action. Aussi, il sera engagé une politique volontariste visant deux objectifs prioritaires : - le développement culturel , qui consiste à élargir le champ de la culture à de nouveaux publics. Pour cela, Communauté de Communes considère essentiel le travail réalisé par les professionnels (médiateurs, programmeurs, agents de développement culturel...), les artistes, qui œuvrent ensemble pour offrir un choix culturel de qualité, pérenne et diversifié sur l'ensemble du territoire ; - l' aménagement culturel du territoire , qui vise à offrir un choix culturel de qualité. Ceci repose à la fois sur un bon niveau d'équipement mais surtout sur une proposition professionnelle d'activités culturelles, selon une approche cohérente par pôles et bassins, afin d'avoir une bonne couverture du Pays de la Vallée de Montluçon. Ces efforts doivent permettre une appropriation des équipements et des actions culturelles par le territoire pour en faire de vrais instruments de développement.		
DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE A L'ECHELLE DU PAYS -Attractivité touristique et culturelle du territoire par la mise en place d'une programmation annuelle (spectacles, expositions, rdv culturels, ateliers, stages et formations,...)		
Description détaillée de l'opération		
La ludothèque est un équipement culturel qui, sur un modèle similaire à la bibliothèque, accueille des publics d'âge divers et mettent à la disposition de ses membres des jouets , des jeux de société et des espaces de jeu .		
Objectifs : - Favoriser les échanges entre adultes et enfants, - Favoriser les rencontres et le plaisir du jouer ensemble, la place du jeu dans la société, - Rendre accessible la culture ludique et créative, - Œuvrer à la reconnaissance du jeu comme objet de culture et comme pratique culturelle.		
Implantation de la ludothèque dans les locaux des médiathèques avec possibilité de prêter des jeux au public, aux partenaires et possibilité de jouer sur place que lors des temps d'animation. Les locaux seront réaménagés afin d'intégrer ce nouveau service dans les deux médiathèques : aménager un espace prêt de jeux et un espace de stockage des jeux.		
<u>Avantages de combiner médiathèque /ludothèque</u> : le nouveau logiciel possède un module Gestion ludothèque (pas de logiciel spécifiques ni de licences) ; Dans ce cas le public et les partenaires des médiathèques seront les 1ers publics visés ; La médiathèque possède tout le matériel pour l'équipement des jeux.		
Partenaires : - Scolaires : écoles des 12 communes de la Communauté de communes - Petite enfance : Relais d'Assistantes Maternelles, Multi-accueil 3 Pommes - Centre de Loisirs Les Galibots - Adultes : Instance culturelle nérisienne.		
L'achat d'un véhicule pour pouvoir renforcer les liens avec nos partenaires, notamment le public scolaire, afin de leurs proposer un service de proximité : service ludothèque/médiathèque.		
Le prêt de liseuses électroniques : Cet appareil électronique autonome doté d'un écran, d'une capacité de stockage et de paramétrage de navigation <u>permettra au public</u> de lire des textes numériques (livres, dictionnaires, agrandir les caractères, lumière intégrée), afficher des photos, écouter de la musique ou les livres audios et naviguer sur le Web. L'intérêt : pouvoir contenir des milliers de livres électroniques, facile de transport et grande autonomie (3 mois d'autonomie avant d'être rechargée).		
<u>Avantages pour les médiathèques</u> : pouvoir toucher un large public : adolescents, personnes actives, personnes âgées. Gain de place et moins de désherbage (le désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents qui ne peuvent plus être proposés au public, souvent des ouvrages en mauvais état physique).		

<i>Liens avec la stratégie de développement du PAYS</i>		
1^{ER} AXE : Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignement universitaires du bassin • Priorité d'action : - Favoriser l'entrepreneuriat culturel		
2ème AXE : -Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités • Priorités d'action : -Accompagner les projets de requalification de friches industrielles • -Agir en faveur d'une meilleure visibilité de l'offre culturelle du territoire et renforcer la professionnalisation des acteurs		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	Un espace vivant Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société.	
NUMERIQUE	Développement des usages numériques Accès à la fibre optique pour développer des activités liées au numérique (site internet, formations en ligne, intégration du numérique dans les activités de la compagnie...)	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains	
Localisation	Chamblet et Néris-les-Bains	
Partenariat	Pays de la Vallée de Montluçon	
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2016	
Coût de l'opération	Ludothèque : Réaménagement : 3880 € + jeux : 7000 € + véhicule : 7300€ + formation : 2000€ + 13 000 € charge personnel supplémentaire (15 h 00) sous total : 33 180 € HT Numérique : Liseuses + ouvrages + meuble : sous total : 8000 € HT Total HT : 41 180 €	
Type de dépenses	Acquisition mobilier, jeux, véhicule, formation, personnel, liseuses électroniques.	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
	Intégré au fonctionnement des structures mutualisées	CC

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	8 236 €	20
	Région	6 589 €	16
	Département		
	État		
	Leader	26 355 €	64
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains

5	Intitulé de l'opération	Développement et extension de l'Hôtel d'entreprises
----------	--------------------------------	---

Objectifs de l'opération

Objectifs généraux :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A L'ECHELLE DU PAYS

- Accompagner le socle économique dans son évolution, permettant le développement d'entreprises existantes (géomètre, graphiste, menuisier...)
- Renforcer et élargir le socle économique du territoire, permettant l'accueil de nouvelles activités venant de territoires extérieurs au Pays voire de la Région Auvergne (vente en ligne de produits vétérinaires antiparasitaires, maintien à domicile, maintenance...)

ACCUEILLIR PLUS ET MIEUX A L'ECHELLE DU PAYS

- Renforcer la capacité de territoire Pays à créer de l'emploi
- Structuration de l'offre foncière d'entreprises

Objectifs opérationnels :

Le bâtiment devra répondre aux normes en matière :

- **d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**
- **de sécurité**
- **en matière de réglementation thermique**
- **en matière de bâti**

Description détaillée de l'opération

L'hôtel d'entreprises réalisé par la Communauté de Communes en 2006 a remporté un vif succès. Les entreprises, très diversifiées, se sont implantées depuis plusieurs années et cet équipement est aujourd'hui complet.

Dans le même temps, les demandes de location pour des surfaces allant de 150 à 200 m² sont de plus en plus nombreuses et la Communauté de Communes ne peut y répondre (2 à 3 demandes en attente). La Communauté de Communes souhaite donc construire une extension à cet hôtel d'entreprises.

Le scénario, retenu par la communauté de communes, place l'extension en limite de propriété, en prolongement du bâtiment C pour une partie et parallèlement à la voie d'accès actuelle pour l'autre partie. Cette configuration permet ainsi de créer deux ateliers avec bureaux et sanitaires attenants ainsi qu'un espace bureau permettant d'accueillir des entreprises tertiaires. Les caractéristiques sont les suivantes :

- Cellule 10 : Atelier d'environ 95 m², 3 bureaux de 12 à 14 m² et des sanitaires-vestiaires d'environ 20 m²
- Cellule 11 : Atelier d'environ 150 m², 2 bureaux d'environ 12 m² et des sanitaires-vestiaires d'environ 20 m²
- Cellule 12 : 1 bureau de 12 m²et sanitaires au RDC et espace bureau collectif d'environ 30 m² à l'étage.

Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>		
1^{ER} AXE : Maintenir et diversifier le tissu économique en s'appuyant sur le renforcement de la formation professionnelle, des atouts des savoir-faire et d'enseignement universitaires du bassin • Priorité d'action : - Accueillir de nouvelles activités à forte valeur ajoutée et organiser la capacité d'accueil du territoire		
Liens avec le <u>SRADDT</u>		
ATTRACTIVITE	Un espace vivant Conforter démographie et les dynamiques économiques Une économie robuste Consolider et diversifier le socle économique Créer un environnement de qualité pour les entreprises	
NUMERIQUE	Développement des usages numériques Accès à la fibre optique pour l'ensemble des locataires (FTTO) et création d'une surface de bureau complémentaire permettant notamment la mise en place d'un espace co-working.	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Des villes rayonnantes et des territoires durables Densifier l'espace autour des agglomérations, pôles et bourgs-centres Amélioration de l'efficacité énergétique Aménagement d'une extension aux normes actuelles (RT 2012, accessibilité...)	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains	
Localisation	Malicorne	
Partenariat	Pays de la Vallée de Montluçon	
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2016	
Coût de l'opération	640 000 € HT	
Type de dépenses	Travaux + maîtrise d'œuvre + frais annexes (publications, SPS, BC, signalétique...)	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
	20 000 euros	Locataires + Communauté de Communes

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	313 600 000	49
	Région FRADDT EPCI		
	Région (ligne sectorielle)	96 000	15
	Département		
	État DETR	134 400	21
	FEDER	96 000	15
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS		Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains
6	Intitulé de l'opération	Développement et restructuration du Relais Assistants Maternels

Objectifs de l'opération

Objectifs généraux :

Consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales

L'offre de service public doit constituer l'armature du développement des services à la population et du renforcement du maillage territorial (diagnostic ABS).

Structuration d'une offre globale d'accueil

Structuration et développement de l'offre éducative petite enfance et renforcement de la cohésion sociale notamment en direction des publics en difficultés.

Développer et améliorer l'accueil des familles et assistants maternels du territoire

Objectifs opérationnels :

Le bâtiment devra répondre aux normes en matière :

- **d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite**
- **de sécurité**
- **en matière de réglementation thermique**
- **en matière de bâti**
-
- **d'accès au numérique...**

Description détaillée de l'opération

Construction d'un bâtiment dans la continuité et en harmonie avec le centre multi-accueil 3 pommes existant. Le nouveau bâtiment prendrait place en contrebas du multi-accueil le long de la rue de la Folie. Il offrira les conditions optimales d'accueil des enfants des enfants avec des surfaces adaptées pour accueillir 35 à 40 enfants. Ce nouveau bâtiment représentera une surface totale de 347 m².

Le bâtiment devra atteindre plusieurs objectifs :

- **En matière d'environnement**

Le bâtiment sera peu consommateur, peu émissif, très confortable et très lisible. Il devra s'intégrer dans son environnement immédiat.

- **En matière d'accessibilité**

Cheminements extérieurs, accès aux locaux, locaux sanitaires...

- **En matière de réglementation thermique**

Le bâtiment devra répondre aux normes de la RT 2012, avec des exigences de résultats relatives à la performance du bâtiment, l'efficacité énergétique, la consommation conventionnelle d'énergie maximale ..., et des obligations de moyens tels que l'installation de protections solaires, une surface de baies supérieure à 1/6 de la surface habitable, respecter une isolation minimale pour les parois sur des locaux à occupation discontinue...

- **En matière d'espaces pour une structure d'accueil petite enfance** avec une zone d'éveil ayant une surface de 2 m² par enfant de moins de 15 mois et 3 m² au-delà, une zone sommeil de 7 m² pour le 1^{er} lit puis 1 m² par lit supplémentaire

<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u></i>		
2ème AXE : -Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité • Priorités d'action : -consolider et diversifier les services pour mieux accueillir les nouvelles populations -Comblar les déficits avérés en matière d'équipement et de services		
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>		
ATTRACTIVITE	Un espace vivant <u>Priorité</u> : accueillir plus et mieux Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société. Des espaces ruraux diversifiés <u>Priorité</u> : Densifier l'espace autour des petites villes et bourgs-centre notamment par le maintien des services publics	
NUMERIQUE	Développement des usages numériques Accès à la fibre optique pour développer des activités liées au numérique (site internet, formations en ligne, démarches en ligne et formulaires dynamiques, forums professionnels accessibles aux assistantes maternelles...)	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique Aménagement d'une extension aux normes actuelles (RT 2012, accessibilité...) Création d'espaces d'échanges	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes de Commentry/Néris-les-Bains	
Localisation	Néris-les-Bains	
Partenariat	Pays de la Vallée de Montluçon	
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2016	
Coût de l'opération	600 000 € (Etude faisabilité ATDA)	
Type de dépenses	Travaux + équipement (mobilier...) + maîtrise d'œuvre	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
		Communauté de Communes

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	204 500	34
	Région FRADDT EPCI	180 000	30
	Département		
	État (CAF)	175 500	29,2
	Leader	40 000	7

Document non contractuel

PAYS	Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Commune de Verneix
7	Intitulé de l'opération Création d'une micro crèche
<i>Objectifs de l'opération</i>	
- Développer l'attractivité résidentielle du territoire de la Communauté de communes en complétant son offre de services d'accueil petite enfance sur la partie Nord Ouest du territoire - Accueil des enfants avant scolarisation - Proposer des moyens d'accueil des jeunes enfants	
<i>Description <u>détaillée</u> de l'opération</i>	
Structure d'accueil de type micro crèche. Capacité de 10 enfants de 2 mois ½ à 4 ans avec comme de fonctionnement la PSU (Prestation de service unique). - 3 enfants de 10 semaines à 12 mois - 3 enfants de 13 mois à 24 mois - 4 enfants de 2 ans à 4 ans Horaires de 7h30 à 18h (en fonction des besoins des familles) Accueil régulier (temps complet ou partiel), occasionnel ou d'urgence La micro-crèche serait une structure associative, avec comme mode de fonctionnement la PSU. Les familles du territoire sont d'ores et déjà associées au projet via des questionnaires et réunions publiques d'information et de retour de besoins. La structure sera ouverte aux communes du secteur (Bizeneuille, Deneuille-les-Mines, Saint-Angel, Estivareilles, Givarlais, Venas...)	
<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u></i>	
- Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous, y compris pour créer de nouvelles activités - Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité - Combler les déficits avérés en matière d'équipement et de services « Enfance-jeunesse »	
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>	
ATTRACTIVITE	Un espace vivant <u>Priorité</u> : accueillir plus et mieux Conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société. Des espaces ruraux diversifiés <u>Priorité</u> : Densifier l'espace autour des petites villes et bourgs-centre notamment par le maintien des services publics

NUMERIQUE			
Amélioration de l'efficacité énergétique	Amélioration de l'efficacité énergétique Aménagement aux normes actuelles (RT 2012, accessibilité...)		
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Verneix		
Localisation	Verneix		
Partenariat	CAF, Conseil Général, Communauté de Communes		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	260 000 € HT (Etude de faisabilité de l'ATDA)		
Type de dépenses	Travaux + équipement (mobilier...) + maîtrise d'œuvre		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	40 000 €	Famille, CAF, Conseil Général, Commune	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	52 000 €	20
	Région FRADDT	38 000 €	15
	Département	10 000 €	3,8
	État (CAF)	94 000 €	36,2
	Europe (préciser le fonds) FEADER /Leader	40 000 €	15
	Communauté de Communes	26 000 €	10

Document non contractuel

PAYS	PETR du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher Montluçon
Action présentée par	Communauté de communes de Commentry
8	Intitulé de l'opération Equipement numérique des écoles
<i>Objectifs de l'opération</i>	
Permettre l'utilisation et l'appropriation des outils numériques dans l'ensemble des écoles élémentaires de la commune regroupant environ 230 élèves. Faciliter le travail pédagogique des enseignants. Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique -développer l'usage des services numériques auprès de tous les acteurs de l'école -Mettre en œuvre des projets pédagogiques basés sur l'utilisation de services et de contenus numériques (la production d'écrits, les échanges linguistiques avec des classes à l'étranger, la valorisation du patrimoine local) -Dématérialiser les échanges entre les écoles et la collectivité pour optimiser la gestion des écoles et faire des économies d'échelle. -Ouvrir l'école sur le territoire, vers les parents et les nombreuses structures d'accompagnement des enfants hors temps scolaire	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
Equipement TBI (Tableau Blanc Interactif) de vingt-six (26) classes. Cet équipement fera l'objet d'un cahier des charges adapté au projet pédagogique des écoles, aux attentes de la communauté éducative et aux moyens de la collectivité en prenant soin d'anticiper l'évolution des usages sur 5 ans. Une consultation à l'échelle communautaire pourra être réalisée dans le cadre du schéma de mutualisation mais la maîtrise d'ouvrage restera communale. Il s'agira de : • Achat de tableaux interactifs sonorisés fixés au mur • Organisation de l'installation des équipements • Qualité et sécurité de l'installation (murs adaptés), adéquation des équipements à un usage scolaire et sécurisation du matériel (contre le vol, les dégradations). • Organisation de la formation • Maintenance	
<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u></i>	
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités. Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique.	

<i>Liens avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	Des bassins de vie dynamiques et attractifs Améliore l'efficiency de l'enseignement Concourt à l'image de modernité de la commune		
NUMERIQUE	Participe au développement numérique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	9 communes de la Communauté de Communes		
Localisation	Ecoles élémentaires et primaires du territoire communautaire		
Partenariat	Equipes enseignantes, Communauté de Communes, rectorat		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	174 170 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
			Commune
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	52 020	30%
	Région	34 830	20%
	Département	0	
	État	0	
	Europe (préciser le fonds) FEDER	69 660	40%
	Autres (à préciser) Fonds de concours CC	17 660	10%

Document non contractuel

PAYS	PETR du pays de la Vallée Montluçon
Action présentée par	Ville de Commentry
9	Intitulé de l'opération Création d'un pôle social et d'initiatives au lieu-dit « Le Labo de la Gare »
<i>Objectifs de l'opération</i>	
Objectifs généraux : Consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales L'offre de service doit constituer l'armature du développement des services à la population et du renforcement du maillage territorial (diagnostic ABS). Conforter la démographie et rendre la société plus solidaire notamment en direction des populations les plus fragiles (personnes âgées, chômeurs, jeunes en difficulté...) Pôle d'accueil pour les publics commentryens. regroupant le CCAS, les permanences de pôle emploi et de la mission locale et l'antenne du GRETA. Ce nouvel espace social doit permettre de regrouper dans l'esprit d'un guichet unique l'ensemble des services répondant aux besoins sociaux de la population. Ce nouvel équipement s'inscrit dans la continuité des projets initiés par le contrat urbain de cohésion sociale et le nouveau contrat de ville en veille active. Cet équipement sera à même d'offrir un accueil adapté aux nouveaux arrivants et permettra le développement de nouvelles activités en lien avec les préconisations de l'ABS de la Comcom. Objectifs opérationnels : Le bâtiment répondra aux normes en matière : • D'accessibilité aux personnes à mobilité réduite • De sécurité • En matière de réglementation thermique	
<i>Description détaillée de l'opération</i>	
Ce pôle social organisé sur le modèle d'une maison de services au public accueillera les Commentryens et non Commentryens notamment dans le cadre des permanences de la mission locale et pôle emploi. Il assurera l'accès aux différents services des populations les plus fragilisées telles qu'identifiées au travers du diagnostic établi avec les services de l'Etat et les associations concernées dans le cadre du contrat de ville en veille active De nouveaux services d'accompagnement social et vers l'emploi à l'image du dispositif « RIFE » seront développés en partenariat avec pôle emploi et la mission locale. Cet équipement regroupera les services d'action sociale (CCAS et demain CCAI le cas échéant) et jouera un rôle dans l'animation de la politique de la ville. Il s'inscrira dans le cadre d'une démarche de mutualisation qui permettra d'accueillir par exemple des permanences de la maison de la justice et du droit ou toute initiative issue de projets du contrat de ville en veille active. L'équipement sera doté d'outils multimédia accessibles du grand public (bornes interactives.) et favorisera l'accès aux services par voie dématérialisée. Un espace numérique sera mis à disposition des usagers / utilisateurs : postes informatiques, liaison internet, skype) En proximité du centre-ville, gare SNCF, bus, Association de solidarité (Solal, Restau du cœur)	

<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u></i>		
Axe 2 Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de service pour tous Améliorer et moderniser le cadre de vie Priorité : Moderniser les services de proximité visant à conforter la cohésion sociale et développer leur accessibilité.		
<i>Liens avec le <u>SRADDT</u></i>		
ATTRACTIVITE	Un espace vivant, conforter la démographie et l'attractivité économique Accueillir plus et mieux par la consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales	
NUMERIQUE	Développer les usages numériques : L'équipement sera doté d'outils multimédia accessibles du grand public (bornes interactives.) en lien avec le déploiement de la fibre optique	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	- Connecté au réseau de chaleur - Nouvelles normes RT 2012	
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Commentry	
Localisation	Avenue de la Gare	
Partenariat	Communauté de Communes, CCAS, Mission Locale..	
Date prévue de démarrage de l'opération	2016	
Date prévue de la fin de l'opération	2017	
Coût de l'opération	600 000 €	
Type de dépenses	Travaux + maîtrise d'œuvre+ SPS + Contrôle technique...	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par
	15 000 € (fluides)	Ville de Commentry

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	217.75 K€	36.30 %
	Région	180 K€	30%
	Département	92.25 K €	15,37%
	État		
	Europe	50 K€	8.33%
	Autres (à préciser) 10% fond de concours CC	60 K€	10%

Document non contractuel

PAYS	PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Action	Communauté de Communes de Commentry/Néris-Les-Bains	
10	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont :		
- le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Description détaillée de l'opération		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs actions sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants Titre du 1^{er} jeu de données : Fréquentations Multi-accueil 3Pommes et Accueil de Loisirs Les Galibots..... Titre du 2^e jeu de données : Annuaire et agenda et associations		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
*CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION***

**Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les
propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas
contractuelles**

**Projets de la Communauté de communes
du Pays d'Huriel**

Document non contractuel

PAYS		PETR Pays de la Vallée
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays d'Huriel
1	Intitulé de l'opération	Création d'un atelier d'artisanat d'art
Objectifs de l'opération		
-Valorisation du village d'art d'Huriel -conforter l'offre immobilière par la création d'espaces et d'ateliers destinés aux artisans d'art -renforcement de la présence des artisans d'art sur le territoire Huriémois -labellisation du bourg d'Huriel en tant que ville d'art		
Description détaillée de l'opération		
La Communauté de Communes du Pays d'Huriel engagée dans la dynamique de développement du village d'art d'Huriel va ouvrir en 2015 4 nouveaux ateliers dédiés principalement à de l'artisanat d'art qui ne requiert ni espaces volumineux, ni conditions particulières en terme d'isolation ou traitement des sols et de l'air. Néanmoins afin de satisfaire d'autres candidatures émanant d'artisanat différents nécessitant des sites plus isolés en raison des contraintes de bruits ou d'espace, la Communauté de Communes a décidé de construire et de proposer à la location un atelier dans la zone d'Huriel. Il sera dédié à des métiers non encore représentés : ferronnier d'art, tailleur de pierre etc		
Liens avec la stratégie de développement du PETR		
Axe 1 Maintenir et diversifier le tissu économique : Accueillir de nouvelles activités à forte valeur ajoutée et organiser la capacité d'accueil du territoire Favoriser l'entrepreneuriat culturel		
Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE	Accueillir plus et mieux Axe 1 : Une économie performante et durable, ancrée dans les territoires et fondée sur des ressources exceptionnelles	
NUMERIQUE	Développement des usages numériques En appui à l'installation et besoins de développement les artisans bénéficieront des services de coach numérique mis en œuvre par la Communauté de communes	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique du territoire (RT 2012)	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Huriel	
Localisation	Huriel	
Partenariat	ARDTA-Mission Accueil- PETR	

Date prévue de démarrage de l'opération	Deuxième semestre 2014		
Date prévue de la fin de l'opération	Premier semestre 2015		
Coût de l'opération	140 310 (estimation réalisée par un architecte)		
Type de dépenses	Construction de l'atelier		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	28 062	20%
	Région	42 093	30%
	Département		
	État	49 109	35%
	FEDER	21 046	15%
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS		PETR – Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays d'Huriel
2	Intitulé de l'opération	Equipement numérique des écoles
Objectifs de l'opération		
-Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique -développer l'usage des services numériques auprès de tous les acteurs de l'école -Mettre en œuvre des projets pédagogiques basés sur l'utilisation de services et de contenus numériques (la production d'écrits, les échanges linguistiques avec des classes à l'étranger, la valorisation du patrimoine local) -Dématérialiser les échanges entre les écoles et la collectivité pour optimiser la gestion des écoles et faire des économies d'échelle. -Ouvrir l'école sur le territoire, vers les parents et les nombreuses structures d'accompagnement des enfants hors temps scolaire enfants hors temps scolaire.		
Description détaillée de l'opération		
. La définition des équipements numériques d'une école doit faire l'objet d'un cahier des charges adapté au projet pédagogique de l'école, aux attentes de la communauté éducative et aux moyens de la collectivité en prenant soin d'anticiper l'évolution des usages sur 5 ans. . D'une manière générale, il s'agira de : . l'acquisition d'ordinateurs (de préférence portables et puissants) avec suite logicielle préinstallée, imprimante (classe mobile) et accessoires optionnels (ardoise, boîtiers d'évaluation etc) •Achat de tableaux interactifs sonorisés fixés au mur, de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs pour les enseignants .Organisation de l'installation des équipements •Qualité et sécurité de l'installation (murs adaptés), adéquation des équipements à un usage scolaire et sécurisation du matériel (contre le vol, les dégradations). .Organisation de la formation		
Liens avec la stratégie de développement du PAYS		
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités. Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique.		
Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE	Des bassins de vie dynamiques et attractifs	
NUMERIQUE	Favoriser l'accès à l'information, la formation et l'enseignement de qualité pour tous	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Huriel	

Localisation	Territoire communautaire		
Partenariat	Communes et écoles du territoire sachant que la compétence scolaire est du domaine communal.		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	120 000 ^{euros} avec une enveloppe d'environ 5500 ^e par classe pour 22 classes		
Type de dépenses	Acquisition de matériel		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	48 000	40%
	Région	24 000	20%
	Département		
	État		
	Europe FEDER 2c	48 000	40%
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS		PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays d'Huriel
3	Intitulé de l'opération	Pôle de Santé
Objectifs de l'opération		
-consolider l'offre médicale de territoire par l'accueil de nouveaux médecins. -organiser et optimiser cette offre médicale à travers un projet professionnel permettant d'augmenter l'attractivité du territoire.		
Description <u>détaillée</u> de l'opération		
Le territoire de la Communauté de Communes comptait encore en juin 2014 5 médecins pour 7500 habitants. Au premier janvier il reste seulement 3 médecins, un dans le bourg d'Huriel (2 500 hab), un à la Chapelaude (950 hab) et un médecin roumain qui vient d'arriver sur la commune de Saint Désiré. En 2014 une pharmacie a fermé à Treignat après le départ d'un des médecins. Aujourd'hui l'ensemble des professions médicales s'est regroupé au sein d'une association dénommée « Pays Huriel Santé ». L'ARS sollicité sur cette problématique a proposé l'intervention d'un cabinet d'expertise qui travaillera en collaboration avec l'association pour la définition d'un projet professionnel labelisable. Il pourra comporter la création d'une maison de santé ou un pôle de santé éclaté.		
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>		
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous, y compris pour créer de nouvelles activités. Moderniser les services de proximité confortant la cohésion sociale, développer l'accessibilité des services. Combler les déficits avérés en matière d'équipement et de services « Enfance-jeunesse » et de santé		
Liens avec le SRADDT		

ATTRACTIVITE	Axe 3 : Des territoires des solidarités et d'épanouissement (droit au logement et à la santé pour chacun)		
NUMERIQUE	Développer les usages numériques Equipement en télémédecine		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Améliorer l'efficacité énergétique du territoire		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Huriel		
Localisation	Territoire communautaire		
Partenariat	ARS et association des professionnels de santé		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	Enveloppe 700 000€ reposant sur des coûts similaires en France		
Type de dépenses	Construction et aménagements de locaux		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Loyers		Professionnels de santé
	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	140 000	20%
	Région	175 000	25%
	Département		
	État	280 000	40%
	Europe – FEADER	105 000	15%

PAYS		PETR Pays Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays d'Huriel
4	Intitulé de l'opération	Création d'une baignade propre au plan d'eau d'Herculat
Objectifs de l'opération		
Dans un contexte de requalification de l'hôtellerie de plein air, il s'agit de valoriser les équipements existants à proximité du plan d'eau d'Herculat qui constitue l'unique point fort touristique du territoire. La dynamique touristique du territoire sera boostée par une mise en sécurité de la baignade avec la création d'une baignade propre qui s'intègre idéalement au contexte environnemental.		
Description détaillée de l'opération		
La Communauté de Communes du Pays d'Huriel compte sur son territoire un plan d'eau de 24 hectares sur le site d'Herculat à Treignat. Sur les berges du plan d'eau un camping avec des huttes des France et des chalets a été implanté. Le site accueille de nombreux touristes l'été mais aussi les habitants de Montluçon et des environs. Malheureusement depuis plusieurs années la présence de cyanobactéries entraîne la fermeture de la baignade et nuit à la notoriété du site. Une étude réalisée en 2014 par le cabinet LMV a préconisé en premier lieu la mise en sécurité de la baignade. Des solutions techniques ont alors été recherchées et une étude vient d'être confiée au cabinet Green Concept. Le projet consiste aujourd'hui à intégrer un bassin de baignade biologique dans le plan d'eau, bassin qui sera alimenté en eau par un forage réalisé à proximité. Cet équipement exemplaire en terme environnemental permettra d'attirer une nouvelle clientèle et de repositionner touristiquement le site qui se situe par ailleurs à proximité du circuit de randonnée des Maîtres Sonneurs.		
Liens avec la stratégie de développement du PAYS		
. Axe 3 : Valoriser les ressources territoriales et les atouts touristiques en préservant les patrimoines industriels, naturels et paysagers. Développer une offre touristique d'itinérance douce, de bien être et de patrimoine.		

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Axe2 : Des bassins de vie attractifs et dynamiques Privilégier un mode de développement préservant et valorisant les qualités et diversités patrimoniales, paysagères, les aménités des territoires		
NUMERIQUE	Projet s'inscrivant dans la stratégie Touristique du Pays de Promotion de la vallée du Cher, Vallée de l'itinérance douce connectée		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Projet prenant en compte les enjeux de la préservation de la ressource en eau (choix techniques)		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Huriel		
Localisation	TREIGNAT Plan d'eau d'Herculat		
Partenariat	ALT - CRDTA		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	Enveloppe 700 000€ correspondant au coût d'équipement similaire en France		
Type de dépenses	Travaux et équipements		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	140 000	20%
	Région	140 000	20 %
	Département		
	État	210 000	30%
	Feader ou FEDER POI Loire Axe 2 6c proximité du GR 41	210 000	30%
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PETR		Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays d'Huriel
5	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont : - le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Description détaillée de l'opération		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants Titre du 1^{er} jeu de données : Taux d'imposition de la collectivité Titre du 2^e jeu de données : marchés publics.....		

Description détaillée de l'opération (suite)	
- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone). *Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne. **Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.	
Liens avec le SRADDT	
NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
*CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION***

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Pays de Marcillat en Combraille**

Document non contractuel

PAYS	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	La communauté de Communes du Pays de Marcillat en combraille
1	Intitulé de l'opération Création d'un espace mutualisé, ouvert et dédié aux associations impliquées dans le développement de services.
Objectifs de l'opération	
Développer et maintenir des services de proximité pour un cadre de vie de qualité et solidaire Renforcer la cohésion sociale entre les structures et les habitants Favoriser l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations	
Description détaillée de l'opération	
La communauté de communes souhaite installer un « pôle de vie locale et culturelle » sur le site de l'ancienne gare de Marcillat en Combraille. Ce bâtiment communal de plus de 200m² au sol est aujourd'hui un lieu de stockage. Sa situation géographique -près du centre bourg et du centre social - en fait un site parfait pour le projet. Il s'agit de réhabiliter le lieu en appui au projet social du centre social rural de Marcillat en un espace pour les associations locales vectrices d'une offre de services culturels et sportifs en direction des populations. Au travers d'espace d'accueil en résidence l'équipement permettra de développer des partenariats culturels avec des territoires et acteurs voisins selon des logiques de filières culturelles autour du mime, du cirque et des arts plastiques. Ce projet s'articule avec celui de la CC de Commeny et le Lycée Madame de Staël de Montluçon. Il permettra de regrouper, réorganiser, fédérer et dynamiser les structures existantes qui représentent une force réelle et notoire sur ce territoire rural et favoriser l'entrepreneuriat culturel Les travaux prévus dans le respect des normes publiques et principes d'écoconstruction fera l'objet de chantiers d'insertions ou chantier école dans le cadre de la démarche initiée par le PETR /Pays, véritables tremplin au retour à l'activité professionnelle. Le projet d'aménagement devra prendre en compte la diversité des usages et utilisateurs qui sous la conduite du centre social seront fortement associés au projet d'aménagement qui comprendra les équipements nécessaires à l'appropriation locale des usages numériques aux services des habitants et de l'entrepreneuriat émergent sur le territoire de la Communauté de communes. L'estimation du montant des travaux se base sur étude antérieure réalisée en 2010.	
Liens avec la stratégie de développement du PAYS	
Cette action s'inscrit dans une réflexion de modernisation et d'amélioration du cadre de vie en vue d'améliorer l'attractivité par une offre de services diversifiés pour tous. Elle favorise le développement de l'entrepreneuriat culturel en cohérence avec le projet culturel du territoire du PETR du pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Favoriser la structuration des espaces ruraux autour des bourgs centres tout en développant un cadre de vie de qualité		
NUMERIQUE	Diffusion de la connaissance des usages numériques et développement de tiers lieux sociaux et professionnels		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Les travaux prévus prennent en compte le respect des normes et principes d'écoconstruction et de rénovation énergétique		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes		
Localisation	Avenue de la Gare 03420 Marcillat en Combraille		
Partenariat			
Date prévue de démarrage de l'opération	1 ^{er} semestre 2016		
Date prévue de la fin de l'opération	1 ^{er} semestre 2017		
Coût de l'opération	700 000 €		
Type de dépenses	Achat du bâtiment, étude de faisabilité, travaux de restauration, équipement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	20 000 euros		
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	140 000	20
	Région	182 600	26
	Département	67 500	10
	État	155 000	22
	Europe (préciser le fonds) LEADER	85 000	12
	Autres (à préciser) CAF	69 900	10

Document non contractuel

PAYS	PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	La communauté de Communes du Pays de Marcillat en combraille
2	Intitulé de l'opération Mise en place d'un lieu d'accueil parents enfants
Objectifs de l'opération	
Développer des services de proximité pour les familles à la demande de celles-ci Compléter l'offre de service existante en matière d'enfance-jeunesse Favoriser l'attractivité du territoire et l'accueil de nouvelles populations Favoriser le lien social et rompre l'isolement sur l'ensemble du territoire	
Description détaillée de l'opération	
Le relais d'assistantes maternelles est un service communautaire qui fonctionne parfaitement et qui apporte de la matière à réflexion sur les actions à mener pour répondre aux besoins des habitants. Ces 2 dernières années, des questionnements liés à la parentalité ont été nombreux ce qui a amené les élus à envisager la création d'un LAPE (lieu d'accueil parents enfants). La configuration bipolaire avérée de la com com a orienté la réflexion sur la construction d'un site d'accueil sur Marcillat basé à proximité du centre social où se trouve le RAM et aussi d'un site complémentaire sur Villebret. Il paraît incontournable de travailler sur les 2 pôles qui regroupent le plus de population (notamment de jeunes couples). L'opération comporte des travaux de gros œuvre et l'aménagement des locaux (mobilier, équipement numérique) pour permettre l'accueil souhaité.	
Liens avec la stratégie de développement du PAYS	
Cette action s'inscrit dans une réflexion de modernisation et d'amélioration du cadre de vie en vue d'améliorer l'attractivité par une offre de services diversifiés pour tous.	
Liens avec le SRADDT	
ATTRACTIVITE	Favoriser la structuration des espaces ruraux autour des bourgs centres tout en développant un cadre de vie de qualité
NUMERIQUE	Consolider et diversifier le service aux familles par un lieu d'échanges et d'information muni d'un équipement dédié aux applications numériques. Favoriser une dynamique de réseaux entre les structures de services du territoire et extra local.
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Les travaux prévus prennent en compte le respect des normes en vigueur et les principes d'écoconstruction et de performance énergétique
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes
Localisation	Marcillat et territoire communautaire
Partenariat	CAF

Date prévue de démarrage de l'opération	2 ^{ème} semestre 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	1 ^{er} semestre 2017		
Coût de l'opération	250 000 euros		
Type de dépenses	Construction, aménagement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	50 000 euros	CAF et com com	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	50 000	20
	Région	25 000	10
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds) Leader à discuter soit 2X40 K€	80 000	32
	Autres (à préciser) CAF	95 000	38

Document non contractuel

PAYS		PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes du Pays de Marcillat en Combraille
3	Intitulé de l'opération	« <i>Open data</i> » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont : - le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Description détaillée de l'opération		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants <u>Titre du 1^{er} jeu de données : Taxes d'imposition sur la communauté de communes.....</u> <u>Titre du 2^e jeu de données : Services de proximité</u>		

Description détaillée de l'opération (suite)	
- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone). *Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne. **Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.	
Liens avec le SRADDT	
NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION**

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Pays de Montmarault**

Document non contractuel

PAYS		PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de communes de la région de Montmarault
1	Intitulé de l'opération	Hôtel d'entreprise
Objectifs de l'opération		
- Maintenir et développer l'activité artisanale de façon pérenne, - Attirer de nouvelles activités et de nouveaux professionnels, - Proposer une offre de qualité au tissu artisanal local. L'objectif est multiple : - Accompagner le porteur de projet dans son développement, - Proposer une offre de locaux adaptés et modulables, - Faciliter l'accès aux services de proximité.		
Description détaillée de l'opération		
Le projet est constitué d'un bâtiment d'environ 500m² composé de cellule de 250 m² permettant d'accueillir 2 activités artisanales et un espace de coworking-télétravail La hauteur du bâtiment est de 4 mètre sous panne permettant de rentrer des engins et de stocker du matériel. Deux portes coulissantes de grande taille permettent à une fourgonnette de traverser l'atelier et facilitera Un espace bureau mitoyen permettra de partager certains espaces : - un secrétariat, - deux blocs sanitaires, - des archives.		
Liens avec la stratégie de développement du PAYS		
Maintenir et diversifier le tissu économique Accueillir de nouvelles activités à forte valeur ajoutée Organiser la capacité d'accueil du territoire		
Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE	Conforter la démographie et les dynamiques éco Consolider et diversifier le socle éco Créer un environnement de qualité pour les entreprises	
NUMERIQUE	Equiperment informatique et numérique à charges des entreprises	
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique, choix des matériaux et des techniques	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la région de Montmarault	
Localisation	Com com	

Partenariat	CEEA, Cci, Cm, Mission accueil		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	455 090 € HT		
Type de dépenses	Travaux – aménagements		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	Loyers	Com com	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	montant	taux
	Autofinancement	182 036,00	40%
	Région	68 263.50	15%
	Département	68 263.50	15%
	État	68 263.50	15%
	Europe Feder	68 263.50	15%
	Autres (à préciser)		

PAYS	PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Communauté de communes de la région de Montmarault
2	Intitulé de l'opération Centre de loisirs à Bézenet
Objectifs de l'opération	
Dans le cadre de sa politique d'attractivité, la Comcom souhaite rénover et transformer le bâtiment qui accueille l'actuel collège en Centre de loisirs pour accueillir les enfants de 6 à 17 ans. Améliorer la réceptivité du territoire par une offre d'accueil enfance jeunesse	
Description détaillée de l'opération	
Le pôle minier est constitué de 3 communes : Bézenet, Doyet et Monvticq. Ce territoire est composé de plus de 3000 habitants et constitue la partie périurbaine ouest de la comcom. La politique enfance jeunesse communautaire a ouvert sur la commune une crèche multi accueils en début d'année 2014. Elle est située derrière le collège et communique avec. Plus de 30 enfants sont inscrits. L'objectif est de doter ce pôle intermédiaire (Bézenet/Doyet/Montvicq) d'un équipement adapté et dédié pour accueillir les jeunes. Aujourd'hui, le Centre de loisirs se déroule dans différents bâtiments communaux non adapté et complique son organisation. Le choix du collège découle de la volonté des élus locaux de regrouper l'ensemble des collégiens dans les locaux du collège de Doyet.	
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>	
Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre de services pour tous. Moderniser le cadre de vie. Inscription dans le projet social du PETR (schéma d'accessibilité des services) Comblar les déficits avérés en matière d'équipement de service	

<i>Liens avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	Des espaces ruraux diversifiés Densifier l'espace autour des petites villes et bourgs centre		
NUMERIQUE	Equipement informatique et numérique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique, choix des matériaux et des techniques		
Maîtrise d'ouvrage	Comcom		
Localisation	Bézenet		
Partenariat	Centre social rural, Conseil général		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	250 000 € ht suivant devis		
Type de dépenses	Travaux, études, maîtrise d'ouvrage, vrd, mobiliers		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Mise à disposition gratuite au Centre social rural		Comcom
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	montant	taux
	Autofinancement	50 000	0,20
	Région	75 000	0.30
	Département	62 500	0.25
	État		
	Europe LEADER	62 500	0.25
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS		PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de communes de la région de Montmarault
3	Intitulé de l'opération	Accueil seniors en famille
Objectifs de l'opération		
- Maintenir nos seniors dans nos campagnes - Créer une alternative à l'EHPAD et au maintien à domicile pour des personnes semi dépendantes - Préserver un accueil familial - Professionnaliser l'accueil		
Description <u>détaillée</u> de l'opération		
Deux EHPAD sont implantés sur le territoire communautaire, l'un à Cosne d'Allier et l'autre à Montmarault. Chacun dispose d'une capacité de 75 lits et propose une unité Alzheimer. Un foyer logement pour personnes âgées handicapées a ouvert ses portes à Montvicq récemment et propose une quinzaine de studios. La Communauté de communes souhaite proposer une alternative pour les personnes semi-dépendantes qui ne peuvent plus rester seules chez elles mais qui souhaitent préserver un environnement familial. Une initiative avait été menée dans les années 90 avec les Villa family. Celle de Villefranche d'Allier est fermée depuis plusieurs années. L'idée est d'acquérir ce bâtiment, de la rénover et de la gérer directement au niveau de la communauté. Elle dispose de 2 appartements pour recevoir les familles d'accueil. Chaque famille a la possibilité de s'occuper de 3 personnes âgées. Les chambres sont individuelles et disposent d'un cabinet de toilette indépendant et adaptée aux personnes à mobilité réduite. Les familles seront agréées par le service Accueil familiale du Conseil général.		
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>		
Encourager la rénovation énergétique de l'habitat par des opérations démonstratives Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de service pour tous Améliorer et moderniser le cadre de vie Diversifier et adapter l'offre de logements en adéquation avec les profils des ménages et leur parcours résidentiel		

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Un espace vivant, conforter la démographie et l'attractivité économique Accueillir plus et mieux par la consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales		
NUMERIQUE	Développement de la domotique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique, choix des matériaux et des techniques		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la région de Montmarault		
Localisation	Villefranche		
Partenariat	Clic de Montluçon, Conseil général, Maison de santé et Centre social rural		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	300 000€ HT dont 50 000 € d'acquisition suivant devis		
Type de dépenses	Travaux, études, maîtrise d'ouvrage, matériel spécifique		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Loyers		Les gestionnaires (personnes privées)
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	50 000	0,20
	Région	75 000	0.30
	Département	25 000	0.10
	État		
	Europe feader	100 000	0.40
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Communauté de communes de la région de Montmarault
4 Intitulé de l'opération	Habitat partagé intergénérationnel

Objectifs de l'opération

Dans le cadre de sa politique « Services aux populations », la Communauté souhaite accompagner les seniors dans leur vieillissement pour les garder en bonne santé le plus longtemps possible sur le territoire communautaire. Bien vieillir passe par le maintien des liens sociaux et des relations avec le voisinage. Souvent ces liens sont rompus : éloignement de la famille, des trajets domicile travail de plus en plus long... Certaines personnes âgées se retrouvent complètement isolées dans des campagnes déshumanisées. Pour rompre avec cet isolement, la Communauté a décidé de développer de nouveaux habitats regroupés destiné à accueillir des personnes seules ou en couple dans des bourgs centres proposant les services de première nécessité. Ces petits logements pourraient aussi accueillir des jeunes apprentis qui peinent pour trouver des logements adaptés.

Description détaillée de l'opération

Construction de 4 logements type F1 de plein pied et adaptée aux personnes à mobilité réduite mais non dépendante. Le logement type est constitué d'une chambre, d'une salle de séjour et d'une cuisine, d'un bloc sanitaire constitué d'une salle d'eau avec douche à l'italienne et d'un toilette séparé.

Une galerie extérieure couverte permet d'accéder à une salle commune pour des activités ou accueillir de la famille.

Les 4 logements construits en ligne permettront d'envisager de les dupliquer par symétrie si la demande se présente.

La localisation de cet équipement est donnée prioritairement au centre de bourg de manière à faciliter l'accès aux services de premières nécessités aux locataires sans prendre leur voiture.

La coordination

Liens avec la stratégie de développement du PAYS

Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de service pour tous
Améliorer et moderniser le cadre de vie

Diversifier et adapter l'offre de logements en adéquation avec les profils des ménages et leur parcours résidentiel

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Un espace vivant, conforter la démographie et l'attractivité économique Accueillir plus et mieux par la consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales		
NUMERIQUE	Développement de la domotique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique, choix des matériaux et des techniques		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes		
Localisation	Territoire comcom		
Partenariat	Conseil général, Centre social rural		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	580 000 ht		
Type de dépenses	Travaux, études, maîtrise d'ouvrage, vrd		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Loyers		Locataires
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	217 000	0,37
	Région	174 000	0.30
	Département	174 000	0.30
	État		
	Europe (préciser le fonds)	15 000	3 000/lgt soit 0,03
	Autres (à préciser)		

PAYS		PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de communes de la région de Montmarault
5	Intitulé de l'opération	6 Logements locatifs éco construction – chantier école
Objectifs de l'opération		
En lien avec les préconisations du SCOT et dans le cadre d'un appel à projet du Pays, la Communauté de décidé de récupérer une ancienne bâtisse dans le centre bourg de Doyet très endommagée dont le péril immédiat est constaté. L'objectif est de créer 6 logements avec des techniques d'éco construction. Le but est triple : - Créer une vitrine des techniques d'éco construction au niveau de la Comcom - Booster l'activité du bâtiment - Former des personnes inscrites à pôle emploi en leur donnant les qualifications nécessaires pour être embaucher dans le secteur du bâtiment avec une plus-value sur des techniques novatrices de rénovation Le projet visera à respecter l'environnement pendant toutes les étapes de la réhabilitation mais aussi lors de son utilisation : diminuer la consommation d'énergie, d'eau, le rejet des eaux pluviales... Ce projet cherchera aussi à intégrer le bâti dans son contexte géographique en utilisant au mieux des ressources peu transformées, locales et saines.		
Description <u>détaillée</u> de l'opération		
Il s'agit de confier le gros œuvre à des entreprises du bâtiment dans le cadre d'un marché classique. Le second œuvre serait confié à un « chantier école » d'un an conduit par un opérateur spécialisé dans ce domaine. 6 logements seront réhabilités: 2 logements par niveau. Au rez-de-chaussée, les logements concernés seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'utilisation du bois sera privilégiée dans les sols et les cloisons de séparation pour éviter au maximum l'utilisation de la ferraille et du plâtre. L'isolation privilégiera des matières recyclées et/ou naturelles : tissus, laine... Un effort particulier sera réalisé sur l'isolation afin d'éviter les déperditions thermiques et optimiser le cout de chauffage. Le mode de chauffage collectif pourrait se faire avec une production d'eau chaude à partir du bois.		
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>		
Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de service pour tous Améliorer et moderniser le cadre de vie Diversifier et adapter l'offre de logements en adéquation avec les profils des ménages et leur parcours résidentiel		

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Un espace vivant, conforter la démographie et l'attractivité économique Accueillir plus et mieux par la consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales		
NUMERIQUE	Développement de la domotique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique, choix des matériaux et des techniques		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la région de Montmarault		
Localisation	Doyet		
Partenariat	Caue ; Sde ; Afpa		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	512 650 € HT dont 375 000 € avec la mise en place d'un chantier école		
Type de dépenses	Gros œuvres, étude, maîtrise d'œuvre		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Loyers		Locataires
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	75 000	0,20
	Région	112 500	0.30
	Département	169 500	0.452
	État		
	Europe FEDER	18 000	0,048
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS		PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de Communes de la région de Montmarault
6	Intitulé de l'opération	Etude de faisabilité pour une Halle d'Exposition des Chemins de Fer

Objectifs de l'opération

Accompagner méthodologiquement les élus et les bénévoles de l'association dans la construction du projet
 Conduite d'une étude-diagnostic et d'expertise des potentiels touristiques d'une halle d'exposition
 Identifier et faire émerger une destination touristique ;
 Structurer et qualifier l'offre identifiée, développer les potentialités afin d'assurer à la « nouvelle » destination une réelle valeur ajoutée ;
 Créer et/ou conforter un office de tourisme intercommunal sur son territoire de compétence.

Description détaillée de l'opération

Etat des lieux et diagnostic touristique
 Travail de terrain en lien avec les élus et les bénévoles de l'association
 Approche des professionnelles du tourisme du département et de la région
 Questionnaires et entretiens individuels
 Analyse documentaire
 Etude statistique de la clientèle locale

Liens avec la stratégie de développement du PAYS

Développer une offre d'itinérance douce, de bien-être et de patrimoine

<i>Liens avec le SRADDT</i>			
ATTRACTIVITE	Bassin de vie attractif et dynamique Privilégier un mode de développement préservant et valorisant les qualités et diversité patrimoniales, les aménités d'un territoire		
NUMERIQUE	Equipement informatique par l'Association et mise en place d'un centre de ressource numérique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de Communes de la région de Montmarault		
Localisation	Montmarault		
Partenariat	Association Le Chemin de Fer de l'Allier et mécènes		
Date prévue de démarrage de l'opération	2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	30 000 € HT		
Type de dépenses	Etude,		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
		Comcom	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	Montant	taux
	Autofinancement	6 000	0,20
	Région	9 000	0.30
	Département	9 000	0.30
	État		
	Europe	6 000	0.20
	Autres (commune de Montmarault)		

Document non contractuel

PAYS		PETR du pays de la Vallée de montluçon et du Cher Montluçon
Action présentée par		Communauté de Communes de la région de Montmarault
7	Intitulé de l'opération	<i>Equipement numérique des écoles</i>
<i>Objectifs de l'opération</i>		
Dans le cadre du transfert des écoles à la communauté, l'interco s'engagerait à mettre en place des outils numériques dans l'ensemble des écoles élémentaires de la communauté regroupant environ 550 élèves. Faciliter le travail pédagogique des enseignants. Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique -développer l'usage des services numériques auprès de tous les acteurs de l'école -Mettre en œuvre des projets pédagogiques basés sur l'utilisation de services et de contenus numériques (la production d'écrits, les échanges linguistiques avec des classes à l'étranger, la valorisation du patrimoine local) -Dématérialiser les échanges entre les écoles et la collectivité pour optimiser la gestion des écoles et faire des économies d'échelle		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
Equipement TBI (Tableau Blanc Interactif) de vingt-cinq classes. Cet équipement fera l'objet d'un cahier des charges adapté au projet pédagogique des écoles, aux attentes de la communauté éducative et aux moyens de la collectivité en prenant soin d'anticiper l'évolution des usages sur 5 ans. Une consultation à l'échelle communautaire pourra être réalisée dans le cadre du schéma de mutualisation mais la maîtrise d'ouvrage restera communale. Il s'agira de : • Achat de tableaux interactifs sonorisés fixés au mur • Organisation de l'installation des équipements • Qualité et sécurité de l'installation (murs adaptés), adéquation des équipements à un usage scolaire et sécurisation du matériel (contre le vol, les dégradations). • Organisation de la formation		
<i>Liens avec la stratégie de développement du PAYS</i>		
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous y compris pour créer de nouvelles activités. Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique.		
<i>Liens avec le SRADDT</i>		
ATTRACTIVITE	Des bassins de vie dynamiques et attractifs Améliore l'effcience de l'enseignement Concourt à l'image de modernité de la commune	
NUMERIQUE	Participe au développement numérique	

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	11 communes de la Communauté de Communes		
Localisation	Ecoles élémentaires et primaires du territoire communautaire		
Partenariat	Equipes enseignantes, Communauté de Communes, rectorat		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2017		
Coût de l'opération	200 000 € HT		
Type de dépenses	Investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
		Commune	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	40 000	20%
	Région	40 000	20%
	Département	40 000	20%
	État	0	
	Europe (préciser le fonds) FEDER	80 000	40%
	Autres (à préciser) Fonds de concours CC		

Document non contractuel

PAYS		PETR Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de communes de la région de Montmarault
8	Intitulé de l'opération	<i>Relais médical à Cosne d'Allier</i>
Objectifs de l'opération		
Endiguer la démographie vieillissante de la population médicale en attirant de jeunes praticiens. Maintien des praticiens sur le bassin de Montmarault. Casser l'isolement des professionnels de la santé et créer un réseau des professions de santé. Meilleure coordination entre les professionnels afin d'améliorer les soins auprès des patients		
Description <u>détaillée</u> de l'opération		
Construction d'un bâtiment pour accueillir des médecins généralistes et autres praticiens volontaires. Au rez de chaussée le bâtiment se compose d'un accueil, de locaux professionnels, d'une salle d'attente, d'un coin détente équipée d'une cuisine et d'un bloc sanitaire. Un loyer à la charge des praticiens couvrira les annuités d'emprunt. Suite au dernier état des lieux réalisé par l'Agence Régional de Santé, le secteur de Cosne d'Allier est frappé de plein fouet par la désertification médicale des médecins généraliste. Les remplacements d'un des deux praticiens sont assurés aujourd'hui par un jeune médecin installé récemment sur la commune de Villefranche d'Allier. Le projet de soins élaboré à partir de la maison de santé de Montmarault intégrera les nouveaux objectifs de ce cabinet médical. + BASSIN COSNOIS.....		
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>		
En compatibilité du projet social du PETR et avec les actions prioritaires pour la coordination du Bassin de Santé Intermédiaire. Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de service pour tous Améliorer et moderniser le cadre de vie Moderniser les services Comblar les déficits avérés en matière d'équipement de service		

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Espace vivant, accueillir plus et mieux		
NUMERIQUE	Equipement par les praticiens en informatique et outils numérique		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Amélioration de l'efficacité énergétique, choix des matériaux et des techniques		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la région de Montmarault		
Localisation	Cosne		
Partenariat	ARS, Maison de santé, CLIC...		
Date prévue de démarrage de l'opération	2015		
Date prévue de la fin de l'opération	2016		
Coût de l'opération	500 000 € HT suivant devis		
Type de dépenses			
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Loyers		Association des praticiens
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	Collectivités	montant	taux
	Autofinancement	100 000	0,20
	Région	150 000	0.30
	Département		
	État	200 000	0.40
	Europe feader	50 000	0.10
	Autres (à préciser)		

Document non contractuel

PAYS	Vallée de Montluçon & du Cher
Action présentée par	Communauté de communes de la région de Montmarault
9	Intitulé de l'opération « <i>Open data</i> » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération	
Les objectifs visés sont :	
- le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.	
Description détaillée de l'opération	
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants : Titre du 1^{er} jeu de données : fréquentations des multi accueils et centres de loisirs Titre du 2^e jeu de données : agenda des manifestations des associations	

Description détaillée de l'opération (suite)	
- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone). *Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne. **Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.	
Liens avec le SRADDT	
NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION**

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
du Pays de Tronçais**

Document non contractuel

PAYS	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Communauté de communes du Pays de Tronçais

1	Intitulé de l'opération	Plateforme intercommunale de stockage et d'arrosage de bois ronds
----------	--------------------------------	---

Objectifs de l'opération

Le projet consiste en la réalisation d'une plateforme intercommunale de stockage et d'arrosage de bois ronds, à destination des opérateurs privés locaux (scieries, merranderies). Le projet s'implanterait au bord de la RD953, sur le site de la Nigotière à Cérilly (parcelle n°913 et 915, section H).

Le principal objectif de la réalisation de cette plateforme est de conforter et sécuriser la présence, sur le territoire intercommunal, des opérateurs privés de transformation du bois. Cet équipement leur offrirait la possibilité de stocker de manière optimale leurs bois, de par la réduction de divers postes financiers tel que les frais de transport et les frais de gestion (charges diverses).

L'objectif secondaire est de participer au développement économique du territoire autour de la filière de transformation du bois de par la présence de cet équipement. L'idée est de susciter une dynamique et, en fonction des besoins, améliorer notre offre de stockage (surface supplémentaire).

Description détaillée de l'opération

L'équipement se compose :

- d'une plateforme de stockage étanche et drainée de 4320 m² ;
- de voirie poids lourds de 6 500 m² desservi par deux accès (une entrée / une sortie) ;
- d'un bassin de décantation de 1200 m³ alimenté par les réseaux de drain ;
- d'un bassin de pompage de 3 650 m³ alimenté par le forage et le bassin de décantation ;
- d'un local technique de 6 m² comprenant les systèmes de pompage ;

La plateforme permettra le stockage de 3500 m³ maximum de grume de bois rond.

Au niveau environnemental, il a été pris en compte que la ressource en eau était un bien précieux. La conception de la plateforme se veut exemplaire. Le prélèvement en eau ne viendra combler que les pertes d'eau par évaporation (estimé à 25%). Pour cela, l'installation est étanche dès la plateforme de stockage jusqu'aux deux bassins.

Liens avec la stratégie de développement du PAYS

Axe 1 : Maintenir et diversifier le tissu économique :

Au niveau social et économique, l'opération contribue en la sécurisation de la présence d'entreprise de transformation du bois (merranderie, scierie) sur le territoire intercommunal, et participe au maintien voire à la création d'emploi à moyen terme, surtout pour les activités de merranderie en forte croissance du fait d'une plus grande demande de vin au niveau mondial.

Au niveau environnemental, l'opération contribue à la préservation de la ressource en eau grâce à une récupération de 75% de l'eau d'aspersion des grumes.

Liens avec le <u>SRADDT</u>			
ATTRACTIVITE	Espace vivant et économie robuste : - consolider et diversifier le socle économique ; - créer un environnement de qualité pour les entreprises. L'opération participera à l'effort régional en faveur de l'accroissement de l'attractivité de l'Auvergne afin de favoriser l'accueil de nouvelles populations de part la création d'emploi à moyen terme.		
NUMERIQUE	Présence de domotique : détecteur de pluie (hygrométrie), détecteur de niveau d'eau, arrêt de l'installation à distance via GSM ; pour une optimisation de la consommation d'eau		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'opération contribue à la préservation de la ressource en eau, favorisant ainsi une transition écologique pour cette activité économique de transformation du bois, connaissant une pleine croissance.		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Tronçais		
Localisation	La Nigotière, Cérilly (03360)		
Partenariat	Merranderie Chêne Bois		
Date prévue de démarrage de l'opération	Janvier 2016		
Date prévue de la fin de l'opération	2 ^e trimestre 2016		
Coût de l'opération	546 831 €HT (Investissement / budget annexe)		
Type de dépenses (voir devis ci-joint)	Lot 1 : Terrassement 507 262 €HT Lot 2 : Hydraulique 39 659 €HT		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	Maintenance et électricité : Environ 1 000 €/an (La responsabilité de l'aspersion des grumes est assumée par les locataires)	Communauté de communes du Pays de Tronçais	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	109 366,20 €	20 %
	Région	82 024,65 €	15 %
	Département	164 049,30 €	30 %
	État (DETR)	191 390,85 €	35 %
	Europe (FEADER – mesure 4.3.2 : soutien aux investissements physiques / aménagement foncier et agricole)	/	/

PETR		Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Action présentée par		Communauté de communes du Pays de Tronçais	
2	Intitulé de l'opération	Equipement numérique des écoles	
Objectifs de l'opération			
Permettre aux élèves de primaire du territoire (290 élèves) de faire leur apprentissage à l'école au travers d'outil numérique moderne dans le but : – de développer des pratiques pédagogiques diversifiées ; – de renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'École ; – d'uniformiser l'offre sur tout le territoire en réduisant de fait la fracture territoriale et les inégalités sociales induites ; – d'assurer la formation aux outils et ressources numériques notamment l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux.			
Description <u>détaillée</u> de l'opération			
– Mise en place de classe mobile, y compris mise en place de serveur réseau et formation des utilisateurs (Ainay, Braize, Cérilly, Hérisson, Meaulne) ; – Mise en place de tableau blanc interactif (TBI), y compris formation des utilisateurs (Braize, Cérilly, Couleuvre, Hérisson, Valigny).			
	Q	PU	Total HT
Classe Mobile	6	10 500 €	63 000 €
TBI	8	4 500 €	36 000 €
		Total HT	99 000 €
Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>			
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services pour tous, y compris pour créer de nouvelles activités. Accompagner l'enfance et la jeunesse dans leur apprentissage avec le numérique.			
Liens avec le <u>SRADDT</u>			
ATTRACTIVITE	Des bassins de vie dynamiques et attractifs Améliore l'effcience de l'enseignement Concourt à l'image de modernité de la commune		
NUMERIQUE	Participe au développement numérique		

TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes du Pays de Tronçais		
Localisation	Ainay le Château, Braize, Cérilly, Couleuvre, Hérisson, Le Brethon, Meaulne, St Bonnet-Tronçais et Valigny		
Partenariat	Inspection académique de Montluçon		
Date prévue de démarrage de l'opération	2 ^e semestre 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Fin 2017		
Coût de l'opération	99 000 €HT soit 33 000 €HT/an sur 3 ans		
Type de l'équipement	Investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Energie + Maintenance préventive = 200€/outil		Communauté de communes du Pays de Tronçais
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	19 800 €	20%
	Région	19 800 €	20%
	Département	19 800 €	20%
	État	/	/
	Europe (FEDER)	39 600 €	40%
	Autres (à préciser)	/	/

Document non contractuel

PETR		Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de communes du Pays de Tronçais
3	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont : - le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Description détaillée de l'opération		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants Titre du 1^{er} jeu de données : Budget annuel (Compte administratif) Titre du 2^e jeu de données : Taux d'imposition annuel Titre du 3^e jeu de données : Effectif scolaire annuel (moyenne : TAP, cantine, garderie)		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION**

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté de communes
Val de Cher**

Document non contractuel

PAYS		PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de communes du Val de cher
1	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont : - le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants Titre du 1^{er} jeu de données : annuaire des élus (conseillers communautaires, délégations, ...) Titre du 2^e jeu de données : annuaire et agenda des associations (nom, localisation, domaine d'intervention, coordonnées, ...) Titre du 3^e jeu de données : budget annuel (budget primitif, compte administratif, ...) Titre du 4^e jeu de données : liste des marchés publics		

Description détaillée de l'opération (suite)

- **au-delà de cette phase de lancement**, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une **mise à jour selon la fréquence retenue** lors de sa structuration ; par ailleurs une libération **d'autres jeux de données**, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce **avec l'accompagnement à distance du CRAIG** (assistance mail et/ou téléphone).

*Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme <http://opendata.auvergne.fr>, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne.

**Un travail est en cours sur la plateforme web <http://opendata.auvergne.fr> tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises <http://datagouv.fr> et réciproquement.

Liens avec le SRADDT

NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat

Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.
---------------------	---

- localisation des principaux équipements publics (mairies, écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, stades, piscines, gymnases,, bibliothèques crèches, déchetteries, conteneurs à verre, cimetières...) et privés (cinémas, maisons de retraite, pôles de santé, cliniques, bureaux de postes, ...) d'intérêt général sur le territoire

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
*CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION***

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets de la Communauté d'agglomération
Montluçonnaise**

Document non contractuel

PAYS	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par	Communauté d'agglomération de Montluçon
1	Intitulé de l'opération
	Mieux vivre sa ville, un projet aux multiples défis
Objectifs de l'opération	
Il s'agit d'une opération de reconquête sociale et urbaine du Cher et de ses deux rives avec les objectifs suivants : ▪ La création d'un espace de vie plus cohérent par la restauration de continuités urbaines et paysagères ; ▪ Le confortement de la liaison entre les deux villes avec le développement de la mixité sociale ; ▪ La mise en valeur de la rivière et de ses usages (touristique, sportif) avec une appropriation par les habitants ; ▪ La promotion des déplacements doux et propres en ouvrant le PEI sur les quartiers « politique de la ville » ;	
Description détaillée de l'opération	
▪ Reconquête urbaine globale avec le nouveau pôle culture-sport, la revitalisation des deux quartiers retenus au niveau régional au titre du NPNRU (Pierre Leroux – Verrerie), la liaison rive droite/rive gauche et l'accès au PEI ; ▪ Création d'un maillage d'espaces publics contribuant à un éco système urbain contemporain et équilibré (dont une partie se situe en quartier prioritaire); ▪ Reconquête des berges (réduction de l'emprise de la voiture, promotion des circulations douces en axant l'intervention sur la continuité des itinéraires) ; ▪ Traitement des barrages sur le Cher et curage du lit ; ▪ Création d'un nouveau lien physique entre les deux rives : passerelle et voie verte avec une continuité écologique ; ▪ Création d'un espace économique et de loisirs dans la ville (logements, mixité générationnelle, service à la population, scène flottante, gradins, terrasses sur le Cher, restaurants ...).	
Liens avec la stratégie de développement du PAYS	
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services Pour Tous, y compris pour créer de nouvelles activités Améliorer et moderniser le cadre de vie Accompagner les projets de requalification des centres-bourg, des friches industrielles, de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics Articulation et complémentarité avec la stratégie Leader Axes 1 et 2 : Requalifier l'offre touristique de la Vallée du Cher et coopérer pour mettre en valeur son patrimoine Moderniser les services et innover pour stimuler l'initiative locale	

Liens avec le SRADDT	
ATTRACTIVITE	L'opération s'inscrit dans l'orientation 2 « l'Auvergne une terre d'accueil et du vivre ensemble ». <i>« la redynamisation des territoires passera par un renforcement des centralités et notamment une réactivation des centres villes. Les pôles structurants jouent un rôle très important dans le fonctionnement et la qualité de vie des territoires (économie productive et présente, services, fonctions sociales, culturelles ...) »</i> Il s'agit bien dans ce cas précis d'un projet de développement urbain intégré qui se réalisera en plein centre ville.
NUMERIQUE	Si le premier objectif de l'opération n'est pas articulé autour du numérique, on peut imaginer que des outils contribuant à la ville numérique pourront venir s'ajouter pour contribuer à l'information (tourisme ...)
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	L'opération s'inscrit dans l'orientation 3 du SRADDT, à savoir « l'Auvergne, une offre de mobilité plus durable, plus performante et plus accessible » avec le développement des déplacements doux, le choix d'une circulation apaisée, le développement d'une politique de rénovation urbaine qui favorise le recours aux transports en commun. Rétablissement de la qualité écologique du Cher. La valorisation des accès au futur PEI
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Montluçon
Localisation	Montluçon
Partenariat	
Date prévue de démarrage de l'opération	Fin 2015
Date prévue de la fin de l'opération	2020
Coût de l'opération	15 M€ HT
Type de dépenses	Etude MO, acquisition foncière, démolition/désamiantage, frais techniques, VRD avec déplacements réseaux, aménagements espaces doux, ouvrages d'art, espaces verts, rétablissement écologique du Cher, étude pour mise en place d'une circulation apaisée.

Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux	
	Autofinancement	6 486 288€	43.24%	
	Région	1 000 000 € +1 386 965€ FRADDT EPCI + 626 747 euros FRADDT PETR	20.09%	
	État	1 000 000€ (CPER)	6,67%	
	Fonds de concours CAM	1 500 000€	10%	
	FEDER (crédits PDUI si candidature acceptée)	1 500 000€	10%	
	Département	En cours		
	Autres (Agence de l'eau,)			

Tableau des dépenses (tableau prévisionnel)

Année	Phase opérationnelle	Montant
2015	Etudes	400 000€
2016	Acquisition, études et travaux	3 083 234€
2017	Etudes, travaux	4 931 216€
2018	Etudes, travaux	4 202 009€
2019	Travaux	2 102 025€
	Divers	281 516€
TOTAL		15 000 000€

Document non contractuel

PAYS		PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté d'agglomération de Montluçon
2	Intitulé de l'opération	Montluçon maîtrise son empreinte énergétique : création d'une maison témoin en cité médiévale
Objectifs de l'opération		
Création d'une « maison témoin » dans le centre ancien afin d'améliorer la qualité du parc logement des bailleurs privés (diminuer la facture énergétique, éco construction, respect de la qualité architecturale) et les inciter à démarrer leurs opérations tout en respectant les règles de l'art. Un triple objectif est poursuivi : ▪ Montrer la faisabilité et le résultat d'une rénovation en centre ancien historique, comme valeur d'exemple environnemental et économique ; ▪ Restaurer et mettre en valeur d'une maison d'architecture traditionnelle dans la cité ▪ Donner une information objective en matière de réhabilitation de bâti médiéval ; ▪ Informer et structurer l'ensemble des acteurs (CAUE, ...) dans une sorte de maison de		
Description détaillée de l'opération		
L'opération se concrétisera par l'acquisition ou la mise à disposition par la ville de Montluçon d'une maison ancienne au sein de la cité médiévale. Une fois identifiée, un travail de rénovation intérieure et extérieure sera engagé en lien avec les professionnels du bâtiment et ce dans un objectif pédagogique. Les différentes techniques de rénovation seront exposées in situ et des explications seront fournies pour éviter aux particuliers de se lancer dans des investissements inappropriés. Un partenariat avec les associations locales (PACT, ADIL, Point Info. Energie, SDE03) sera engagé pour éviter toute redondance et assurer un conseil adapté.		
Liens avec la stratégie de développement du PETR		
Axe 2 : Développer l'attractivité résidentielle du territoire par une offre d'habitat et de services Pour Tous, y compris pour créer de nouvelles activités. Encourager à la rénovation énergétique de l'habitat par des opérations démonstratives et diffuser la connaissance auprès des entreprises artisanales et des habitants Axe 3 : Il s'agit bien de valoriser les ressources territoriales et les atouts touristiques en préservant le patrimoine bâti industriel, naturel et paysager. Développer une offre touristique d'itinérance douce, de bien - être et de patrimoine Projet en lien avec la stratégie Leader Axe 1 : Requalifier l'offre touristique de la Vallée du Cher et coopérer pour mettre en valeur son patrimoine		
Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE		Orientation 2 : l'Auvergne une terre d'accueil et du vivre ensemble en privilégiant un mode de développement préservant et valorisant les qualités et diversités patrimoniales, paysagères des territoires.

NUMERIQUE	Information sur les appareils communicants permettant l'ajustement des besoins, le suivi des consommations (compteurs intelligents avec LANDIS&GYR)		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Favoriser l'optimisation énergétique des bâtiments.		
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Montluçon		
Localisation	Montluçon centre		
Partenariat	SD03 – CAUE		
Date prévue de démarrage de l'opération	Non connue		
Date prévue de la fin de l'opération	Non connue		
Coût de l'opération	200 000 €		
Type de dépenses	Investissement (acquisition, ingénierie et travaux)		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	20 000 €		A déterminer
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	85 000 €	
	Région	60 000 €	
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds) Leader si valeur patrimoniale	55 000 €	
	Autres (à préciser)		

Projet pouvant être support d'un Chantier Ecole, dans le cadre de la démarche engagée par le PETR de réalisation de supports témoins de formation aux techniques et matériaux « Rénovation énergétique et Ecoconstruction » en direction des DE et salariés des entreprises artisanales

PAYS		Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
3	Intitulé de l'opération	Aménagement Bike Park Phase II
<i>Objectifs de l'opération</i>		
La Ville de Montluçon a réalisé en 2014 la première phase d'un « Bike park » équipement sportif unique en Auvergne dédié à toutes les pratiques cyclistes sur le site en friche d'un ancien camping municipal désaffecté. Cet équipement qui s'étend sur une superficie de 3 hectares (un des plus grands « Bike park urbain » de France selon la revue spécialisée « Dirt »), bénéficie depuis son ouverture d'un engouement exceptionnel de la part de l'ensemble des pratiquants, de leurs familles mais aussi et surtout des clubs de VTT et de cyclisme sur route (école de cyclisme de l'Entente Cycliste Montluçon Montmarault) qui apprécient de pouvoir pratiquer leur discipline sur un espace sécurisé. L'objectif de cet équipement est de constituer le point d'ancrage de l'ensemble des pratiques cyclistes sur Montluçon et de fédérer les actions menées dans ce domaine. A cet effet, la Ville envisage la réalisation de nouveaux aménagements sur le site afin que cet équipement propose un panel complet des différentes disciplines cyclistes (VTT, BMX, Trial) ainsi que des conditions d'accueil adaptées (création d'un local d'accueil). Ces nouveaux aménagements destinés et plébiscités par les clubs consistent en la création d'une piste de BMX de niveau régional, une aire de Trial VTT ainsi que des locaux pour les clubs faisant ainsi de ce Bike Park un véritable complexe sportif dédié aux pratiques cyclistes et à tous les pratiquants. Les objectifs du projet La réalisation de ce « bike park » s'inscrit dans : – une volonté d'accompagner le plan de développement des modes de déplacements doux sur la Ville (aménagements de pistes cyclables, création de circuits allant de la Ville jusqu'à la campagne environnante) – une réponse aux attentes des clubs sportifs pour des aménagements permettant la pratique du VTT, Trial et du BMX et de l'engouement de la population pour la pratique cycliste.		
<i>Description détaillée de l'opération</i>		
Venant en complément d'une zone déjà aménagée en accès libre et gratuit sur la parcelle n°128 proposant tant des services (parking, sanitaires, station lavage gonflage réparation) que des espaces de pratique (Pump Track, Ludik Park, Baby Park, Dirt et Slope Style...), il est prévu sur la parcelle n°130 l'aménagement d'une zone dédiée aux clubs sportifs. Cette « zone club » qui disposera pour raisons de sécurité d'un accès limité comprendra : - une aire de trial technique destinée au perfectionnement - une piste de BMX de niveau régional équipée d'une grille de départ permettant d'accueillir des compétitions jusqu'au niveau national - des locaux composés, d'un espace d'accueil/convivialité, d'un espace administratif (bureau / salle de réunion), d'un local technique (atelier / rangement)		

<i>Liens avec la stratégie de développement du PETR</i>	
Cette opération s'inscrit dans le 2^{ème} axe stratégique qui vise à « Améliorer et moderniser le cadre de vie »: - Combler les déficits avérés en matière d'équipements et de services Enfance - Jeunesse et de santé Et de manière complémentaire en lien avec l'AXE 1 du projet de territoire «Maintenir et diversifier	
<i>Liens avec le SRADDT</i>	
ATTRACTIVITE	Orientation n°2 : L'Auvergne une terre d'accueil et du vivre ensemble Axe 2 des bassins de vie dynamiques et attractifs Accès à la culture, au sport, aux loisirs comme facteur d'autonomie : il faut veiller à ce que personne n'en soit exclu pour des motifs physiques, matériels, géographiques Pour info, avec 2 écoles à proximité, un centre de loisirs municipal, ce sont près de 250 enfants qui auront la possibilité de s'initier en toute sécurité au vélo et de découvrir de nouvelles activités. D'autres structures s'adressant aux jeunes (11/25 ans) telles que le service jeunesse, la Maison des Jeunes et de la Culture, le Centre de Loisirs Jeunes auront la possibilité d'amener leur public participer à des sessions de découverte, d'initiation ainsi que des stages de perfectionnement. Enfin les collèges et lycées qui utilisent déjà pour certains le Bike Park pour leurs séances d'EPS bénéficieront de nouveaux aménagements susceptibles de les accueillir.
NUMERIQUE	

TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	<u>Intégration de l'équipement dans son environnement immédiat</u> Cet équipement devra s'intégrer parfaitement dans son environnement naturel et en liaison avec le complexe sportif voisin pour compléter l'offre sportive et de loisir en constituant avec celui-ci un véritable lieu de vie pour l'ensemble de la population montluçonnaise et des pratiquants de toute l'agglomération. De plus les aménagements devront être réalisés en préservant au maximum l'environnement (préservation des arbres comme pour la phase 1, respect des massifs paysagés, de la topographie du site). <u>Recours à des matériaux en cohérence avec les objectifs du développement durable</u> Tous les aménagements sportifs et autres devront s'intégrer parfaitement à l'environnement naturel du site et être composés au maximum à partir de matériaux naturels écologiques et/ou recyclables. Une attention particulière sera portée sur la réalisation et les solutions techniques des aménagements afin d'en limiter les opérations d'entretien et de maintenance de même pour les parties traitées en espaces vert. Les zones techniques, obstacles et modules seront constitués essentiellement à partir de rochers, terre végétale et de bois. Un bois autoclave de classe 4 (selon la norme EN 335) issu de forêt certifiée (label FSC ou PEFC) sera privilégié. Les matériaux (concassé, terre végétale) proviendront des carrières locales afin de limiter les transports et apports de matériaux extérieurs.		
Maîtrise d'ouvrage	Ville de Montluçon		
Localisation	Rue Ernest Montusès – Quartier de Nerdre		
Partenariat	Club Horizon pour entretien courant		
Date prévue de démarrage de l'opération	Début des travaux Mai 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Fin des travaux Septembre 2015		
Coût de l'opération	350 400 € HT (2ème tranche) ;		
Type de dépenses	investissement		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	Environ 15 000 €	Ville et Club (Horizon VTT)	
Plan de financement prévisionnel proposé	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	70 080 €	20%

par le Maître d'Ouvrage	CAM –fond de concours	35 040	10%
	Région	105 120€	30%
	Département		
	État (CNDS)	50 000€	14,26%
	Europe (préciser le fonds) LEADER	44 000€	12,55%
	Autres (à préciser)	46 160 €	13.17%

Demande crédits contrat Auvergne + : 105 120€

Document non contractuel

PAYS		Pays de la vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise
4	Intitulé de l'opération	Aménagement global du secteur de l'Étang de Sault
<i>Objectifs de l'opération</i>		
▪ Avoir une réflexion sur l'aménagement global du secteur de l'Étang de Sault ; ▪ Permettre aux différents publics utilisateurs du site de pratiquer leurs activités en toute sécurité et en harmonie ; ▪ Faire du site une composante sociale et touristique « phare » de la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise ; ▪ Faciliter l'organisation de manifestations populaires (feux d'artifice, animations estivales à destination du jeune public, compétitions sportives ou culturelles,...) ; ▪ Mettre en place des actions permettant de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau et des abords de l'Étang afin de permettre la création d'une baignade publique.		
<i>Description <u>détaillée</u> de l'opération</i>		
Le secteur de l'Étang de Sault constitue un site fortement attractif pour l'agglomération montluçonnaise dont la population (promeneurs, pêcheurs, amateurs de pique nique et joggers...) fréquente le site avec de fortes pointes le week-end et en période estivale. L'aménagement actuel du site n'est pas adapté, notamment à cause de la présence de la RD 605 au ras ouest de l'étang qui pose un problème de sécurité et d'un stationnement anarchique des véhicules. Des enjeux d'assainissement et de qualité environnementale sont à régler. Un bureau d'études a été sollicité afin d'avoir une vision d'ensemble de l'aménagement possible du site en prenant en compte différentes composantes comme, par exemple, l'avis des différentes collectivités, des associations, des utilisateurs potentiels et des acteurs économiques. La prestation a notamment permis de définir les aspects touristiques, économiques (bar-restaurant, camping...), réglementaires (entretien de l'ouvrage hydraulique, qualité de l'eau...) et contractuels (décomposition des obligations entre la commune de Prémilhat et la Communauté de l'Agglomération Montluçonnaise, entretien futur des aménagements,...) de l'aménagement global du site. La phase de travaux va désormais débiter avec, dans un premier temps, l'aménagement d'une plage afin de créer une zone de baignade surveillée (plage, commodités, bâtiment, parking...). Dans un deuxième temps, une réflexion autour de la rénovation du bâtiment accueillant le Cercle de la Voile de Montluçon doit être menée		

Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u>		
Cette opération s'inscrit dans le 2^{ème} axe stratégique qui à Améliorer et moderniser le cadre de vie : - Accompagner les projets de requalification des centres bourgs, des friches industrielles, de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics. - Comblent les déficits avérés en matière d'équipements et de services Enfance - Jeunesse et de santé Projet s'inscrivant dans la stratégie Leader « Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale, des familles, des jeunes et personnes âgées et fragilisées »		
Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE	Orientation n°2 : L'Auvergne une terre d'accueil et du vivre ensemble Axe 2 des bassins de vie dynamiques et attractifs. Accès à la culture, au sport, aux loisirs comme facteur d'autonomie : il faut veiller à ce que personne n'en soit exclu pour des motifs physiques, matériels, géographiques	
NUMERIQUE		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Préservation de la ressource en eau par des actions permettant de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau et des abords de l'Étang afin de permettre la création d'une baignade publique	
Maîtrise d'ouvrage	Communauté d'agglomération de Montluçon	
Localisation	Prémilhat	
Partenariat	Commune de Prémilhat	
Date prévue de démarrage de l'opération	2015	
Date prévue de la fin de l'opération	2016	
Coût de l'opération	503 400 €	
Type de dépenses	Etudes AMO - Travaux	
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par

Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	159 400 €	31,66%
	Région	150 000€	29,79%
	Département	150 000€	29,79%
	État		
	Europe (préciser le fonds) Leader	44 000€	8,74%
	Autres (à préciser)		

Les dépenses prévisionnelles :

- Aménagement et agrandissement de la plage avec, à terme, un espace de baignade réglementé : 50 000€
- Aménagement d'un bâtiment multifonctions (snack bar avec terrasse, local de secours, local de location de matériel) : 215 800€
- Aménagement d'une plateforme événementielle et de stationnement permettant d'accueillir des manifestations sportives (l'été sera saut, défi inter entreprises, aquathlon) et culturelles (fête de la musique, concerts ...) : 200 000€
- Mise en place d'une circulation apaisée au droit du petit étang (plantation de végétation, signalisation au sol ...) et ainsi assurer une continuité de promenade : 37 600€

Document non contractuel

PAYS -PETR		Vallée de Montluçon & du Cher
Action présentée par		Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
5	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont : - le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Description détaillée de l'opération		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants : Titre du 1^{er} jeu de données : liste des marchés publics Titre du 2^e jeu de données : Budget annuel (BP, Compte Administratif ...)		

Description détaillée de l'opération (suite)	
- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone). *Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne. **Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.	
Liens avec le <u>SRADDT</u>	
NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

**PETR « PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER »
*CONTRAT « AUVERGNE + »
3^{ème} GENERATION***

Les fiches suivantes présentent, à titre d'information, les propositions du Pays et des EPCI. Elles ne sont pas contractuelles

**Projets du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon
et du Cher »**

PAYS		Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		Le Syndicat mixte PETR-Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
1	Intitulé de l'opération	Plateforme numérique Gouvernance territoriale du PETR et de gestion de la relation citoyen
Objectifs de l'opération		
- Se doter d'un outil d'amélioration de la performance de la gouvernance territoriale : Instances PETR et GAL du Pays de la Vallée - Améliorer l'accès, fluidité et la transparence de l'information pour les différentes instances du PETR, de son GAL Leader et pour les porteurs de projets. - Optimiser la gestion et la réactivité de l'information au bénéfice de l'action publique et des porteurs de projets - Créer un outil de dialogue et d'animation des instances du PETR, et entre le territoire et les citoyens - Capitaliser l'information et la mettre à disposition des acteurs publics et des acteurs privés - Encourager de l'implication des citoyens à travers des dispositifs de consultation, et de participation		
Description détaillée de l'opération		
Il s'agit de créer un outil d'animation de la gouvernance territoriale par la création du site internet du PETR qui développera plusieurs fonctionnalités : - D'informations institutionnelles du PETR en direction du grand public dont celles d'administration (marchés publics etc.) , de mise à disposition de documents et de consultation - Site de renvoi vers les sites plateforme des intercommunalités et de structures ressources partenaires du territoire - Plusieurs fonctions extranet en lien avec les instances du PETR : Codev, GAL, Comité et bureau syndical, Conférence des maires, COPIL Natura 2000, Comité de suivi SCOT, Observatoire de l'offre et de la demande, Conseil culturel territorial, Laboratoire des usages numériques (ma vallee 2.0). - Une fonction Extranet en direction des porteurs de projets Leader (de suivi des étapes de traitement de leur dossier. L'acquisition de 45 tablettes numériques pour télécharger en juste à temps par code d'accès les dossiers de séance des différentes réunions, permettant d'éviter la démultiplication des dossiers en version papier.		
Liens avec la stratégie de développement du PAYS		
ANIMER ET PROMOUVOIR le Territoire comme territoire d'innovation et de bien vivre avec le développement des usages numériques Organiser et mutualiser les ressources d'ingénierie du territoire Mobiliser les outils numériques et leurs applications pour une meilleure gestion de la relation citoyen et des fonctions de veille de l'initiative locale Soutenir et accompagner les démarches de mutualisation des services entre territoires du Pays		
Liens avec le SRADDT		
ATTRACTIVITE	Perfectionnement de l'image de l' »Auvergne en ligne « – e-administration afin de mettre en place une administration de meilleure qualité Valoriser et promouvoir le territoire comme territoire numérique et accueillant	

NUMERIQUE	Contribution au recours massif aux technologies et aux usages numériques : les technologies d'information et de communication (TIC) offrent un réel atout et une vraie opportunité en matière d'aménagement du territoire. Développement des usages numériques appliqués aux services publics et à son administration. Animation numérique de la gouvernance locale		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales Contribuer à préserver la planète Optimisation des démarches en lignes permettant de limiter les déplacements		
Maîtrise d'ouvrage	Syndicat mixte du PETR- Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher		
Localisation	Montluçon		
Partenariat	EPCI du territoire – Agences régionales et départementales		
Date prévue de démarrage de l'opération	Mai 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	Fin 2016		
Coût de l'opération	25 000 euros HT soit 30 000 euros TTC		
Type de dépenses	Prestations externes : Conception plateforme + acquisitions de 45 tablettes numériques		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel		Pris en charge par
	Coût intégré au budget de fonctionnement du PETR (personnel dédié gouvernance)		PETR
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	10 000	40%
	Région	5000	20%
	Département		
	État		
	Europe (préciser le fonds) FEDER	10 000	40%
	Autres (à préciser)		

PAYS		PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
Action présentée par		PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
2	Intitulé de l'opération	<i>Ingénierie territoriale - Projet de territoire et gouvernance locale</i>
<i>Objectifs de l'opération</i>		
● Mise en œuvre de la contractualisation en lien avec le projet de territoire ; suivi et évaluation des opérations. ● Accompagnement des territoires dans la réorganisation territoriale (fusion des EPCI, structuration de services unifiés, etc...). ● Mutualisation de l'ingénierie territoriale à l'échelle du PETR (en lien avec les collectivités partenaires).		
<i>Description <u>détaillée</u> de l'opération</i>		
Le schéma de répartition de l'ingénierie interne du PETR consacre 2 ETP à la conduite et au suivi de la contractualisation pour la période 2015-2018. Il s'agit d'1 ETP « Direction du PETR » et d'1 ETP « Assistance technique Gouvernance et Laboratoire des Usages Numériques ». Les missions suivantes sont assurées par ces 2 ETP : - Administration, gestion et coordination générale du PETR ; - Prospective, développement et gestion des partenariats ; - Contractualisations (Contrat Auvergne +, Leader...) ; - Animation « Gouvernance du PETR » au travers de ses instances (Comité de Bassin d'Emploi, Conseil de Développement, Conférence des Maires, Laboratoire des Usages Numériques) ; - Elaboration, mise en œuvre et suivi du SCOT – PCET ; - Animation de l'Observatoire de l'offre et de la demande de logements ; - Elaboration de schémas directeurs ; - Développement de projets coopératifs (à l'échelle interrégionale ou internationale) :		
<i>Liens avec la stratégie de développement du <u>PAYS</u></i>		
● <u>Axe 4</u> : Animer et promouvoir le Territoire comme territoire d'innovation et de bien vivre avec le développement des usages numériques ; ● <u>Axe 5</u> : Rechercher les synergies Rural-Urbain et avec les espaces voisins.		

Liens avec le SRADDT			
ATTRACTIVITE	Un espace vivant, conforter la démographie et l'attractivité économique ; Accueillir plus et mieux par la consolidation du maillage de services et son adaptation aux évolutions sociétales.		
NUMERIQUE	Une place importante sera réservée aux nouveaux modes de gouvernance et aux outils numériques dans l'animation territoriale pour faciliter les échanges entre les instances du Pays, les collectivités ou structures partenaires et les citoyens du territoire (Cf. fiche « Plateforme numérique Gouvernance territoriale du PETR et de gestion de la relation citoyen » ; animation du Laboratoire des Usages Numériques, etc...).		
TRANSITIONS ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
Maîtrise d'ouvrage	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher		
Localisation	Périmètre du PETR		
Partenariat	Conseil Régional d'Auvergne, Conseil départemental de l'Allier, Conseil de Développement du PETR, Conférence des Maires		
Date prévue de démarrage de l'opération	2 ^{ème} semestre 2015		
Date prévue de la fin de l'opération	1 ^{er} semestre 2018		
Coût de l'opération	340 525,00€ TTC		
Type de dépenses	Frais de personnel (Ingénierie territoriale – 2 ETP)		
Fonctionnement de l'équipement	Coût annuel	Pris en charge par	
	Sans objet	-	
Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage	collectivités	montant	taux
	Autofinancement	136 209,73€	40%
	Région	204 315,27€	60%
	Département	-	-
	État	-	-
	Europe (préciser le fonds)	-	-
	Autres (à préciser) Fonds de concours CC	-	-

PAYS		PETR de la Vallée de Montluçon & du Cher
Action présentée par		Communauté de communes de la région de Montmarault
3	Intitulé de l'opération	« Open data » (en regard de la conditionnalité numérique portant sur la libération des données publiques)
Objectifs de l'opération		
Les objectifs visés sont : - le renforcement de la transparence démocratique sur le territoire, dans le prolongement de la Loi « CADA » de 1978 d'accès aux documents administratifs ; - la modernisation de l'action publique sur le territoire grâce au partage des connaissances et des ressources documentaires entre collectivités au service d'une stratégie concertée ; - la création des conditions favorables au développement économique sur le territoire grâce au développement de nouveaux services et d'applications innovantes reposant sur l'utilisation de ces données et le croisement avec d'autres données, publiques ou non.		
Description détaillée de l'opération		
Dans un premier temps, il est proposé de libérer un premier ensemble constitué a minima de 5 jeux de données*. Pour ce faire, plusieurs action sont mises en place selon le déroulé suivant : - participation à la réunion de sensibilisation Open Data sur le Pays, organisée par le CRAIG (Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique), en tant que maître d'œuvre pour la Région sur l'application de la conditionnalité numérique liée à la « libération des données publiques » ; cette réunion ayant lieu au niveau du Pays à l'attention des élus et des agents du Pays et des Communautés de Communes concernées ; - saisie de la fiche d'identification des données publiques libérables à court-terme au niveau de la collectivité (avec a minima 5 jeux de données) ; - participation à l'atelier pratique, organisé par le CRAIG au niveau du Pays, pour accompagner : - o à la structuration des jeux de données au format Open Data ; - o à la libération des jeux de données sur la plateforme web mutualisée mise à disposition par la Région http://opendata.auvergne.fr ; Rq : la collectivité prépare en amont un fichier a minima, parmi les 5 jeux de données libérables à court-terme, pour mise en application durant l'atelier de la structuration et de la libération du jeu de données ; - libération du 1^{er} jeu de données lors de l'atelier pratique, ou à défaut dans le mois suivant l'atelier pratique si le jeu de données requiert une validation complémentaire avant libération ou un formatage spécifique au niveau de certains champs ; - libération des 4 autres jeux de données dans les 18 mois à partir de la signature du contrat Auvergne + 3^{ème} génération avec la Région. - Seront ainsi libérés, dans les 18 mois à partir de la signature du contrat avec la Région, les jeux de données suivants : Titre du 1^{er} jeu de données : spatialisation des services et équipements de services d'intérêt général Titre du 2^e jeu de données : Liste des marchés publics		

Description détaillée de l'opération (suite)	
- au-delà de cette phase de lancement, chaque jeu de donnée fera l'objet d'une mise à jour selon la fréquence retenue lors de sa structuration ; par ailleurs une libération d'autres jeux de données, en lien notamment avec le suivi des opérations programmées dans le cadre de la stratégie de territoire, sera possible tout au long de la durée du contrat Auvergne+, et ce avec l'accompagnement à distance du CRAIG (assistance mail et/ou téléphone). *Hors données touristiques alimentant directement le Système Régional d'Information Touristique, piloté par le CRDTA (Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne), à partir des saisies effectuées notamment au niveau des Offices de Tourisme ; ces données feront l'objet d'un import automatisé sur la plateforme http://opendata.auvergne.fr, et ce à l'échelle régionale et selon une fréquence quotidienne. **Un travail est en cours sur la plateforme web http://opendata.auvergne.fr tant sur le plan graphique, pour la positionner comme la plateforme ouverte des données publiques en Auvergne, que sur le plan technique pour assurer une remontée automatique de toutes les données auvergnates vers la plateforme ouverte des données publiques françaises http://datagouv.fr et réciproquement.	
Liens avec le SRADDT	
NUMERIQUE	Les enjeux autour de la libération des données publiques sont très fortement ressortis des ateliers du SRADDT comme sous-tendant les ambitions numériques autour des 3 piliers qui feront de l'Auvergne un territoire attractif et différencié par rapport aux autres régions : - une économie forte, créatrice des emplois de demain, via le développement de nouveaux services fondés sur la compilation, l'analyse et le croisement des données entre elles, ce qui constitue ce qu'on appelle communément le big data ; - un environnement préservé et valorisé, via la diffusion et le partage de données favorisant une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel commun et un dialogue facilité entre experts et citoyens ainsi qu'une visibilité renforcée des atouts du territoire et une gestion optimisée des ressources via le développement d'applications numériques ; - une amélioration de la qualité de vie des citoyens via la mise en œuvre de services innovants issus de l'exploitation conjointe des données publiques et de données produites par les usagers autour notamment de la géolocalisation en temps réel.
Date prévue de démarrage de l'opération	Date de signature du contrat
Date prévue de la fin de l'opération	18 mois à compter de la signature du contrat
Coût de l'opération	Mise à disposition par la Région de la plateforme web mutualisée de libération et d'hébergement des données publiques en Auvergne (http://opendata.auvergne.fr). Ingénierie d'accompagnement à la libération des données et à la prise en main de la plateforme prise en charge par la Région via l'intervention du CRAIG en tant que maître d'œuvre.

VOLET CULTUREL

DU PETR « PAYS DE LA VALLEE DE
MONTLUCON ET DU CHER »

PROJET CULTUREL

PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



PREAMBULE

PETR - Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est porté par un Syndicat Mixte. Reconnu par le préfet de Région en 2003, il est composé de 6 Communautés de Communes (du Pays d'Huriel, de la Région de Montmarault, du Pays de Tronçais, de Commentry/Néris-les-Bains, du Val de Cher et du Pays de Marcillat-en-Combraille) et de l'Agglomération de Montluçon. Il compte 95 communes et environ 115 524 habitants.

Il a été transformé en Pôle d'équilibre territorial et rural le 28 novembre 2014 par arrêté du Préfet de l'Allier.

Le PETR se caractérise par une agglomération centrale qui avec la communauté de Communes de Commentry-Néris-Les-Bains constitue le cœur urbain et économique du Pays concentrant la majorité des services. Le territoire du Pays est structuré en second temps par des pôles intermédiaires (Huriel, Marcillat-en-Combraille, Montmarault, Cosne d'Allier, Vallon en Sully, Villefranche d'Allier, Cérilly, Ainay-le-Château) rassemblant les services principaux dans la couronne rurale.

Les objectifs du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en matière de Politique Culturelle sont basés sur :

- **Une identité et une attractivité culturelles à affirmer et révéler**
- **Une mise en synergie et une optimisation des ressources culturelles du territoire**

Le projet repose sur les grandes orientations suivantes :

- ▲ Renforcer la synergie urbain/rurale dans le secteur culturel
- ▲ Développer un environnement culturel attractif et le rendre visible aux populations locales, touristes et nouveaux arrivants
- ▲ Promouvoir une image positive du Pays
- ▲ Attirer de nouveaux arrivants

PROJET CULTUREL

Axe 1 : Valoriser les richesses locales à forte image et rayonnement

1) Développer des actions à fort rayonnement qui devront mettre en valeur des sites patrimoniaux majeurs du territoire et favoriser l'émergence d'un pôle « Spectacle vivant » ouvert sur d'autres « champs artistiques et culturels »

. Valoriser le travail de mémoire en matière de patrimoine médiéval, économique et industriel dans le cadre d'une démarche Pays d'Art et d'Histoire

- ✓ Développement des animations et du projet scientifique et culturel autour du musée du Canal de Berry
- ✓ Valorisation des collections du CRAIUM et développement de lieux de création contemporaine « Arts et Industries », d'un espace et actions d'interprétation du patrimoine industriel et médiéval

. Actions de rayonnement visant la valorisation de sites patrimoniaux majeurs du territoire

- ✓ Festivals et actions de médiation culturelle favorisant le rayonnement et l'attractivité de sites et/ou éléments patrimoniaux majeurs du territoire

. Renforcement du pôle Théâtre autour de la professionnalisation des acteurs et de la constitution d'une image attractive du territoire

- ✓ Développement de la formation théâtrale du public jeune et adulte avec le Conservatoire à rayonnement départemental de Montluçon en partenariat avec le CDN et les compagnies théâtrales professionnelles du territoire
- ✓ Développement de projets culturels création/diffusion favorisant l'échange entre amateurs et professionnels sur l'ensemble du territoire du PETR
- ✓ Accompagnement de la structuration d'un pôle régional des Arts du cirque

. Renforcement des pôles Musique du territoire en prenant appui sur le MUPOP

- ✓ Projet scientifique et culturel d'un musée national et centre de ressources sur les musiques populaires
- ✓ Actions culturelles et éducatives dans le domaine des musiques actuelles, vivantes et populaires
- ✓ Participation au développement de la diffusion musicale ou d'événements musicaux sur le plan local et régional et accompagnement de pôles relais territoriaux

2) Accompagner des projets culturels d'envergure et de qualité artistiques en faveur de la création artistique autour de l'image et s'inscrivant de manière pérenne sur le territoire

- ✓ Aider le parcours et la professionnalisation de jeunes artistes en devenir
- ✓ Diffuser la création contemporaine sur le territoire et au niveau régional
- ✓ Créer des animations pour les jeunes de 8 à 17 ans

. Poursuite de la structuration du pôle Art et artisanat d'art à Huriel

Axe 2 : Mettre en réseau les initiatives locales

1) Organisation des acteurs culturels sur le territoire du Pays en vue d'un développement des synergies urbain/rural et d'un élargissement des publics

. Renforcement de l'action territoriale réalisée par le Centre Dramatique National (CDN), les compagnies professionnelles de théâtre et les acteurs du spectacle vivant sur le territoire du Pays et des EPCI adhérentes

- ✓ Programme de sensibilisation et d'initiation aux arts de la scène et du spectacle vivant privilégiant la coopération des structures à dimension éducative (CLSH, écoles, ...)
- ✓ Mise en œuvre de projets communs aux sept EPCI dans le domaine de la création et de la diffusion dans le domaine des arts du théâtre et du spectacle vivant
- ✓ Réalisation d'une communication commune au travers d'un Guide culturel

. Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels et du spectacle vivant sur le Pays

- ✓ Mutualisation et conventionnement des acteurs culturels de la ville de Montluçon au profit de la mise en place d'un projet culturel commun, point de départ à une extension sur l'ensemble du territoire
- ✓ Favoriser les fonctions centre de ressources artistiques, dont numériques, sur le territoire et vers les établissements scolaires et les associations culturelles

. Accompagner les actions du Conservatoire autour de la mise en réseau des établissements d'enseignement musical du Pays

- ✓ Mutualiser les recrutements
- ✓ Equilibrer les enseignements sur le territoire
- ✓ Aider les communautés de communes à se doter des compétences propres à la gestion des écoles de musique dans le but de travailler à terme en réseau
- ✓ Inciter à l'harmonisation des tarifs d'inscription
- ✓ Faciliter la complémentarité d'enseignement entre le Conservatoire et les écoles communales, intercommunales et associatives
- ✓ Diversifier l'offre d'enseignement
- ✓ Améliorer la qualification des enseignants dans tous les établissements

. Développement de l'entrepreneuriat culturel

2) Structuration des outils de diffusion et d'accès à la lecture publique et émergence de manifestations autour de la lecture à partir de thématiques originales

. Faciliter l'accès aux ressources numériques

- ✓ Harmoniser les systèmes informatiques en partenariat avec la Bibliothèque départementale
- ✓ Participer au développement des services multimédias dans les bibliothèques municipales et les points lecture

. Animer le territoire

- ✓ Favoriser le travail en réseau des bibliothèques municipales et points lecture, au moins à l'échelle des communautés de communes
- ✓ Accompagner la création de médiathèques intercommunales, notamment dans certains territoires déficients

. Renforcer le lien lecture publique / jeunesse et personnes âgées

. Accompagner des événementiels à partir de thématiques originales

- ✓ Participer à des animations reliées aux événements nationaux ou définies à l'échelle départementale, ou du Pays, abordant le thème du livre à partir de thématiques transversales

PETR « PAYS DE LA VALLEE MONTLUÇON ET DU CHER »			
Bénéficiaire	Objet	Dates de l'opération	Subvention votée
Volet événementiel			
Communauté d'agglomération Montluçonnaise	6 ^{ème} fête du livre "Donner à lire"	28 et 29 mars	7.000 €
	14 ^{ème} festival "Dire, lire et conter"	24 septembre au 15 novembre	4.000 €
Association pour le Développement des Loisirs à Lavault Sainte Anne (ADELL)	13 ^{ème} festival de Jazz au fil du Cher	21 au 26 juillet	3.500 €
Association Festival de musique en Bourbonnais	49 ^{ème} festival de musique en Bourbonnais	19 au 26 juillet et du 2 au 15 août	2.500 €
Maison Jeunes et Culture de Cosne d'Allier	7 ^{ème} festival "Au cœur de Cosne"	27 juin au 31 octobre	4.000 €
Compagnie Attrape Sourire	7 ^{ème} festival "Un été dans mon village"	27 au 30 août	2.500 €
Groupe Ubürük	7 ^{ème} festival "Ubürük"	31 juillet au 3 août	2.000 €
Association Voyage au Cœur des Cultures	4 ^{ème} festival "Voyage au cœur des cultures"	11 et 12 juillet	2.000 €
Total subvention Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher			27.500 €

VOLET INGENIERIE

DU PETR « PAYS DE LA VALLEE DE
MONTLUCON ET DU CHER »

L'INGENIERIE

Ingénierie interne Pays au 04/2015 : 4 ETP dont 2 ETP Leader

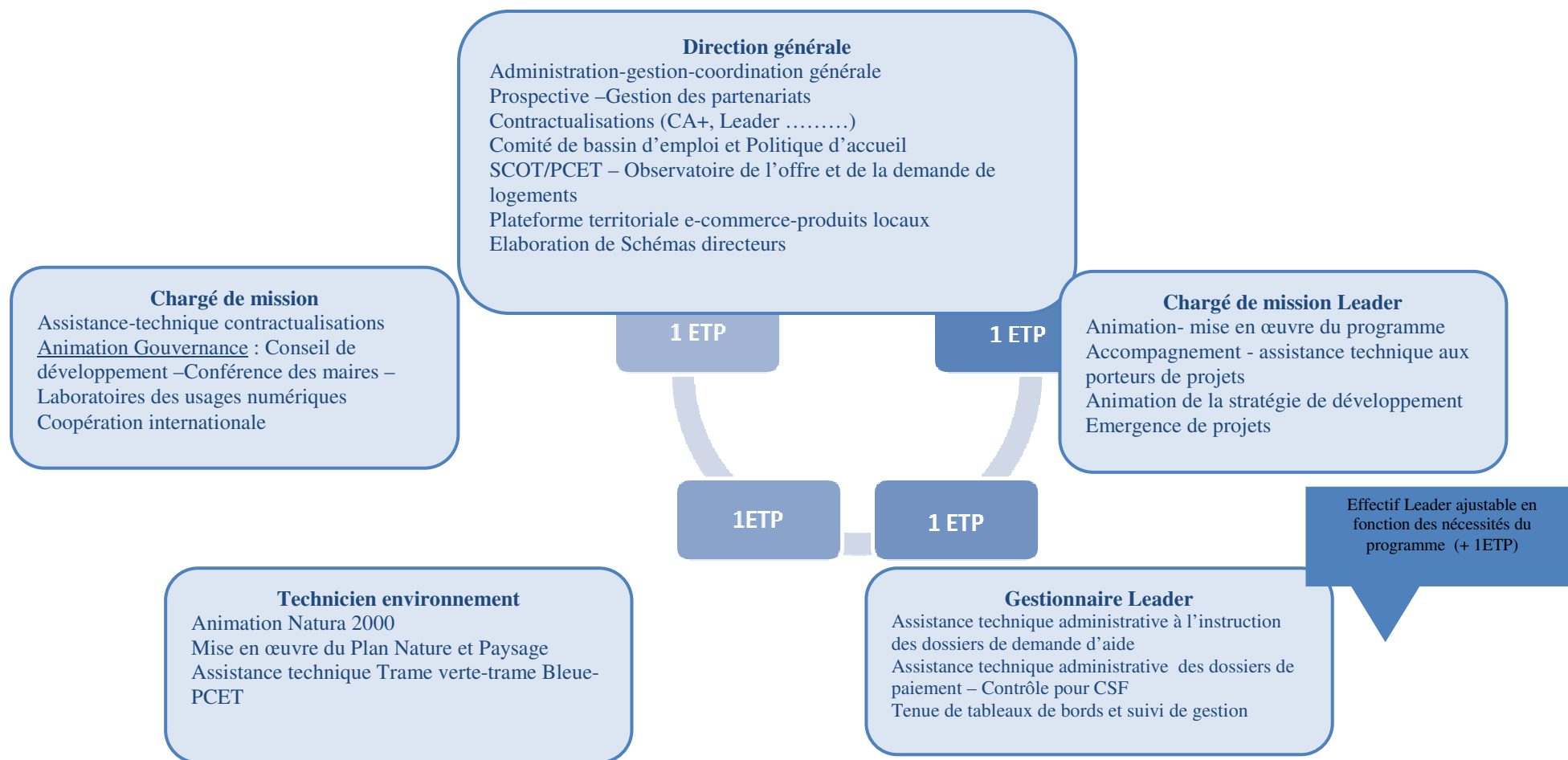
Besoin en ingénierie pour la conduite et suivi de la contractualisation pour la période 2015-2018 :

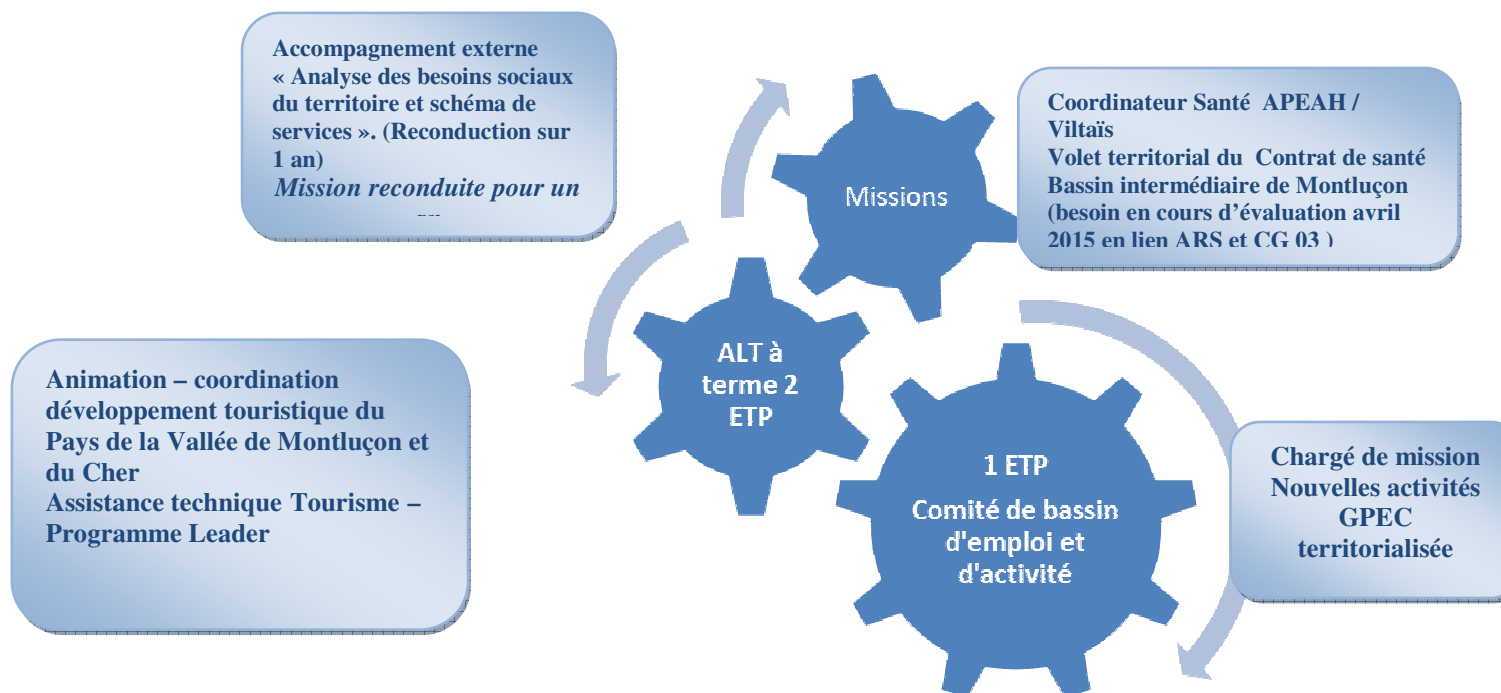
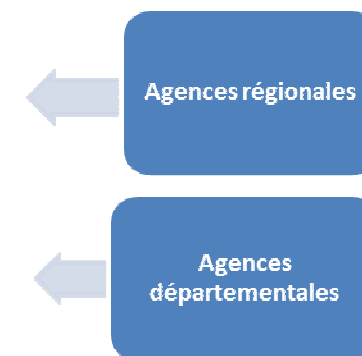
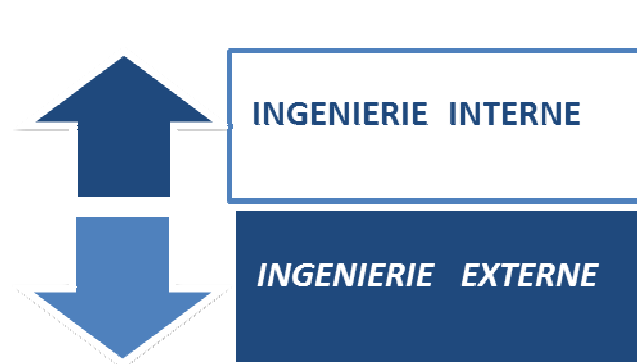
- 1 ETP Direction du PETR
- 1 ETP Assistance technique Gouvernance et Laboratoire des usages numériques pour la période

- *Pour son projet culturel de territoire en lien avec la mise en œuvre de son programme Leader, est à l'étude la création d'un poste de chargé de développement culturel territorial dans le cadre d'une démarche de mutualisation de l'ingénierie PETR-Communauté de communes et Communauté d'agglomération.*

Cette démarche devrait trouver son aboutissement pour l'automne 2015.

INGENIERIE INTERNE 2015 Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher - PETR





Réseau des Agents de développement – Directeurs – Chargées de mission des 7 EPCI du territoire

LES AXES DE PARTENARIAT AVEC LES AGENCES REGIONALES



Axes de partenariat avec l'ARDTA :

- Evolution du Pays vers le PETR
- Politique d'Accueil



Axes de partenariat avec le CRDTA :

- Schéma de valorisation touristique de la Vallée du Cher
- Evaluation Leader et observation de l'économie touristique



Axes de partenariat avec le Transfo :

- Entrepreneuriat culturel et ESS

Annexes

ANNEXE 1 : Règlement financier Conseil régional d'Auvergne

ANNEXE 2 : Référentiel éco-conditionnalité

ANNEXE 1

RÈGLEMENT FINANCIER ET COMPTABLE DE LA RÉGION AUVERGNE

ARTICLE 1 : APPLICATION

Les dispositions du présent règlement se substituent à celles définies par la Délibération n° 07-2131 des 25 et 26 juin 2007.

ARTICLE 2 : NATURE ET BÉNÉFICIAIRES DES AIDES RÉGIONALES

Les subventions régionales sont attribuées pour participation au financement d'équipements collectifs présentant un intérêt régional direct, ou au financement des dépenses de fonctionnement liées à des opérations d'intérêt régional direct. L'autorité compétente peut exiger leur remboursement si leur affectation se révèle en définitive différente de celle ayant justifié leur attribution.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE CALCUL

Les subventions régionales sont forfaitaires et définitives, même si leur montant est calculé par application d'un pourcentage à un montant de devis estimatif accepté ou, le cas échéant, à un montant de dépense subventionnable. Toutefois, si la dépense finale réelle se révèle inférieure de 10 % ou plus à l'estimation de la dépense subventionnable, le montant de la subvention en est diminué d'autant. Pour les subventions dont le montant est supérieur à 152.500 euros, il ne sera pas fait application des alinéas précédents et le montant de la subvention sera strictement calculé au prorata des dépenses réalisées. Dans le cas d'un financement exceptionnel à 100 %, la subvention versée ne pourra être supérieure à la dépense réelle. Pour les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, le montant de la subvention sera strictement calculé au prorata des dépenses, quel que soit le montant de la subvention.

ARTICLE 3 BIS : ÉCO-CONDITIONNALITÉ

Des critères d'éco-conditionnalité sont appliqués à certains programmes. Ces critères sont définis par l'Assemblée régionale ou la Commission Permanente, agissant par délégation. Pour ces programmes, l'attribution d'une aide régionale et ses modalités de versement sont conditionnées par le respect de ces critères.

ARTICLE 4 : COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

La décision attributive de subvention doit intervenir avant tout commencement d'exécution de l'opération à subventionner. Le commencement d'exécution est réputé constitué par l'acte juridique créant entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur ou le fournisseur, une obligation contractuelle définitive (ordre de service, bon de commande...) ou dans le cas de travaux réalisés en régie directe, par la constitution d'approvisionnement ou le début d'exécution des travaux.

Il est précisé que les acquisitions de terrains préalables à des travaux ne constituent pas un début d'exécution de ceux-ci. Les délibérations en Assemblée Plénière fixant les modalités d'attribution des aides dans le cadre d'un programme particulier peuvent prévoir des dispositions différentes.

Il en est de même de l'Assemblée Plénière ou de la Commission Permanente lors de l'attribution d'une aide. Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, celles-ci pourront avoir débuté avant la décision attributive de subvention, la date d'éligibilité des dépenses étant celle de l'accusé de réception initial.

ARTICLE 5 : CONTENU DE L'ACTE ATTRIBUTIF

Chaque acte attributif de subvention indique l'identification du bénéficiaire, les caractéristiques de l'opération subventionnée, le montant de la dépense subventionnable, ainsi que le montant de la subvention et éventuellement le mode de calcul et les réserves particulières. En cas de plafond, il convient de préciser le montant de la dépense subventionnable plafonnée ou le montant de la subvention plafonnée. Dans le cas

d'un montant de dépense subventionnable plafonnée, la totalité de la subvention pourra être versée dès lors que le plafond est atteint et que l'opération est terminée.

ARTICLE 6 : DÉLAI DE DÉBUT D'EXÉCUTION

Le maître d'ouvrage, bénéficiaire d'une décision attributive de subvention, doit engager l'opération dans un délai de un an à compter de la date de l'acte attributif de subvention. A défaut de réception par les services de la Région Auvergne avant expiration du délai ci-dessus mentionné de tous documents (ordres de service, bons de commande, attestations...) justifiant le début d'exécution, la décision d'octroi de subvention sera annulée. Toutefois, si le maître d'ouvrage en fait la demande motivée avant le terme du délai sus-indiqué, le Conseil Régional d'Auvergne ou la Commission Permanente peut éventuellement prolonger le délai de début d'exécution pour une période qui ne peut excéder un an, non renouvelable, à compter de l'échéance précédente. Cette prorogation n'a pas pour effet de modifier les dispositions relatives à la caducité, prévues à l'article 8.

Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant de financements publics multiples, le délai d'un an court à compter de la date de la dernière notification d'attribution de subvention.

Les délibérations en Assemblée Plénière fixant les modalités d'attribution des aides dans le cadre d'un programme particulier peuvent prévoir des dispositions différentes.

Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, le délai de début d'exécution est ramené à six mois à compter de la notification de la convention attributive de subvention. Ce délai pourra être rallongé, par avenant à la convention, sur décision du Président du Conseil Régional d'Auvergne, sur demande justifiée du bénéficiaire avant expiration de ce délai.

ARTICLE 7 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION

• EN INVESTISSEMENT

Le versement de l'aide régionale se fait sur justification du service fait, attesté par la fourniture à la Région Auvergne de l'un des documents suivants : facture visée, acquittée et certifiée conforme par le maître d'ouvrage, décompte définitif des travaux établi par l'entrepreneur ou l'architecte, visé, acquitté et certifié conforme par le maître d'ouvrage, mémoire de travaux effectués en régie visé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, attestation originale des organismes de contrôle, etc...

L'aide régionale peut faire l'objet de versements intermédiaires.

• Des acomptes peuvent être versés sur justificatifs (décomptes, factures, mémoires de travaux en régie...) au fur et à mesure de l'avancement de l'opération (avancement des travaux ou exécution des fournitures). Ces acomptes sont des "à valoir" et non des versements acquis au maître d'ouvrage. Au cas où les travaux ou l'exécution des fournitures ne seraient pas menés à leur terme, ou si les acomptes étaient affectés à des travaux ou à des fournitures auxquels ils n'étaient pas destinés, le solde ne sera pas versé, et le reversement du montant des acomptes perçus pourra être demandé sur décision de l'Assemblée Plénière ou de la Commission Permanente agissant sur délégation. Aucun acompte ne peut être inférieur à 10 % du montant total de l'aide, exception faite du dernier versement qui constitue le solde.

• Pour les maîtres d'ouvrage publics (Collectivités Territoriales et Établissements Publics) et pour les subventions dont le montant est égal ou supérieur à 15.250 euros, une avance représentant 20 % du montant de la subvention pourra être mise à leur disposition sur demande de leur part et sur production d'une copie certifiée conforme de l'ordre de service portant référence au marché (date, numéro et montant) ou des devis ou du bon de commande au fournisseur ; si les sommes ainsi justifiées ne portent pas sur la totalité de la dépense subventionnable, l'avance sera calculée en fonction du montant de la dépense effectivement engagée. Le paiement du complément de la subvention interviendra selon les modalités indiquées ci-avant. Les modalités d'intervention spécifiques à chaque programme, si elles en fixent les conditions de versement, peuvent prévoir des dispositions différentes.

• EN FONCTIONNEMENT

Les subventions régionales attribuées pour participer au financement des dépenses de fonctionnement d'intérêt régional sont versées sur simple demande du bénéficiaire ou dans les conditions prévues par les délibérations, les décisions ou les conventions qui les instituent.

ARTICLE 7 BIS :

"En cas de cession d'un bien immobilier subventionné, dans un délai de dix ans suivant le versement de l'aide, le bénéficiaire de la subvention devra reverser la totalité des sommes perçues".

ARTICLE 8 : CADUCITÉ

Toute subvention ou part de subvention restant à verser sera annulée si les pièces justificatives exigibles pour son paiement n'ont pas été fournies à la Région Auvergne dans un délai de trois ans à compter de la date de l'arrêté attributif de subvention, ou dans le cas d'un financement multiple de la date de la dernière notification d'attribution de subvention sur le projet. L'annulation d'une aide financière fait l'objet d'une notification. Les modalités d'intervention spécifiques à chaque programme peuvent prévoir une durée de validité différente. L'Assemblée Plénière ou la Commission Permanente peuvent modifier la durée de validité de l'aide régionale, soit lors de l'attribution de l'aide, soit avant son terme normal, si le bénéficiaire en fait la demande et qu'elle apparaît suffisamment motivée.

Pour ce qui concerne les opérations bénéficiant d'un cofinancement européen au titre du programme Compétitivité régionale et emploi 2007/2013, le délai de caducité sera ramené à deux ans à compter de la date de l'accusé de réception initial, ou au plus tard de la date de la notification de la convention attributive de subvention, sauf prorogation accordée par avenant sur décision du Président du Conseil Régional d'Auvergne, pour une période ne pouvant excéder deux ans, sur demande motivée du bénéficiaire avant expiration du délai initial.

ARTICLE 9 : VALIDITÉ

Le présent règlement financier est applicable à toute subvention attribuée à compter du 1^{er} juillet 2010. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Auvergne et pourra être consulté sur le site internet de la Région Auvergne "www.cr-auvergne.fr".

ARTICLE 10 : MODALITÉS D'APPLICATION EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX INTERVENTIONS FINANCIÈRES DE LA RÉGION

Le bénéficiaire d'une aide régionale doit mentionner ce concours financier par des mesures d'information et de publicité visant à faire apparaître clairement l'intervention régionale, assurer la transparence envers le bénéficiaire potentiel et final du programme concerné, et ainsi mieux informer l'opinion publique. Les mesures d'information et de publicité doivent être prévues par le bénéficiaire lors de :

- la publication de tout document,
- l'organisation de manifestations publiques (conférence de presse, inauguration, plaque commémorative, portes ouvertes, salons, ...). Les dates des manifestations et des inaugurations, la conception des cartons d'invitation, devront être déterminées avec l'accord préalable de la Région Auvergne,
- l'acquisition d'équipements et/ou la réalisation de travaux,
- les actions de formation et d'aides au conseil,
- et toute autre action relative à l'opération subventionnée.

Le service instructeur de la demande de subvention, au sein de la Région Auvergne, est tenu informé des mesures proposées. Celles-ci doivent faire l'objet d'une validation express. En tant que partenaire financier, la Région Auvergne devra toujours apparaître comme partie invitante au même titre que les autres contributeurs au projet. Les mesures d'information et de publicité incombent au bénéficiaire de l'aide financière régionale. Les mesures d'information et de publicité demandée par la Région Auvergne seront communiquées avec la notification d'attribution de la subvention. Le contrôle du respect des règles se fait à l'occasion de toutes visites sur place, à chaque demande d'acompte et au moment du versement du solde, par la fourniture de tout document prouvant le respect des obligations (photos datées, documents divers, ...). En cas de non-respect de ces règles, le versement de la subvention pourra être suspendu tant que les dispositions faisant apparaître l'aide financière régionale ne seront pas effectivement prises par le bénéficiaire, voir également entraîner l'annulation de ladite subvention.

Eco-conditionnalité

Les critères d'éco-conditionnalité énergétique s'appliquent à tous les bâtiments financés par la Région, à l'exception des bâtiments non couverts par la réglementation thermique, à savoir :

Bâtiments neufs (arrêté du 26 octobre 2010, article 1^{er})

- les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation de moins de deux ans ;
- les bâtiments et parties de bâtiment dont la température normale d'utilisation est inférieure ou égale à 12 °C ;
- les bâtiments ou parties de bâtiment destinés à rester ouverts sur l'extérieur en fonctionnement habituel ;
- les bâtiments ou parties de bâtiment qui, en raison de contraintes spécifiques liées à leur usage, doivent garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air, et nécessitant de ce fait des règles particulières ;
- les bâtiments ou parties de bâtiment chauffés ou refroidis pour un usage dédié à un procédé industriel ;
- les bâtiments agricoles ou d'élevage.

Bâtiments existants (décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, section V)

- les bâtiments ou parties de bâtiments dans lesquels il n'est pas utilisé d'énergie pour réguler la température intérieure,
- les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation égale ou inférieure à deux ans,
- les bâtiments indépendants dont la surface hors œuvre brute [...] est inférieure à 50 m²,
- les bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, qui ne demandent qu'une faible quantité d'énergie pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire ou le refroidissement,
- les bâtiments servant de lieux de culte,
- les monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine, lorsque l'application des dispositions [du décret susmentionné] aurait pour effet de modifier leur caractère ou leur apparence de manière inacceptable.

Pour tous les autres bâtiments susceptibles d'être financés au titre des contrats Auvergne+, les critères sont précisés ci-après ; à noter que certains programmes sectoriels peuvent avoir des exigences renforcées.

Pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique (RT) 2012

Les aides sont conditionnées :

- à la réalisation d'une étude thermique réglementaire démontrant le respect de la RT 2012 ;
- à la mise en place d'une démarche de qualité de l'étanchéité à l'air dès la conception du projet et comprenant notamment un test d'étanchéité une fois le bâtiment hors d'eau et hors d'air.

Pour les bâtiments existants

Les aides sont conditionnées :

- à la réalisation d'au moins une intervention parmi les cinq postes listés ci-dessous
- et au respect du niveau d'exigence demandé dans le même tableau :

Poste	Intervention	Caractéristique thermique	Exigences
Poste 1 Isolation de la toiture	Toitures terrasse	Résistance additionnelle	$> 5 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Planchers de combles perdus	Résistance additionnelle	$> 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
	Rampants de toiture de pente $< 60^\circ$	Résistance additionnelle	$> 7 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 2 Isolation des murs	Murs en contact avec l'extérieur et rampants de toiture de pente $> 60^\circ$	Résistance additionnelle	$> 3,5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE ⁸ $> 5 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
	Murs en contact avec un volume non chauffé	Résistance additionnelle	$> 3 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITE $> 4 \text{ m}^2\text{K/W}$ si ITI
Poste 3 Isolation du plancher bas	Planchers bas	Résistance additionnelle	$> 2,4 \text{ m}^2\text{K/W}$
Poste 4 Parois vitrées	Parois vitrées	- Coefficient de transmission thermique (U_w des fenêtres)	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w > 0,36$
		- Facteur de transmission solaire (S_w fenêtres)	$U_w < 1,3 \text{ W/m}^2\text{K}$ et $S_w > 0,30$
Poste 5 Ventilation	VMC performante		<u>Bâtiments tertiaires :</u> Respect des critères de performance des fiches standardisées BAT-TH-23, 24 ou 26 (quelle que soit la surface des bâtiments). <u>Bâtiments résidentiels :</u> Respect des critères de performance des fiches standardisées BAR-TH-25 à BAR-TH-27 (quelle que soit la surface des bâtiments).

Outre les pièces habituelles demandées au titre des modalités de chaque programme, les dossiers soumis à la Région devront ainsi comporter les pièces suivantes :

⁸ ITE : Isolation thermique par l'extérieur / ITI : Isolation thermique par l'intérieur.

Pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique (RT) 2012 :

- fiche de renseignements de la Région, indiquant les besoins bioclimatiques, la consommation conventionnelle d'énergie et le confort d'été, ainsi que l'engagement du maître d'ouvrage à mettre en place une démarche de qualité de l'étanchéité à l'air (dont test intermédiaire),
- fourniture du récapitulatif standardisé de l'étude thermique simplifiée. (Pour les bâtiments neufs ou partie nouvelle de bâtiment, le contenu standardisé de cette synthèse est décrit à l'annexe II de l'arrêté du 11 octobre 2011).

Pour les bâtiments existants :

- fiche de renseignements de la Région, indiquant l'intervention ou les intervention(s) retenue(s) par le maître d'ouvrage.
- fourniture des devis détaillant les caractéristiques thermiques de la ou des intervention(s) retenue(s) parmi les 5 postes listés ci-dessus. Le devis devra reprendre chaque élément du tableau ci-dessus : poste traité, intervention réalisée, niveau de performance de l'intervention.

Exemple :

Poste	Intervention	Performance
Poste 2 Isolation des Murs	Isolation thermique par l'Extérieur : 16 cm de polystyrène rapporté sur façade	R = 4 m²K/W

Le versement du solde de la subvention régionale, correspondant à minima à 30 % du montant de cette dernière, est conditionné à la fourniture :

Pour les bâtiments neufs soumis à réglementation thermique (RT) 2012 :

- des résultats du test d'étanchéité à l'air intermédiaire exigé,
- de l'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique à l'achèvement des travaux (RT 2012 pour le neuf et RT Global pour les bâtiments existants), réalisée par l'une des personnes mentionnées à l'article R111-20-4 du Décret n°2011-544 du 18 mai 2011.

Pour les bâtiments existants : des factures acquittées détaillant les mêmes éléments que les devis présentés lors de la demande d'aide.